Organisation Mondiale de la Santé Animale

World Organisation for Animal Health

Organización Mundial de Sanidad Animal

Analyse des Ecarts PVS

Rapport

Mauritanie

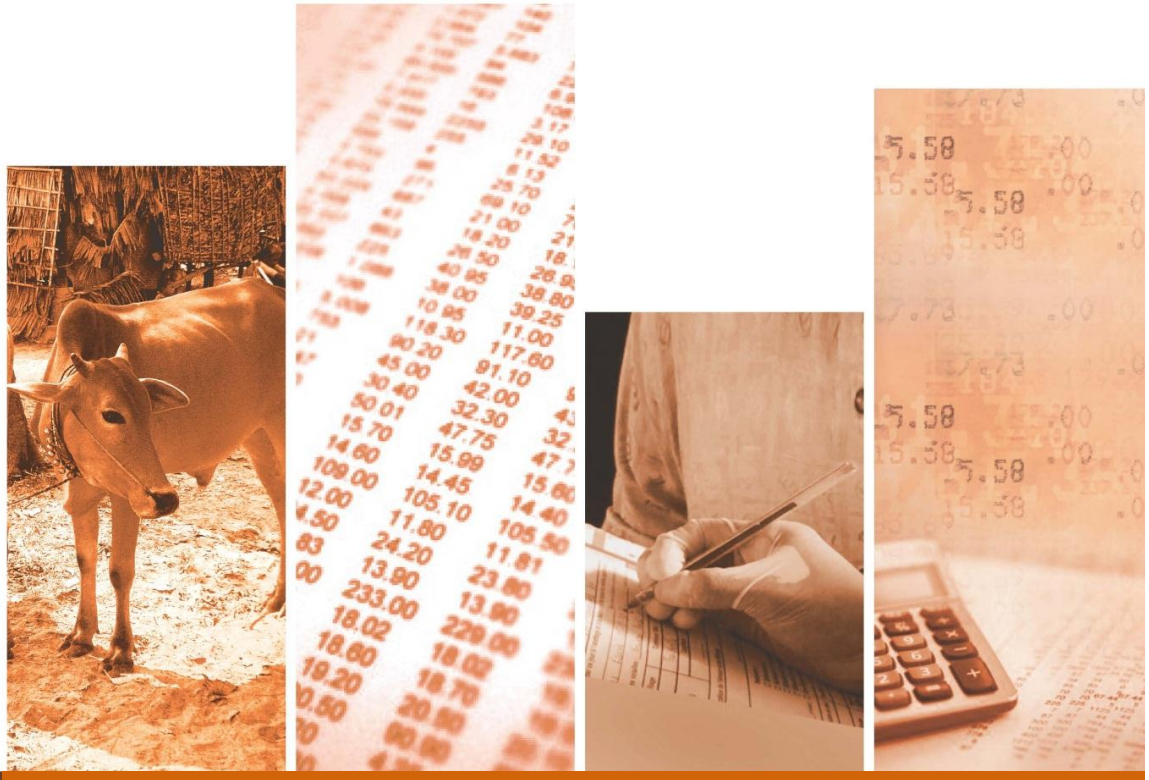

Février

2010

Ahmed El Idrissi
Jean-Michel Berges
Vincent Brioudes

ANALYSE DES ECARTS PVS

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

30 JANVIER – 10 FEVRIER 2010

JEAN-MICHEL BERGES
VINCENT BRIOUDES
AHMED EL IDRISSI

Table des matières

I- Résumé 1

II- Objectifs de la mission d'analyse des écarts PVS 7
II.1 Introduction 7
II.2 Rappel des conclusions de la mission d'évaluation PVS 7
II.3 Objectifs de la mission d'analyse des écarts PVS 8

III- Priorités nationales et internationales et stade d'avancement attendus 11
III.1 Priorités nationales 11
III.2 Choix des stades d'avancement 12
III.3 Impact et enjeu du programme 15

IV- Stratégie générale du plan d'analyse des écarts PVS 17
IV.1 Réorganisation des SV et renforcement de la chaîne de commandement 17
IV.2 Renforcement des ressources humaines des SV 17
IV.3 Renforcement des compétences des SV en sécurité sanitaire des aliments 18
IV.4 Définition d'une politique de maillage du territoire et de délégation au secteur privé 18
IV.5 Actualisation de la législation vétérinaire et promulgation des décrets d'application du code de l'élevage 18

V- Renforcement de la structuration des Services vétérinaires 21
V.1 Pilotage et coordination des SV 21
V.2 Missions opérationnelles et maillage du territoire 25
V.3 Les ressources physiques nécessaires au renforcement des SV 27
V.4 Ressources humaines nécessaires au renforcement des SV 28
V.5 Budget de renforcement de la structuration des SV 29

VI- Renforcement des compétences dans le domaine de la Santé Animale 33
VI.1 Stratégie d'action dans le domaine de la santé animale 33
VI.2 Ressources physiques et ressources humaines 34
VI.3 Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine de la santé animale 34

VII. Renforcement des compétences dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments 37
VII.1 Stratégie d'action dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments 37
VII.2 Ressources physiques et ressources humaines 38
VII.3 Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments 38

VIII- Renforcement des compétences dans le domaine du médicament vétérinaire et de l'exercice de la médicine vétérinaire . 41
VIII.1 Stratégie d'action 41
VIII.2 Ressources physiques et ressources humaines 42
VIII.3 Budget pour le renforcement des capacités 42

IX- Renforcement des compétences dans le domaine du commerce international 45
IX.1 Stratégie d'action 45
IX.2 Ressources physiques et ressources humaines 46
IX.3 Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine du commerce international 46

X. Renforcement des compétences dans le domaine des laboratoires d'analyse 49
X.1 Stratégie d'action 49
X.2 Ressources physiques et ressources humaines 50
X.3 Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine des laboratoires d'analyse 50

XI. Renforcement dans le domaine des compétences transversales 53
XI.1 Stratégie d'action 53
XI.2 Ressources physiques et ressources humaines 53
XI.3 Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine des compétences transversales 53

XII- Analyse budgétaire globale 55

XIII- Conclusion 59

Annexes 61

République Islamique de Mauritanie
Régions administratives

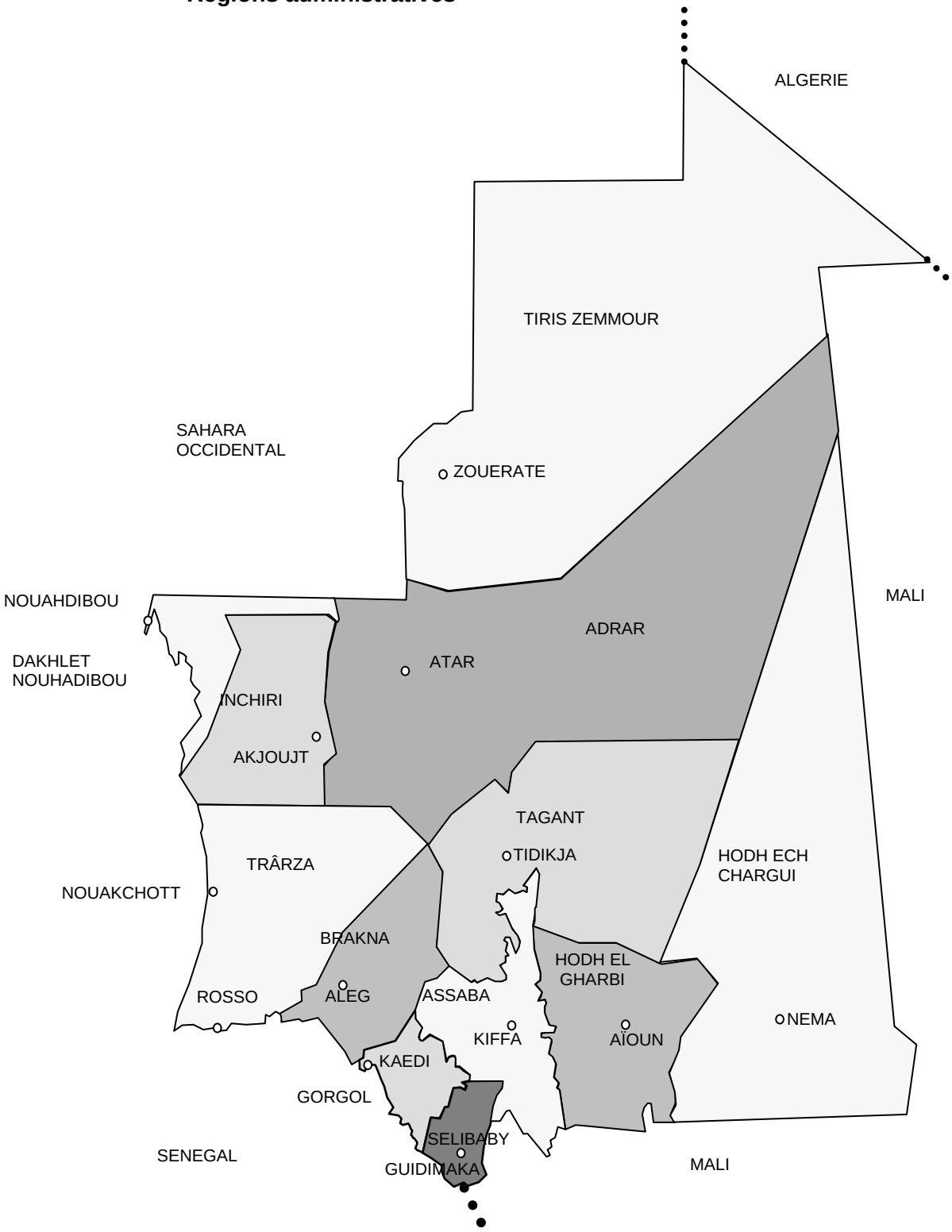

Liste des acronymes

CAIE	Centrale d'Approvisionnement en Intrants d'Elevage
CNERV	Centre National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires
CC	Compétence critique de l'outil PVS
DE	Direction de l'Elevage
DAOA	Denrées animales ou d'origine animale
DSV	Direction des Services Vétérinaires
ENFVA	Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole
ETP	Equivalent a temps plein
FA	Fièvre Aphteuse
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FVR	Fièvre de la vallée du Rift
IAHP	Influenza aviaire hautement pathogène
MDR	Ministère du Développement Rural
MRO	Ouguiya de Mauritanie
OIE	Organisation Mondiale de la Santé Animale
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONV	Ordre National des Docteurs Vétérinaires
PARC	Panafricain Rinderpest Campaign
PACE	Projet Panafricain de Contrôle des Epizooties
PB	Peste Bovine
PIB	Produit Intérieur Brut
PIF	Postes d'inspection frontaliers
PPCB	Péripneumonie Contagieuse Bovine
PPR	Peste des Petits Ruminants
PVS	Performance des Services vétérinaires
REMEMA	Réseau Mauritanien d'Epidémiosurveillance des Maladies Animales
SA	Santé animale
SPV	Santé Publique Vétérinaire
SSA	Sécurité sanitaire des aliments
SV	Services Vétérinaires

Remerciements

L'équipe qui a réalisé la mission d'analyse des écarts PVS du 31 janvier au 09 février 2010 tient à souligner les bonnes conditions dans lesquelles s'est déroulé le programme de travail et souhaitent exprimer sa profonde gratitude et son respect à Monsieur le Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural pour son accueil et ses orientations lors de l'audience de présentation de la mission et lors de la réunion de restitution des principales conclusions de la mission.

La Mission exprime ses vifs remerciements à Monsieur le conseiller du Ministre, Dr. Fall Mokhtar, et à Monsieur le Directeur de l'Elevage, Dr Doumbia Baba ainsi qu'à l'ensemble des cadres de la Direction de l'Elevage pour la qualité de leur accueil, leur disponibilité et leur mobilisation en vue d'assurer le succès de ce travail d'Analyse des écarts PVS.

La mission remercie également tous les cadres et personnes rencontrés au CNERV, à la CAIE, au Ministère de la Santé ainsi que les vétérinaires privés et les représentants des organisations professionnelles et des industries alimentaires.

I- Résumé

A la demande des autorités de la République Islamique de Mauritanie, et suite à la mission d'évaluation des performances des Services vétérinaires à l'aide de l'outil PVS de l'OIE en janvier 2008, une mission OIE d'analyse des écarts PVS s'est rendue en Mauritanie du 31 janvier au 9 février 2010. La mission était composée du Dr. Ahmed EL IDRISSI, chef de mission et des Drs. Jean-Michel BERGES et Vincent BRIOUDES, experts techniques.

Cette mission s'inscrit dans un contexte national et international qui amène les autorités mauritaniennes à s'intéresser davantage à la performance du secteur de l'élevage et à son rôle dans l'économie nationale.

Objectif de la mission d'analyse des écarts PVS

L'objectif de la mission d'analyse des écarts du PVS est de définir un plan de renforcement durable des SV du pays qui soit adapté aux contraintes et aux priorités nationales et en conformité avec les normes de qualité de l'OIE. Ce plan comprend un budget indicatif de fonctionnement des SV pour 5 ans. L'enjeu est d'autant plus important que la Mauritanie aspire à s'ouvrir progressivement aux marchés régionaux et internationaux d'une part et souhaite améliorer la santé de son cheptel et la sécurité sanitaire des aliments d'autre part.

L'analyse des écarts PVS fourni donc des orientations stratégiques pour permettre au gouvernement de Mauritanie de renforcer ses services vétérinaires. Il a été conçu comme un plan d'action décrivant pour chacune des composantes fondamentales de l'outil PVS les activités qui doivent être exécutées au cours de cette période, indiquant le coût de la mise en œuvre de ces activités et fournissant un plan de travail donnant la séquence de ces activités.

Priorités nationales et stade d'avancement

La mission s'est attachée à identifier avec les hauts responsables des autorités vétérinaires les priorités nationales, puis à définir une stratégie à mettre en œuvre. Ces priorités sont reparties en fonction des 4 catégories suivantes :

En matière de **politique de structuration des SV et d'organisation du système de santé animale**, la mission a identifié 3 priorités :

- Amélioration de la gouvernance des SV sur la base des recommandations OIE à ce sujet ;
- Consolidation des fonctions déléguées de l'Etat ;
- Renforcement des capacités à tous les niveaux.

Quant à la **politique de développement de l'élevage** la mission a identifié les priorités suivantes :

- Autosuffisance alimentaire ;
- Amélioration des revenus des producteurs défavorisés ;
- Accès aux marchés.

Les priorités techniques en **santé animale** sont identifiées ainsi :

- Gestion du risque des maladies transfrontalières ;
- Renforcement des activités d'épidemiosurveillance ;
- Contrôle progressif de la PPCB et autres maladies prioritaires.

Les priorités techniques en **santé publique vétérinaire** sont identifiées ainsi :

- Contrôle des zoonoses ;
- Contrôle sanitaire des denrées d'origine animale ;
- Qualité des intrants et des productions animales.

L'un des objectifs de la mission d'analyse des écarts est de déterminer le niveau d'avancement que peuvent atteindre les SV mauritaniens à échéance de 5 ans pour chacune des compétences critiques de l'outil PVS. Le choix de ces stades d'avancement relève des SV et de l'appréciation de leurs propres capacités, en cohérence avec les priorités nationales définies ci-dessus et les réalités du secteur de l'élevage dans le pays. Certains niveaux supposent la réalisation des activités dans d'autres compétences critiques et en sont donc dépendants. Ils ne pourront être atteints que si ces compétences critiques liées sont elles-mêmes traitées avec succès dans le même temps de mise en œuvre du programme.

Axes stratégiques du plan

L'analyse de la situation actuelle des SV et les résultats de l'évaluation PVS ont permis à la Mission d'identifier certaines actions prioritaires susceptibles de permettre, dans une période de 5 ans de lever des contraintes et de renforcer les capacités des SV en conformité avec les normes de l'OIE. Autour de ces priorités, s'organise et se structure la stratégie générale du plan qui se décline selon 5 axes d'intervention :

1- Réorganisation des SV et renforcement de la chaîne de commandement

Un élément essentiel de la stratégie générale du plan est de réorganiser les services vétérinaires au niveau central et opérationnel et de redéfinir leurs responsabilités pour assurer une indépendance technique. L'efficience et la bonne gouvernance des SV mauritaniens doivent reposer également sur une chaîne de commandement bien définie entre les services centraux et les services déconcentrés. La chaîne de commandement doit donc être parfaitement définie et prendre en compte l'organisation territoriale.

2- Renforcement des ressources humaines des SV

Au regard des effectifs du cheptel national et des caractéristiques géographiques du pays, le personnel adapté à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV est notoirement insuffisant en nombre, tant pour ce qui concerne les vétérinaires que pour le personnel para-professionnel vétérinaire qui doit les appuyer.

Un des éléments essentiels de la stratégie du plan repose sur le renforcement de la capacité technique et opérationnelle des SV pour mener à bien toutes les missions relevant de leur domaine de compétence.

3- Renforcement des compétences des SV en sécurité sanitaire des aliments

La sécurité sanitaire des aliments reste un enjeu majeur tout au long de la chaîne alimentaire et prend de plus en plus d'importance en matière de santé publique. C'est une approche systémique qui se base sur le principe de la chaîne de contrôle ininterrompue depuis la production jusqu'à la consommation. En Mauritanie, il y a une prise de conscience de la part des décideurs de plus en plus affichée quant à la prévention d'émergence de maladies d'origine alimentaire et la protection des consommateurs. Cette volonté est traduite par un code d'hygiène en cours d'adoption et même un projet de création d'une agence interministérielle spécialisée.

Il est donc urgent pour les SV de s'inscrire dans cette dynamique et de veiller au développement d'une politique et d'un programme durable de renforcement de la sécurité sanitaire des aliments adapté au contexte local et ciblé notamment sur les communautés.

4- Définition d'une politique de maillage du territoire et de délégation au secteur privé

Les SV ont engagé une démarche de délégation des opérations de prophylaxie collective à travers la délivrance du mandat sanitaire. Cette délégation reste cependant très limitée au plan technique et repose sur un dispositif réglementaire, technique et financier encore fragile. Un des éléments de la stratégie du plan est de définir une politique claire pour le mandat sanitaire et étendre la délégation des campagnes de vaccination à des vétérinaires privés sous le contrôle et la supervision de l'Etat.

5- Actualisation de la législation vétérinaire et promulgation des décrets d'application du code de l'élevage

Les bases de la mise en place de SV efficients et conformes aux recommandations de l'OIE sont jetées dans le cadre de la loi N° 2004-024 relative au Code de l'élevage. Il est impératif de poursuivre le processus d'adoption des projets de décrets d'application des différentes dispositions légales prévues dans la loi cadre et de développer au niveau de la DE et des services déconcentrés les capacités de contrôle et de suivi de l'application des dispositions en vigueur.

Recommandations générales de la mission d'analyse des écarts PVS

La mission d'analyse des écarts souscrit aux recommandations principales de la mission PVS pour développer un plan de renforcement avec une stratégie et des actions susceptibles de lever certaines contraintes et de faciliter l'activité des SV. Parmi les propositions techniques seules celles qui sont structurantes ou prioritaires méritent donc attention.

1- Réorganiser les services vétérinaires aux niveaux central et déconcentrés et redéfinir leurs responsabilités pour assurer une indépendance technique.

Pour cela il conviendrait

- d'établir un organigramme de la DE à partir d'une analyse fonctionnelle précise pour identifier les fonctions principales et la quantité de travail à assurer par chacune des fonctions. A coté des fonctions de santé animale et de contrôle vétérinaire aux frontières, il faudrait développer des compétences dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. Certaines fonctions transversales de soutien aux activités des SV comme la législation, la communication, l'analyse de risque et la gestion des systèmes d'information apparaissent essentielles et doivent être amenées à un niveau suffisant.
- Au plan institutionnel, il est nécessaire de renforcer la chaîne de commandement des SV, afin que celle-ci puisse fonctionner en cas d'évènement sanitaire majeur, de manière à appliquer efficacement les mesures de police sanitaire. Si la chaîne de commandement doit être précise et courte, il n'y a cependant pas de modèle standard et les solutions dépendent du contexte général du pays et de sa politique de décentralisation. Dans le cas de la Mauritanie un schéma composé d'une direction centrale relayée, sous couvert du Délégué Régional de l'Agriculture, par des services vétérinaires territoriaux pour l'ensemble du domaine vétérinaire paraît faisable.

2- Consolider la délégation de services publics au secteur privé et renforcer le contrôle de l'Etat sur les fonctions déléguées

Un élément essentiel du plan est de définir une politique de maillage du territoire, formaliser le mandat sanitaire et élargir la prophylaxie contractuelle sous réserve de la mise en place d'un contrôle rigoureux des fonctions déléguées (actuellement la prophylaxie contractuelle). Cette option permet en outre le renforcement du maillage au bénéfice de l'épidémiosurveillance.

3- Recentrer les missions et les activités du CNERV

Compte tenu du rôle essentiel du CNERV dans le dispositif de surveillance et de contrôle des maladies animales à mettre en place, il importe de :

- Recentrer les missions et les activités du CNERV, identifier les priorités pour rationaliser les moyens et apporter un soutien effectif aussi bien aux activités d'épidémiosurveillance et de diagnostic des maladies animales qu'aux activités de contrôle de la qualité sanitaire des produits animaux.

- Assurer au CNERV des ressources stables et suffisantes, permettant d'accomplir ses missions et de développer ses capacités

4- Consolider les capacités de contrôle vétérinaire aux postes frontaliers

Le rôle des SV est donc primordial, à la fois pour générer la confiance des partenaires commerciaux actuels et potentiels, mais aussi pour assurer à la population mauritanienne que les produits importés sont d'une qualité sanitaire sécurisée. Cette option passe par le renforcement des capacités de contrôle vétérinaire aux postes frontaliers terrestres, aériens et portuaires, et le développement des capacités des SV pour la certification de tous les animaux et produits d'origine animale, en parallèle avec le développement d'une stratégie pour la promotion des exportations.

5- Renforcer le rôle de l'Etat dans le contrôle de la distribution du médicament vétérinaire et de l'exercice de la médecine vétérinaire

L'assainissement du secteur du médicament est étroitement lié à l'organisation et la réglementation de l'exercice privé de la médicine vétérinaire qui, à l'heure actuelle, n'est pas organisé. Le projet de décret d'application portant organisation et fonctionnement de l'Ordre National des Docteurs Vétérinaires, en phase d'adoption par le Gouvernement, devrait permettre un meilleur respect des devoirs professionnels et des règles édictées par le Code de déontologie.

6- Renforcer l'infrastructure et les conditions d'abattage à travers la construction et la rénovation des aires d'abattage adaptées.

Une étude de faisabilité devrait être lancée en collaboration avec les municipalités et les partenaires de développement pour analyser les contraintes, identifier les besoins et élaborer un programme de mise à niveau des infrastructures d'abattage dans toutes les Wilayas.

7- Consolider les acquis du réseau REMEMA et renforcer ses capacités de supervision et de coordination

Le REMEMA doit rester au centre des activités d'épidémiosurveillance et de veille sanitaire en Mauritanie. Il conviendrait de le renforcer sur le plan institutionnel avec un support financier continu et suffisant pour assurer sa pérennité. Ses capacités opérationnelles comme celles du CNERV doivent s'appuyer sur le nouveau maillage territorial proposé.

8- Promulguer les décrets d'application du code de l'élevage et veiller à faire appliquer les textes.

Les décrets d'application des dispositions stipulées dans le Code de l'Elevage sont en cours d'adoption pour la bonne réalisation des missions des SV. Il importe néanmoins de signaler que, malgré cette avancée sur le plan législatif et réglementaire, les SV à l'heure actuelle semblent ne pas avoir la capacité et l'autorité nécessaire pour faire appliquer les dispositions en vigueur. Il est donc impératif de développer la capacité de contrôle et de suivi de l'application des textes au niveau de la DE et des services déconcentrés**.**

Il est également important d'actualiser la législation vétérinaire dans un souci d'une plus grande conformité avec la législation internationale.

Besoins en ressources humaines

- Secteur public

Les ressources humaines nécessaires pour faire fonctionner la structure de base des SV mauritaniens sont estimées (en plus de l'existant) à 96 ETP dont 53 vétérinaires, 5 ingénieurs ou autres diplômes universitaires et 38 para-professionnels vétérinaires. La délégation de certaines fonctions, en particulier les campagnes de prophylaxie, réduit le nombre d'emploi direct de vétérinaires d'un minimum de 16 ETP mais ne supprime pas la charge financière car la délégation au secteur privé requiert la rémunération par l'Etat.

- Secteur privé

Le secteur privé n'est pas à la charge de l'Etat, mais étant indispensable à la conduite de la politique de santé animale, il appartient aux pouvoirs publics de créer les conditions de leur exercice. Le besoin en vétérinaires pour assurer un maillage satisfaisant s'établi entre 81 et 140 ETP. Actuellement, il existe 36 vétérinaires installés en médecine rurale et pharmacie vétérinaire dont 14 sont délégataires. Le reste du maillage devrait être couvert par les ETP vétérinaires du secteur public estimé pour les missions opérationnelles.

Besoins en ressources physiques

Les ressources physiques consistent essentiellement en moyens de transports (motocyclettes et véhicules de terrain) pour la réalisation des activités de prophylaxie et d'épidémiosurveillance et en outils de bureautique et de communication.

En ce qui concerne les locaux, la mission a estimé approximativement qu'un équivalent de 315 m^2 de locaux doit être rénové et 200 m^2 construit dans le cadre du plan. Ces besoins représentent principalement les locaux de la DE et des bureaux d'inspections vétérinaires au niveau des Wilayas et départements. S'ajoute à cela la construction des aires d'abattage dans les départements démunis d'infrastructure d'abattage et la construction de 10 postes frontaliers et d'une cinquantaine de parcs de vaccination.

Budget global du plan

Le coût total du programme est estimé à 2,8 milliards de MRO, équivalent à 10,8 millions USD en coûts de base avec un budget de mise à niveau de 3.2 millions USD et un budget de fonctionnement de 7,6 millions USD répartis sur les 5 années du plan.

Il ressort de l'analyse du budget global que les charges de base des structures centrales et régionales de conception et de coordination en représentent 21,8% alors que les missions techniques spécifiques représentent 38,8% pour la SA, 8,7% pour la sécurité sanitaire des aliments, 13,4% pour les laboratoires et 7% pour la gestion des PIFs et les actions internationales.

Ces estimations financières dépendent très largement des hypothèses formulées. Leur appréciation objective (niveau des structures d'abattage entre autres) supposera d'identifier leur correspondance dans le budget actuel des SV.

II- Objectifs de la mission d'analyse des écarts PVS

II.1 Introduction

A la demande des autorités de la République Islamique de Mauritanie, une mission d'analyse des écarts PVS organisée par l'OIE s'est rendue en Mauritanie du 31 janvier au 09 février 2010. La mission était composée du Dr. Ahmed EL IDRISSI, chef de mission et des Drs. Jean-Michel BERGES et Vincent BRIOUDES, experts techniques.

La mission a débuté par une réunion d'ouverture avec le Directeur de l'Elevage suivie d'une audience avec Monsieur le Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural en présence du Conseiller du Ministre et du Directeur de l'Elevage. La mission s'est ensuite poursuivie par un ensemble de réunions et d'entretiens avec le Directeur de l'Elevage et ses collaborateurs et des entretiens avec des partenaires de la Direction de l'Elevage comme indiqué dans le programme de la mission (annexe 1).

Cette mission fait suite à la mission d'évaluation PVS de l'OIE, réalisée du 19 au 31 janvier 2008 par les Drs A. El Idrissi et V. Pfister.

II.2 Rappel des conclusions de la mission d'évaluation PVS

Les principales constatations et conclusions de la mission d'évaluation PVS pour les quatre composantes fondamentales de l'outil PVS peuvent être résumées comme suit.

Ressources humaines et financières

Les Services vétérinaires de Mauritanie disposent d'un personnel formé et motivé mais en nombre insuffisant et qui ne dispose pas toujours des ressources nécessaires à l'exécution de ses missions.

Sur le plan institutionnel, l'absence de chaîne de commande directe entre le niveau central et les services déconcentrés limite considérablement l'efficience des SV, notamment pour la réactivité des acteurs de terrain face à une situation d'urgence et la circulation des informations.

Autorité et capacité techniques

Les SV mauritaniens sont en mesure de mettre en œuvre les mesures sanitaires traditionnelles de protection de la santé animale. En revanche, leur capacité est limitée pour la conduite de nouvelles missions, en particulier dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, le contrôle des intrants et de la gestion des risques.

Le dispositif d'épidémiosurveillance est éprouvé, mais l'absence de soutien financier et de maillage suffisant nuit à la capacité de détection précoce et de réponse rapide aux situations d'urgence.

L'insuffisance de réglementation dans le domaine des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire limite les possibilités de contrôle, tant à l'importation que sur le terrain, favorisant de fait une certaine dérive dans la distribution et la commercialisation du médicament vétérinaire

Interaction avec les bénéficiaires

Les SV affichent la volonté de communiquer, de consulter et d'impliquer les acteurs concernés dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes. Cette dynamique ne se

traduit pour l'instant que très timidement dans les faits en raison notamment de l'absence d'interlocuteurs organisés et de formalisation de mécanismes de consultation.

A cet égard, l'absence d'organisme statutaire vétérinaire ne facilite pas les échanges entre le secteur public et le secteur privé.

Accès aux marchés

Les SV participent à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales. Ils ont élaboré plusieurs projets de textes capitaux pour la bonne réalisation des missions des SV et l'harmonisation internationale, qui sont en cours d'adoption. En revanche, la faiblesse de l'arsenal législatif et réglementaire actuel, mais aussi le manque de culture de contrôle, limitent la capacité des SV à faire appliquer les textes.

Les SV procèdent aux notifications à l'OIE, mais n'ont pas la capacité d'assurer la traçabilité des animaux ou des produits d'origine animale.

La capacité des SV mauritaniens à soutenir l'accès à des marchés extérieurs reste limitée, en lien avec la faible sollicitation en ce sens.

Recommandations clés

Il ressort de cette évaluation plusieurs recommandations et actions prioritaires, à court et à moyen terme, susceptibles de lever certaines contraintes et de faciliter l'activité des SV. Les principales recommandations peuvent être résumées comme suit :

- La promulgation des quatre projets de décret d'application du code de l'élevage en cours est indispensable pour asseoir l'assise juridique de l'action des SV. Cette promulgation devra être immédiatement suivie d'une mise en application, en particulier dans le domaine de la distribution et de la commercialisation du médicament vétérinaire.
- Le renforcement des moyens humains et matériels des SV centraux et de terrain est indispensable dans les meilleurs délais afin de donner aux SV une réelle capacité opérationnelle de réaction rapide aux urgences sanitaires.
- Sur le plan institutionnel, il est nécessaire de renforcer la chaîne de commandement des SV, afin que celle-ci puisse fonctionner en cas d'évènement sanitaire majeur, de manière à appliquer efficacement les mesures de police sanitaire.
- Il est également nécessaire de mettre en place une politique ambitieuse de développement des activités des SV dans des domaines jusqu'à ce jour peu explorés, tels que la sécurité sanitaire des aliments, l'analyse de risque, l'aviculture ou la certification, pour lesquels il faudra développer des compétences spécialisées.
- Afin de se recentrer sur des activités régaliennes de contrôle de deuxième niveau, il est nécessaire de clarifier et d'organiser la délégation du mandat sanitaire en favorisant le maillage du territoire avec des vétérinaires privés.

II.3 Objectifs de la mission d'analyse des écarts PVS

L'objectif de la mission d'analyse des écarts du PVS est de définir un plan de renforcement durable des SV du pays qui soit adapté aux contraintes et aux priorités nationales et en conformité avec les normes de qualité de l'OIE. Ce plan comprend un budget indicatif de fonctionnement des SV pour 5 ans. La mission consiste à :

- Définir, avec l'autorité de tutelle des SV, les principales priorités nationales auxquelles ils doivent contribuer en fonction de leurs attributions et domaines de compétence ;

- Déterminer le niveau d'avancement à atteindre pour chacune des compétences critiques de l'outil PVS de l'OIE à échéance de 5 ans, en cohérence avec les priorités nationales et les réalités ;
- Décrire sommairement la stratégie à mettre en œuvre pour chacune des compétences critiques ;
- Déterminer les activités à effectuer pour la mise en œuvre de ces stratégies et aboutir aux résultats attendus ;
- Déterminer, à l'aide d'informations, de données ou de rencontres, les moyens (ressources humaines, physiques et financières) nécessaires à l'exécution de ces activités.

Les moyens sont déterminés à l'aide d'un modèle fondé sur le coût de la coordination réalisée par les SV publics d'une part ; et des activités techniques et opérationnelles, qu'elles soient exécutées directement ou déléguées à un réseau de professionnels d'autre part. Ce résultat dépend donc largement de la stratégie de répartition des activités entre les secteurs public et privé délégataire et des choix opérés en la matière. Il est très étroitement dépendant des données fournies et des objectifs fixés pour le niveau à atteindre pour chacune des compétences critiques.

Dans certains cas, l'imprécision des données conduit à des évaluations très larges qu'il conviendra d'interpréter en conséquence. Les résultats devront donc être affinés par les Services vétérinaires eux-mêmes au fur et à mesure de l'amélioration des données.

III- Priorités nationales et internationales et stade d'avancement attendus

Lors de l'audience avec le Secrétaire Général du MDR, il a été rappelé que la politique du gouvernement vise la redynamisation du secteur de l'élevage pour accroître sa contribution à l'économie nationale et réduire la vulnérabilité des ménages pratiquant l'élevage et ce conformément aux orientations de *la lettre de Politique de Développement de l'Elevage*. Cette vision se base sur des axes stratégiques dont le développement et l'amélioration de la qualité sanitaire des produits de l'élevage.

La Mission s'est attachée à définir, selon ces orientations le cadre des priorités nationales avec le Directeur des Services vétérinaires et le conseiller du Ministre qui sont les plus hauts responsables techniques de la production et de la santé animales dans le pays. Elle a ensuite identifié avec les SV les compétences critiques à améliorer pour s'inscrire dans ces priorités.

III.1 Priorités nationales

Les priorités nationales telles que définies avec les responsables des services vétérinaires sont référencées et commentées dans le tableau 1.

Tableau de recueil des priorités nationales

Catégories de priorités	Priorités nationales	Commentaires explicatifs (enjeu pour le pays)
A- Politique de structuration des services vétérinaires et d'organisation du système de santé animale	**SV1**- Amélioration de la gouvernance des SV	Consolidation de la chaîne de commandement. Renforcement du maillage territorial. Redéfinition des domaines de compétence des SV. Indépendance technique des SV. Renforcement des moyens des SV au regard des missions à accomplir.
	SV2- Consolidation des fonctions déléguées de l'Etat	Extension des fonctions déléguées. Renforcement du contrôle de l'Etat sur les fonctions déléguées au secteur privé.
	SV3- Renforcement des capacités	Nécessité d'élaborer et d'adopter un plan de formation initiale et continue. Amélioration de la technicité et de la professionnalisation des acteurs du secteur.
B- Politique de développement de l'élevage	**DE1-** autosuffisance alimentaire	Réduire les importations et assurer la sécurité alimentaire (lait et aviculture).
	DE2- amélioration des revenus des producteurs défavorisés	réduire la vulnérabilité des ménages pratiquant l'élevage (lutte contre la pauvreté).
	DE3- Accès aux marchés	Organisation des filières sur les marchés national et régional. Exportation des viandes rouges, peaux et cuir. Création de richesse.

C- Priorités techniques en santé animale	**SA1**- Gestion du risque des maladies transfrontalières	Plans d'urgence, systèmes de détection et de réponse rapides. Coordination sous régionale.
	SA2- Renforcement des activités d'epidemiosurveillance	Consolidation du REMEMA sur les plans institutionnel et financier
	SA3- Contrôle progressif de la PPCB	Obtention du statut indemne.
D- Priorités techniques en santé publique vétérinaire	**SPV1**- Contrôle des zoonoses	Réduire l'impact des maladies d'origine animale sur la santé publique.
	SPV2- Contrôle sanitaire des denrées d'origine animale	Renforcer le contrôle sanitaire à l'abattage, à la distribution et à l'importation. Renforcer le contrôle sanitaire au niveau de la production primaire et de la transformation. Positionnement des SV dans la future agence nationale de sécurité des aliments.
	SPV3- Qualité des intrants et des productions animales	Contrôle des médicaments et de la qualité des aliments de bétail.

III.2 Choix des stades d'avancement

L'un des objectifs de la mission d'analyse des écarts est de déterminer le niveau d'avancement à atteindre pour chacune des compétences critiques de l'outil PVS dans le cadre d'un plan sur 5 ans. Le choix de ces stades d'avancement relève des SV et de l'appréciation de leurs propres capacités, en cohérence avec les priorités nationales et les réalités du secteur de l'élevage dans le pays. Certains niveaux supposent la réalisation d'activités dans d'autres compétences critiques et en sont donc dépendants. Ils ne pourront être atteints que si ces compétences critiques liées sont elles-mêmes traitées avec succès dans le même temps de programmation.

Le tableau n°2 présente les niveaux attendus définis dans les fiches d'activité figurant en annexe 4, ainsi que le lien avec les priorités nationales et quelques commentaires.

Stades d'avancement

Compétences critiques	Stade		Priorités nationales				Commentaires
	actuel	attendu	Structuration des SV	Développement de l'élevage	Santé animale	Santé publique vétérinaire	
Chapitre 1 : Ressources humaines, physiques et financières							
I-1. Composition du personnel scientifique et technique							
I.1.A. Vétérinaires et autres professionnels	2	3	1,3	3	1.2.3	1.2.3	Une insuffisance en nombre de vétérinaires pour assurer les tâches relevant des missions des SV tant au niveau central que provincial. Le marché du travail peut y pourvoir numériquement (présence d'une masse critique de vétérinaires au chômage).
I.1.B.Para-professionnels vétérinaires et personnels techniques	3	4	1,3	3	1.2.3	1.2.3	Plusieurs postes d'inspection vétérinaire sont vacants dans les Moughataa. A cela s'ajoute le fait qu'une grande partie des para-professionnels vétérinaires en exercice est en fin de carrière.

I.2. Compétences des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires							
I.2.A. Vétérinaires et autres professionnels	2	3	1.3	3	1.2.3	1.2.3	Les niveaux sont très variables en fonction de l'école d'origine. Un contrôle lors des recrutements ou des délégations s'impose.
I.2.B. Para-professionnels vétérinaires et personnels techniques	4	5	1.3	3	1.2.3	1.2.3	Le niveau 5 nécessite la redynamisation de la formation des para-professionnels vétérinaires (SA et SPV) et le maintien du niveau des compétences
I-3. Formation continue	2	3	3		1.2.3	1.2.3	Touchant à toutes les priorités et à la quasi totalité des cc. Un programme de formation continue actualisé et adapté est indispensable
I-4. Indépendance technique	3	3	1.2.3	3	1.2.3	1.2.3	Point essentiel du programme, liee aux capacités techniques, institutionnelles et financières de la DE qui lui permettent de disposer d'une parfaite indépendance dans l'accomplissement de ses missions régaliennes
I-5. Stabilité des structures et durabilité des politiques	4	4	1	1.2.3			Poursuivre la politique de développement des SV publics et privés pour assurer une bonne gouvernance des missions relevant de leurs domaines de compétence
I-6. Capacité de coordination des secteurs et des institutions	2	4	1.3	3	1.2.3	1.2.3	Le passage en 4 requiert une formalisation des mécanismes de coordination intra et intersectorielles.
I-7. Ressources physiques	1	3	1.3		1.2.3	1.2.3	Action prioritaire du programme pour doter les inspections vétérinaires départementales et des PIF de locaux spécifiques adaptés à leurs activités et des équipements de base nécessaires.
I-8. Financement	2	4	1.2.3	3	1.2.3	1.2.3	Veiller à la stabilisation du budget pour assurer les opérations élémentaires requises
I-9 Fonds réservés aux situations d'urgence et aux indemnisations	1	3	1		1.3	1	La stratégie passe par la création d'un dispositif permettant l'accès à des fonds d'urgence et leur mobilisation en cas de crise sanitaire
I-10 Capacité d'investissement et de développement	2	3	2	3	1	1.2	Le niveau atteint requiert l'identification des besoins en termes d'investissements prioritaires et les ressources permettant d'y faire face
Chapitre 2 : Autorité et capacité techniques							
II-1 Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires	2	4	3	3	1.2.3	1.2	Recentrer les missions et les activités du CNERV pour apporter un soutien effectif aussi bien aux activités d'épidémiosurveillance et de diagnostic des maladies animales qu'aux activités de contrôle de la qualité sanitaire des produits d'origine animale.
II-2 Assurance de la qualité des laboratoires	1	2	3		1.2.3	1.2	Action liée a la CC II-1
II-3 Analyse de risque	2	3	3	3	1	2	Repose sur la mise en place d'un système d'information et sur la gestion des données. Nécessite le développement des compétences spécifiques
II-4 Quarantaine et sécurité aux frontières	2	3	3	3	1.2.3	1.2.3	la Stratégie passe par le renforcement des 10 PIFs et des procédures de contrôle à l'importation
II-5 Épidémiosurveillance.							
A. Épidémiosurveillance passive	2	4	3		1.2.3	1	L'évolution vers les niveaux supérieurs découlera de la consolidation du REMEMA
B. Épidémiosurveillance active	2	4	2.3	3	1.2.3	1	Idem

II-6 Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence	2	4	1.3		1.2	1	L'évolution sera automatique si les objectifs II-1, II-3 et II-5 sont réalisés avec une chaîne de commandement directe.
II-7 Prévention, contrôle et éradication des maladies	2	3	2.3	3	1.2.3	1	Dépend de l'organisation de la délégation aux vétérinaires privés et des moyens affectés.
II-8 Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments	1	3	3	3	3	1.2.3	Axe prioritaire du programme qui passe par la redéfinition des compétences des SV en SSA et le positionnement des SV dans la future agence de SSA.
II-9 Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.	2	4	3			3	L'amélioration de cette CC est fondamentale en raison notamment de ses effets sur la sécurité sanitaire des aliments.
II-10 Recherche des résidus	1	3	3			2.3	Renforcement des capacités et établissement de partenariat avec des acteurs régionaux ou internationaux
II-11Problèmes émergents	2	3	3		2	2.3	Découle de l'amélioration des CC II-3, II-4 et II-5, de l'efficacité du système d'information et de la communication.
II-12 Innovation technique	1	2		3	1,2,3	1,2	Assurer l'accès à des informations sur les innovations techniques
Chapitre 3 : Interaction avec les bénéficiaires							
III-1 Communication	3	4	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	La communication est un instrument très important du renforcement des SV. Un plan de communication opérationnel, ciblé sur des objectifs prioritaires clairement identifiés est nécessaire.
III-2 Consultation des bénéficiaires	2	5	1.2.	1.2.3	1.2.3	1.2.3	Développer des mécanismes officiels pour consulter les bénéficiaires et formaliser le dialogue avec les associations et organisations professionnelles.
III-3 Représentation officielle	2	3	1	3	1.2.3	1.2.3	Assurer la participation active de la DE aux réunions officielles de l'OIE
III-4 Accréditation/habilitation /délégation	3	4	1.2		1.2.3	1.2.3	L'organisation rigoureuse (réglementation) des délégations et leur police sont essentielles pour atteindre le niveau 4.
III-5 Organisme statutaire vétérinaire	1	4	1.2		1.2.3	1	Ce niveau requiert la mise en place immédiate de l'ONV pour organiser l'exercice de la médecine et pharmacie vétérinaire. La vigilance sur la qualité des diplômes vétérinaires est importante.
III-6 Participation des producteurs et des autres bénéficiaires aux programmes d'action communs	1	3	2.3	1.2. 3	1.2.3	1.2	Le soutien aux petits producteurs fait partie des priorités nationales et nécessite des structures d'éleveurs organisées pouvant devenir des partenaires des SV pour des programmes d'action communs.
Chapitre 4 : Accès aux marchés							
IV-1 Élaboration d'une législation et de réglementations, et application des textes réglementaires	2	4	1.2.3	3	1.2.3	1.2.3	Chantier essentiel mais complexe et à long terme (processus d'adoption des projets de textes pour l'application du Code de l'Elevage). Nécessite le développement de compétences, une organisation interne et des moyens. Liée à la communication et à la consultation.
IV-2 Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires.	1	3	1.2.3	3	1.2.3	1.2.3	Repose sur la restauration de l'autorité des SV et sur leur réorganisation. Liée à CC IV-1 (promulgation des décrets d'application du code de l'élevage)

IV-3 Harmonisation Internationale	2	4	1.3	3	1	2	Promulgation des décrets d'application du Code de l'Elevage. Liée à CC IV-1
IV-4 Certification Internationale	2	3	1.3	3	1	2	Suppose le développement des capacités des SV pour la certification et la réorganisation de la chaîne de certification et le contrôle effectif des éléments certifiés.
IV-5 Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires	2	2	1	3	1	2	
IV-6 Traçabilité	1	2		3	2	2	Un changement de niveau ne peut s'envisager qu'à long terme. Le niveau 2 est suffisant dans le contexte actuel et sa consolidation est visée.
IV-7 Transparence	3	4	1	3	1.2	1.2	Suppose le renforcement des capacités du système d'informations zoo-sanitaires au niveau de la DE et des services déconcentrés pour assurer une meilleure circulation des informations épidémiologiques aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale
IV-8 Zonage	-	-					Sans objet
IV-9 Compartimentation	-	-					Sans objet

III.3 Impact et enjeu du programme

En l'absence de recensement récent, le cheptel de Mauritanie est estimé à 1,1 million de camelins, 1,5 million de bovins, près de 9 millions de petits ruminants, 3.4 millions de volailles locales (dont 2 millions en aviculture familiale), 250.000 asins et 63.000 équins.

La contribution du secteur de l'élevage à la croissance de l'économie nationale est importante. Sa contribution à la formation du PIB national est ainsi évaluée à 14,3% avec 68,2 % de la valeur ajoutée du secteur rural. Le secteur de l'élevage est également pourvoyeur d'emplois qui, malgré leur côté peu rémunérateur, bénéficient aux pauvres tout en contribuant à limiter l'exode rural.

Le secteur de l'élevage, malgré son poids dans l'économie nationale et sa forte contribution au PIB du pays, n'a pas encore reçu une attention à la hauteur des potentialités qu'il recèle. La politique du Gouvernement a été exprimée depuis 2000 dans plusieurs documents en particulier dans *la lettre de politique de développement de l'élevage* qui constitue un document de référence pour l'ensemble des politiques publiques concernant le secteur de l'élevage. La lettre fixe les objectifs et les orientations stratégiques ainsi que le plan d'action pour le développement du secteur. Les principaux objectifs du gouvernement en matière de développement de l'élevage sont : (i) accroître la croissance du secteur de manière durable, et (ii) réduire la vulnérabilité des ménages pratiquant l'élevage, conformément aux orientations du Cadre de lutte contre la pauvreté.

La Mauritanie, possède avec son élevage, un atout important pour son développement socio-économique, notamment du fait de la demande à l'exportation, qui ne cesse d'augmenter. Aujourd'hui, l'essentiel du commerce d'exportation concerne des animaux sur pieds, la transformation étant réalisée au plus près des marchés de consommation. Les autorités mauritaniennes projettent de mieux valoriser une partie de leur cheptel grâce à la construction d'un abattoir d'exportation, mais la rentabilité de cet investissement dépendra de la capacité des commerçants mauritaniens à offrir sur le marché des pays voisins y compris le Maghreb, à un prix compétitif, des viandes saines répondant aux exigences sanitaires de ces pays.

La production laitière, bien que théoriquement excédentaire, est saisonnière et atomisée. Le développement de cette filière au cours de ces dernières années a contribué à la diminution des quantités de lait et de produits laitiers importés.

Les services vétérinaires (SV) en Mauritanie, relevant du MDR incluent la Direction de l'Elevage et le Centre National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires au niveau central et les services extérieurs dans les délégations régionales. Depuis plus d'une décennie, les SV ont subi des réformes structurelles qui les ont en partie affaiblis à l'instar des SV de nombreux autres pays africains.

Face au développement des exigences et des opportunités internationales et régionales qui se présentent au pays, les SV mauritaniens sont contraints d'élargir leur mission et leur vision, et de concevoir de nouvelles activités pour compléter l'éventail des services existants. Il doit en résulter un renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour pouvoir contrôler efficacement la situation zoosanitaire des animaux et des produits animaux pour protéger la santé publique. La tendance requiert également des alliances et une coopération plus étroite avec les bénéficiaires, les partenaires commerciaux, les SV nationaux des autres pays et les organisations intergouvernementales concernées (Commission du Codex Alimentarius, OIE, OMC, etc.).

Sur la base des niveaux d'avancement constatés par la mission d'évaluation PVS il apparaît que les SV mauritaniens sont confrontés de façon chronique à une insuffisance notoire de ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Les SV mauritaniens sont en mesure de mettre en œuvre les mesures sanitaires traditionnelles de prophylaxie, mais leur capacité reste limitée pour la conduite de nouvelles missions, en particulier dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de la gestion des risques.

Le programme proposé ne repose pas seulement sur des moyens matériels et financiers pour renforcer les SV. Il identifie aussi des actions importantes en matière de qualification des personnels et met en évidence d'importants problèmes organisationnels tels que décrits dans l'évaluation PVS des SV mauritaniens (chaîne de commandement notamment). Sa mise en œuvre exige de prendre en considération le contexte général du pays, l'organisation administrative des SV, et la répartition des compétences entre les ministères. Il convient donc de souligner que ce programme est un ensemble cohérent dans lequel les moyens ne sont que l'outil d'une stratégie

IV- Stratégie générale du plan d'analyse des écarts PVS

L'analyse de la situation actuelle des SV et les résultats de l'évaluation PVS ont permis à la Mission d'identifier certaines actions prioritaires susceptibles de permettre, dans une période de 5 ans de lever des contraintes et de renforcer les capacités des SV en conformité avec les normes de l'OIE. Autour de ces priorités, s'organise et se structure la stratégie générale du plan qui se décline selon 5 axes d'intervention présentés ci-dessous.

IV.1 Réorganisation des SV et renforcement de la chaîne de commandement

L'indépendance technique des SV et leur fonctionnement selon le code terrestre de l'OIE dépend d'une organisation fonctionnelle regroupant des fonctions techniques classiques mais aussi des fonctions transversales essentielles pour la conception et la mise en œuvre des programmes des SV. L'organigramme actuel de la DE ne semble pas concentrer toutes les fonctions sanitaires, notamment celles en relation avec la maîtrise sanitaire des animaux et des produits d'origine animale.

L'efficience et la bonne gouvernance des SV mauritaniens doivent reposer également sur une chaîne de commandement bien définie entre les services centraux et les services déconcentrés. Or, les agents de terrain sont actuellement sous la hiérarchie du délégué régional de l'agriculture. Cette absence de lien avec l'administration centrale des Services vétérinaires ne garantit pas une réelle indépendance technique des SV proprement dits. L'une des responsabilités majeures de l'administration vétérinaire est de pouvoir prendre le plus rapidement et le plus efficacement possible les mesures de sauvegarde et de lutte contre les incidents ou accidents sanitaires de manière homogène à l'échelle du pays.

La Mission considère donc qu'un élément essentiel de la stratégie générale du plan serait de réorganiser les services vétérinaires au niveau central et opérationnel et redéfinir leurs responsabilités pour leur assurer une indépendance technique proprement dite.

La chaîne de commandement doit être parfaitement définie et prendre en compte l'organisation territoriale. Si la chaîne de commandement doit être précise et courte, il n'y a cependant pas de modèle standard et les solutions dépendent du contexte général du pays et de sa politique de décentralisation. Dans le cas de la Mauritanie un schéma composé d'une direction centrale relayée, sous couvert du Délégué Régional, par des services territoriaux pour l'ensemble du domaine vétérinaire paraît faisable.

IV.2 Renforcement des ressources humaines des SV

Au regard des effectifs du cheptel national et des caractéristiques géographiques du pays, le personnel adapté à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV est notoirement insuffisant en nombres, tant en ce qui concerne les vétérinaires que les para-professionnels vétérinaires qui doivent les appuyer.

Les ressources physiques et financières allouées aux SV ne peuvent en aucun cas permettre de mettre en œuvre les programmes nécessaires à une amélioration significative de leurs capacités, ni de perpétuer les progrès acquis dans le cadre de projets extérieurs.

Un des éléments essentiels de la stratégie du plan repose sur les capacités techniques et opérationnelles des SV pour mener à bien toutes les missions relevant de leur domaine de compétence.

IV.3 Renforcement des compétences des SV en sécurité sanitaire des aliments

La sécurité sanitaire des aliments reste un enjeu majeur tout au long de la chaîne alimentaire et prend de plus en plus d'importance en matière de santé publique. C'est une approche systémique qui se base sur le principe de la chaîne de contrôle ininterrompue de l'hygiène depuis la production jusqu'à la consommation. En Mauritanie, il y a une prise de conscience de la part des décideurs de plus en plus affichée quant à la prévention d'émergence de maladies d'origine alimentaire et la protection des consommateurs. Cette volonté est traduite par un code d'hygiène en cours d'adoption et même un projet de création d'une agence interministérielle spécialisée

Malgré l'existence d'un texte de 1965 sur l'inspection sanitaire et la salubrité des produits alimentaires d'origine animale destinés à l'alimentation humaine, les actions de contrôle sanitaire vétérinaire sont restées très peu développées. Le contrôle de la qualité sanitaire des produits pour la consommation locale, à l'exportation (contrôle des normes) ou à l'importation est quasi inexistant.

Il est donc urgent pour les SV de lancer un cycle de concertation entre les acteurs concernés en vue de définir une politique et un programme durable de sécurité sanitaire des aliments adapté au contexte local et ciblé notamment sur les communautés.

IV.4 Définition d'une politique de maillage du territoire et de délégation au secteur privé

Les SV ont engagé une démarche de délégation des opérations de prophylaxie collective au travers de la délivrance du mandat sanitaire. Ce système intéresse aujourd'hui 14 vétérinaires dans 4 provinces. Cette délégation reste cependant limitée à la prophylaxie contractuelle contre la PPCB dans certaines zones et repose sur un dispositif réglementaire, technique et financier encore fragile.

Un des éléments stratégiques du plan est de consolider la délégation d'activités au secteur privé et renforcer le contrôle de l'Etat sur les fonctions déléguées.

IV.5 Actualisation de la législation vétérinaire et promulgation des décrets d'application du code de l'élevage

La législation vétérinaire était fondée jusqu'en 2004 sur des textes anciens parfois mal adaptés à la situation actuelle. La loi N° 2004-024 portant loi cadre relative à l'élevage inclue les dispositions diverses relatives à la santé animale, l'hygiène des denrées d'origine animale, l'exercice de la profession vétérinaire et la pharmacie vétérinaire dans un souci de plus grande conformité avec la législation internationale. Quatre décrets d'application sont en cours de promulgation et concernent principalement (i) l'organisation et le fonctionnement de l'Ordre National des Docteurs vétérinaires (ONV), (ii) la réglementation de la pharmacie vétérinaire et (iii) la création, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Nationale des Autorisations de Mise sur le Marché.

Les bases de la mise en place de SV efficients et conformes aux recommandations de l'OIE sont jetées. Il est impératif de poursuivre le processus d'adoption des projets de textes pour l'application du Code de l'Elevage et de développer au niveau de la DE et des services déconcentrés les capacités de contrôle et de suivi de l'application des dispositions en vigueur

L'effet de levier de ces 5 axes d'intervention stratégiques sera principalement lié à la mise en conformité progressive des SV avec les normes internationales à travers la mobilisation des

ressources et le renforcement des capacités, la mise en place d'une chaîne de commandement bien définie entre les services centraux et les services déconcentrés, la diversification des compétences et l'adoption d'un arsenal législatif et juridique approprié.

Le plan d'analyse des écarts devrait donc permettre au gouvernement de la Mauritanie de renforcer ses services vétérinaires au cours des 5 prochaines années. Il a été conçu comme un plan d'action décrivant pour chacune des composantes fondamentales de l'outil PVS les activités qui doivent être exécutées au cours de cette période, indiquant le coût de leur mise en œuvre et fournissant un plan de travail avec la séquence de ces activités (cf. fiches des activités en annexe 4).

V- Renforcement de la structuration des Services vétérinaires

L'objectif du renforcement de la structuration des SV est de créer un ensemble d'organes et de structures vétérinaires capables de mettre en œuvre les actions de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments. Cette mise en oeuvre suppose une impulsion, une coordination et un contrôle efficaces, qui permettent de mettre les compétences des vétérinaires à la disposition de l'élevage, de protéger la santé publique, de servir le développement national, et enfin d'être crédibles vis-à-vis des autres Etats ou groupes d'Etats.

La réalisation de ces missions impose de disposer de structures (publiques et privées), d'une organisation (et de procédures) et de ressources humaines, physiques et financières correspondant à la nature et au volume des activités.

Le schéma structurel se composerait :

- d'une Autorité vétérinaire constituée par une direction des SV chargée de la conception et du pilotage ;
- de services territoriaux chargés de la coordination et d'opérations spécialisées ;
- d'un secteur privé chargé d'assurer, en dehors des soins aux animaux, les vaccinations, la surveillance épidémiologique, voir même d'autres fonctions comme l'inspection dans le cadre d'une délégation formelle ;
- d'un réseau de laboratoires prestataires de service

Sur le plan fonctionnel les SV seraient constitués :

- d'un étage de conception, de pilotage et de coordination des politiques;
- d'un étage opérationnel composé des services territoriaux et des délégataires ;
- de différents systèmes de régulation et de contrôle

Ceci se fonde sur l'hypothèse selon laquelle les activités des SV sont essentiellement confiées au MDR au moins jusqu'à la seconde transformation des produits d'origine animale, la partie distribution pouvant être partagée avec d'autres ministères.

V.1 Pilotage et coordination des SV

Pilotage central

La structure et le fonctionnement des SV reflètent et expriment le système politique, économique et juridique de chaque pays. Quelque soit le modèle adopté, les SV justifient d'un niveau central de coordination et d'un niveau d'exécution de terrain. L'administration centrale représente l'Etat et peut le représenter dans les instances internationales, pour discuter avec les autres pays d'éventuels accords bilatéraux ou multilatéraux. Les structures décentralisées contribuent à la définition, à la mise en œuvre et au suivi au niveau régional, des politiques nationales et régionales. Enfin, les SV ont besoin d'organes connexes d'appui qui revêtent des formes elles-mêmes très différentes.

L'autorité vétérinaire centrale en Mauritanie est représentée par la DE chargée d'élaborer et de superviser la mise en oeuvre de la politique nationale en matière de production et de santé animales, en s'assurant de sa cohérence avec les orientations générales de la politique de développement rural.

La DE est chargée de la conception, du pilotage et de la coordination politique à l'échelon national ; elle doit regrouper toutes les fonctions nécessaires de manière à assurer son indépendance technique.

La Mission a relevé que l'organigramme actuel de la DE ne correspond pas aux missions proposées. L'analyse permet de mettre en exergue certaines inadéquations des activités des SV telle que l'insuffisance des organes de suivi et de contrôle, l'absence de compétences en matière de sécurité sanitaire des aliments. L'organigramme devrait être revu sur la base d'une analyse fonctionnelle qui permettrait d'identifier toutes les fonctions dévolues aux SV et de déterminer les moyens humains pour leur exercice.

La mission propose de réunir les fonctions habituelles des SV dans trois principaux services :

- Un **service de Santé animale** chargé de la gestion des programmes de prophylaxie, de l'épidemiosurveillance et de la veille sanitaire, du mandat sanitaire et du suivi des plans d'urgence et de Police sanitaire. La pharmacie vétérinaire pourrait être associée à ce service.
- Un **service de sécurité sanitaire des aliments** chargé de la protection des citoyens des dangers que représentent les maladies d'origine alimentaires et les zoonoses. Il aura pour principales missions la surveillance, le contrôle et l'éradication des zoonoses, la protection de la sécurité sanitaire alimentaire, la coordination avec la future agence interministérielle de sécurité sanitaire des aliments. Ces missions doivent s'accorder avec une implication croissante des SV dans l'élaboration des normes et standards nationaux concernant la qualité sanitaire des denrées d'origine animale. Ce service assurera aussi la coordination des contrôles, le suivi de la dispense des agréments pour les établissements de production des produits d'origine animale et de transformation, et la mise au point de référentiels d'inspection relatifs à la réglementation en vigueur.
- Un **service de gestion des PIFs et coordination sanitaire internationale** qui aura comme fonction de promouvoir le système national de santé animale et de santé publique vétérinaire en vue de lever les barrières sanitaires à l'exportation de produits d'origine animale ; d'assurer le développement et le suivi des accords sanitaires; et de participer aux négociations avec les pays tiers en matière d'accords d'équivalence. Le service se chargera également de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'application de la réglementation en matière de contrôle aux postes frontaliers et dans les stations de la quarantaine. Les vétérinaires de ce service doivent être préparés aux tâches officielles de négociation qu'ils mènent dans leur domaine de compétence. Ils n'en seront que plus à l'aise pour préparer leurs services et les usagers dans le cadre de la délivrance des certificats internationaux de garantie en matière de santé animale et de salubrité des produits d'origine animale. La fonction spécialisée d'analyse de risque pourrait être rattachée à ce service. L'analyse de risque devrait être la base de tous les choix techniques pour aider à la prise de décisions et s'insérer dans la dynamique des négociations internationales pour le commerce des produits animaux.

Fonctions transversales

Certaines fonctions comme la législation, la communication, l'analyse de risque et la gestion des systèmes d'information, sont transversales par rapport à toutes les activités des SV et essentielles à leur bon fonctionnement. Ces fonctions ne nécessitent pas nécessairement un niveau de service mais doivent être identifiées dans l'organigramme des SV. Le choix de leur positionnement appartient aux autorités. La Mission propose de les regrouper dans un service de coordination sanitaire ou de les identifier en cellules d'appui au SV :

- Cellule de législation et de réglementation au sein des Services vétérinaires nationaux : Lorsque les SV ont bien identifié les besoins en bases légales de leur

action, ils suggèrent au pouvoir politique les textes à préparer. Ils les argumentent et les défendent. Il importe donc que le service central dispose d'une cellule spécialisée en ce domaine. Cette cellule ne peut se construire qu'avec la collaboration étroite des techniciens responsables de l'objet et des juristes responsables de la qualité juridique.

- Cellule de communication : la communication est un instrument très important de l'action des SV qui implique la mise en oeuvre d'un organe rattaché et spécialement adapté. Elle peut être positionnée à la Direction des services vétérinaires (DSV) ou être subordonnée au Secrétariat général et tenue au strict respect des règles institutionnelles de communication fixées par le MDR.
- Cellule de gestion des systèmes d'information : c'est une fonction à l'intersection de toutes les activités techniques fournissant l'infrastructure nécessaire au recueil et à l'exploitation des toutes les données utiles (techniques et administratives) aux responsables techniques et à la direction. Il s'agit non seulement de l'informatique mais aussi des bases de données et de leur exploitation. Cette cellule serait de nature à répondre au besoin d'actualisation des informations relatives à l'élevage et la santé animale, afin de pouvoir assurer une programmation des investissements et des activités techniques en corrélation avec la réalité de terrain.

Au total la DSV comporterait 3 services et un minimum de trois cellules à fonctions transversales. D'autres fonctions comme la qualité et la documentation pourraient être développées au sein de la DSV pour répondre au besoin de développement et de formalisation du cadre structurel et des procédures de fonctionnement des SV.

Les ressources humaines nécessaires au niveau central sont indiquées dans le tableau 3. Elles sont évaluées en fonction de l'expérience des experts et devront donc être réévalués en fonction des options retenues et des évolutions constatées. Elles comportent, au niveau central, 21 agents pour la coordination et le pilotage dont 15 vétérinaires 2 ingénieurs ou autre diplômes universitaires et 4 para-professionnels vétérinaires. Six vétérinaires sont actuellement en postes à la DE. Il reste donc un minimum de 8 postes à pouvoir pour couvrir les missions et fonctions identifiées dans l'organigramme proposé ci-dessus.

Besoins pour les Services centraux

Fonctions	Situation actuelle	Vétérinaires	Diplômes universitaires	Para-professionnels vétérinaires
Direction + adjoint				
Directeur des SV	1			
Conseiller Vétérinaire	1			
Adjoint		1		
Compétences transversales				
Système d'information			1	1
Législation vétérinaire	1			
Communication			1	
Santé animale				
Chef de service	1			
Epidémiosurveillance et prophylaxie	1			1
Plan d'urgence et Police sanitaire		1		
Pharmacie vétérinaire,		1		
exercice de la médecine vétérinaire, suivi des activités déléguées		1		
Coordinateur de la CAIE*	1			
Santé publique vétérinaire				
Chef de service		1		
Sécurité sanitaire des aliments (abattoirs et DOA)		2		2
Gestion PIFs et coordination internationale				
Chef de Service		1		
Gestion des PIFs, suivi des alertes internationales et analyse de risque	1			
Total	7	8	2	4

* Un vétérinaire de la DE affecté comme Directeur de la Centrale d'Approvisionnement en intrants d'élevage : Il est responsable de la gestion des médicaments et vaccins vivants importés par l'Etat

La chaîne de commandement

En dehors de l'organisation des campagnes de vaccination et des missions de suivi et de supervision, la DE n'exerce pas d'action directe sur le terrain puisque depuis la reforme de 1993, ce sont les délégations régionales qui ont la responsabilité des activités dans leurs Wilayas respectives. Bien qu'il y ait des relations fonctionnelles entre la DE et les services déconcentrés, l'absence de lien hiérarchique direct avec les agents de terrain entraîne des contraintes au niveau de la transmission des instructions et des informations.

La définition de la chaîne de commandement des SV, qui est obligatoire au regard du Code terrestre de l'OIE, devrait être linéaire et univoque entre le directeur des SV (central) et les chefs des Services vétérinaires (territorial) sous couvert du Délégué régional. Ainsi les instructions transmises par le Directeur des SV muni d'une délégation explicite du ministre s'imposeraient à tous les échelons pour respecter l'indépendance des fonctions de police. C'est un élément très important de l'autorité des SV.

Au niveau des Wilayas les fonctions de chef du Service vétérinaire et les personnels et moyens mis à sa disposition (dans la Wilaya et inspections départementales) doivent être identifiées.

Les propositions de la chaîne de commandement sont limitées par les usages administratifs actuel en Mauritanie par et le rang hiérarchique des directeurs régionaux dans le cadre de la politique de décentralisation, mais il est important de les soumettre à une réflexion approfondie et d'envisager des modifications réglementaires. Le schéma de chaîne de commandement composé d'une direction vétérinaire centrale relayée, sous couvert du

Délégué Régional de l'Agriculture par des services territoriaux pour l'ensemble du domaine vétérinaire paraît compatible avec la politique de décentralisation du pays.

Les relations de fonctionnalité entre le Directeur des SV et les services territoriaux semblent efficaces à travers le réseau REMEMA, système cohérent et efficace du suivi épidémiologique des maladies. Ce réseau devrait être davantage renforcé sur le plan institutionnel pour consolider ces relations fonctionnelles et les liens hiérarchiques entre le Directeur des SV et les agents du terrain.

L'échelon opérationnel régional

Les Services vétérinaires déconcentrés sont représentés au niveau de 13 Délégations Régionales du MDR, installées au chef-lieu de chaque Wilaya. Ces délégations sont dirigées par les Délégués Régionaux nommés par arrêté du Ministre. Elles sont structurées en services dont le service de l'Elevage chargé de la mise en œuvre des programmes de santé animale.

Le Délégué Régional est chargé, sous l'autorité du Wali et dans le cadre des politiques nationales et régionales, d'orienter, de coordonner et de contrôler l'exécution de toute activité dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage entreprise à l'échelle de la Wilaya.

Il est l'interlocuteur des Directions centrales du Ministère, dont il reçoit les instructions techniques à faire exécuter par ses services. Ceci n'exclut pas les relations fonctionnelles techniques directes entre les directions du Ministère et les services régionaux qui demeurent responsables de leurs activités vis-à-vis du Délégué Régional à qui ils rendent compte.

L'organisation interne des Délégations Régionales comprend au niveau de chaque Moughataa (ou Département) une inspection départementale, qui comprend un Bureau de l'élevage chargé de la mise en œuvre des activités de production animale et d'inspection vétérinaire au niveau du Département.

Aucune structure ne saurait faire l'économie des services locaux, au contact de la réalité et des difficultés du terrain. Les services, pour être compris et efficaces devraient être dirigés par un vétérinaire, qui sera le véritable interprète de la stratégie du gouvernement.

Au regard des effectifs du cheptel des diverses espèces, le personnel adapté à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV au niveau du terrain s'avère notoirement insuffisant. A l'heure actuelle, seuls 2 des 13 services de l'élevage des Délégations Régionales ont à leur tête des docteurs vétérinaires. Les autres Délégations Régionales et inspections Départementales au niveau des Moughataa, lorsque les postes ne sont pas vacants, sont sous la responsabilité d'assistants d'élevage, d'infirmiers vétérinaires ou d'agents de différents profils.

Les ressources humaines pour la coordination de cet échelon doivent comporter au minimum un vétérinaire, chef de service dans chaque Délégation Régionale, soit 13 vétérinaires. Deux sont déjà en poste et il reste 11 postes de vétérinaires à pourvoir. Le vétérinaire a ce niveau sera chargé de la supervision et la coordination des activités de santé animale et santé publique vétérinaire et devrait être appuyé par des vétérinaires et para-professionnels vétérinaires dont le nombre est estimé au niveau des moyens opérationnels.

V.2 Missions opérationnelles et maillage du territoire

Missions opérationnelles par les agents de la fonction publique

Les missions opérationnelles assurées par les services déconcentrés se traduisent par des actions relevant de la responsabilité de l'Etat et exécutées par les Services vétérinaires publics seuls ou en coordination avec d'autres administrations ou avec des délégataires. Ces missions comportent :

- les interventions programmées de santé animale, vaccination et surveillance active notamment;
- le recueil de l'information épidémiologique passive ;
- les interventions pour la gestion des incidents et des crises en matière de police sanitaire ou de sécurité sanitaire des aliments ;
- les actions de police sanitaire vétérinaire ;
- l'inspection sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale, en particulier des lieux de préparation et de transformation;
- le contrôle des mouvements d'animaux, des produits d'origine animale et de tous les intrants d'élevage à l'intérieur du pays comme aux frontières ;
- le contrôle de la pharmacie vétérinaire ;
- la supervision et le contrôle de la prophylaxie contractuelle et des activités déléguées;
- la délivrance de certificats sanitaires pour des animaux vivants ;
- les actions de formation des éleveurs, des techniciens et auxiliaires d'élevage.

Toutes les autres actions à caractère vétérinaire, et en particulier la médecine et la distribution du médicament vétérinaire, hors actions contrôlées par l'Etat, relèvent du service privé concurrentiel. Elles participent au développement de la productivité de filières animales.

Les besoins en moyen humains pour accomplir ces missions dans les 13 Wilayas du pays sont estimés à 33 ETP vétérinaires et 104 ETP- para-professionnels vétérinaires. La délégation des activités de services publics aux vétérinaires privés concerne seulement les campagnes de prophylaxie contre la PPCB dans certaines régions. Le maillage vétérinaire du territoire doit permettre de couvrir les besoins de la santé animale d'une part, et ceux de l'inspection des aliments d'autre part, ce qui implique que les agents de terrain disposent des moyens et des compétences appropriées.

Les estimations des ressources humaines pour les missions techniques et opérationnelles sont présentées dans les composantes correspondantes.

Maillage par les vétérinaires privés

Les besoins en vétérinaires sont estimés par rapport aux effectifs animaux et aux modes d'élevage selon des unités de conversion. L'unité d'intervention vétérinaire est établie comme suit mais pourrait être adaptée :

Espèce animale	Conversion en UIV
Bovins	1
Petits ruminants	0.1
Porcins	0.2
Volailles	0.01
Chevaux et camélidés	0.5
Anes	0.3

La population animale en Mauritanie représente donc un total de 3.748.739 UIV. Le besoin en vétérinaires pour assurer un maillage satisfaisant s'établi entre 81 et 140 ETP (Tableau 4). Actuellement, il existe 36 vétérinaires installés en médicine rurale et pharmacie vétérinaire dont 14 sont délégataires. Le reste du maillage devrait être couvert par les 33 ETP vétérinaires calculés ci-dessus dont la moitié (16 ETP) pourrait être déléguée aux vétérinaires privés (cf. composante Santé animale). Si on ajoute un marché du travail potentiel de plus de quarante vétérinaires sans emploi en plus d'une dizaine de vétérinaires en formation, au regard des effectifs animaux et aux besoins du maillage du territoire, il existe un potentiel pour l'installation des vétérinaires privés dans les régions à fort potentiel d'élevage et l'extension des mesures de délégations.

Maillage du territoire par les vétérinaires privés

Niveau administratif	Unités d'interventions vétérinaires (UIV)	Vétérinaires praticiens (hypothèse haute)	Vétérinaires praticiens (hypothèse basse)	Vétérinaires praticiens existants	
				Privé	Mand.
Trarza	292,242	11	6	2	1
Hodh Chargui	817,984	30	18	4	3
Hodh El Ghrabi	647,736	24	14	8	3
Adrar	112,175	4	2	0	0
Tagnat	210,032	8	5	0	0
Tirs Zemmour	33,410	1	1	0	0
Inchiri	59,497	2	1	0	0
Assaba	554,400	21	12	2	1
Guidmakha	237,221	9	5	2	2
Gorgol	333,265	12	7	3	2
Brakna	407,097	15	9	2	2
Nouadhibou	15,816	1	0	1	0
Nouakchott	27,864	1	1	12	0
TOTAL	3,748,739	140	81	36	14

V.3 Les ressources physiques nécessaires au renforcement des SV

Les SV disposent de ressources physiques inadaptées à presque tous les niveaux et la maintenance des infrastructures disponibles est médiocre.

Au niveau central, la DE dispose de locaux modestes mais correctement équipés en matériel de communication (téléphone et fax) et en connexion internet.

Au niveau régional et des inspections départementales, les locaux sont vétustes pour la plupart non fonctionnels et dépourvus d'équipements vétérinaires, de matériel bureautique et de moyens de communication et de traitement de données. La chaîne du froid est irrégulière. Il y a une insuffisance notoire en moyens de transport pour assurer les missions régaliennes.

Les ressources physiques allouées aux SV ne peuvent en aucun cas permettre de mettre en œuvre les programmes nécessaires à une amélioration significative de leurs capacités. Les SV doivent avoir accès à des ressources physiques adéquates : bâtiments, transport, télécommunications, chaîne du froid et autre matériel nécessaire (informatique, etc.). Le plan devra évaluer les coûts d'investissement et de fonctionnement de la mise à niveau (infrastructures et équipements) pour corriger cette situation.

Les besoins de l'administration centrale et des services déconcentrés sont estimés dans le tableau suivant :

Besoins en équipement

Niveau de coordination des SV	Unité de communication	Unité de bureautique	voiture citadine	véhicule 4*4
Services centraux (Direction de l'Elevage)	20	20	2	2
Services déconcentrés (1er Echelon de coordination - Wilaya)	13	13	0	13
Total	33	33	2	15

Ces besoins, évalués en masse globale, en plus des moyens existants sont accompagnés des budgets de fonctionnement correspondants.

En ce qui concerne les locaux, la mission a estimé qu'environ 315 m^2 de locaux doivent être rénovés et 200 m^2 construits dans le cadre du plan. Ces besoins représentent principalement les locaux de la DE et des bureaux d'inspections vétérinaires au niveau des Wilayas et départements. Le coût de gestion et d'entretien de ces locaux et de ceux existants devrait être imputé au budget des SV (fiche de compétence I.7).

Il est à noter que les estimations des ressources physiques liées aux activités techniques spécifiques sont présentées dans les chapitres et fiches correspondants.

V.4 Ressources humaines nécessaires au renforcement des SV

Les ressources humaines nécessaires pour faire fonctionner la structure de base des SV mauritaniens sont estimées à 195 agents dont 67 vétérinaires, 8 ingénieurs ou autres diplômes universitaires et 120 para-professionnels vétérinaires. Le personnel existant rattaché au MDR est en réalité mal défini en raison du mélange entre les fonctions relevant de la DE et celles relevant des autres attributions du MDR (projets, CAIE, etc.). Le nombre de personnel actuel en exercice à la DE, au CNERV, aux services déconcentrés comporte 15 vétérinaires, 3 ingénieurs laborantins et 82 para-professionnels vétérinaires et infirmiers vétérinaires. Le tableau 6 présente les besoins, le personnel existant et les effectifs à pourvoir par année du plan.

Le plan prévoit 52 vétérinaires à pourvoir dans cinq ans. Un équivalent de 16 ETP vétérinaires pourrait être délégataires du secteur privé pour la prophylaxie contractuelle.

Besoins en ressources humaines et rythme de recrutement des effectifs sur 5 ans

Ressources humaines	Besoins en personnel	Effectifs actuels	Personnel à pourvoir					Total du personnel à pourvoir*
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Vétérinaires	67	15	13	12	10	10	7	52
Universitaires	8	3	3	1	1	0	0	5
Para-professionnels vétérinaires	120	82	8	7	7	7	9	38
TOTAL	195	100	24	20	18	17	16	95

Total du personnel à pourvoir dans le cadre du plan

La liste des vétérinaires enregistrés fait état de plus de 40 vétérinaires sans emploi en plus d'une dizaine de vétérinaires en formation. Cette masse critique devrait permettre le renouvellement des départs en retraite (seulement deux en 5 ans) et la couverture des besoins estimés en personnel vétérinaire. Au regard de ces effectifs, il n'est pas justifié de prévoir dans le présent plan d'action spécifique à court terme, en matière de formation des vétérinaires excepté la formation continue ou les spécialisations, de la part des pouvoirs publics. Dans cette hypothèse, il suffirait d'organiser des concours de recrutement chaque année pour les postes vétérinaires requis selon les besoins estimés dans le plan.

En revanche, la situation des para-professionnels vétérinaires est très préoccupante. L'inventaire des para-professionnels vétérinaires (techniciens d'élevage et infirmiers vétérinaires) fait état de 82 techniciens dont la majorité sont âgés de plus de 50 ans avec un minimum de 10 départs en retraite prévus dans 5 ans. Le simple renouvellement des para-professionnels vétérinaires existants s'avère problématique en raison de l'insuffisance de personnel qualifié sur le marché de l'emploi. L'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole de Kaédi (ENFVA), la seule institution où sont formés ces agents n'assure plus de formation depuis une quinzaine d'années. Il est donc urgent de re-établir un plan prospectif de formation initiale pour les para-professionnels vétérinaires pour compenser les départs en retraite et les besoins de renforcement des effectifs définis dans le plan (38 ETP para-professionnels vétérinaires).

Le plan proposé consiste à :

- Etablir une description détaillée des postes à tous les niveaux avec qualifications et expériences requises.
- Mettre en place des systèmes d'évaluation des performances pour tous les postes des SV publics.
- Recruter des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires pour occuper les postes vacants et remplir les besoins des effectifs identifiés selon le calendrier dans le tableau 6. La vigilance sur la qualité des diplômes est importante.
- Assurer des plans de recyclage et de formation continue périodiquement révisés et actualisés, fondés sur des évaluations des performances des agents et des besoins relatifs aux fonctions exercées.
- Conduire une réflexion sur les modalités de formation des assistants d'élevage et la redynamisation de l'Ecole de Kaedi. En attendant créer dans le cadre de l'école de Rosso une option spécialisée en santé animale permettant d'apporter un appui réel et efficace aux vétérinaires tant publics que privés.

V.5 Budget de renforcement de la structuration des SV

La structuration des SV regroupe l'ensemble des moyens de base pour le fonctionnement des SV comme les ressources professionnelles, techniques et financières disponibles. Les deux tableaux suivants regroupent les budgets correspondants au fonctionnement général des SV présentés par compétence critique d'une part (Tableau 7) et par nature de charge d'autre part (Tableau 8).

Le budget de formation continue présenté dans ces tableaux concerne les cycles de recyclage pour le fonctionnement général des SV. Il sera complété par des programmes ciblés de formation continue pour les activités techniques spécifiques telle que l'épidémiosurveillance, les procédures de contrôle aux frontières, les laboratoires, le contrôle des médicaments, la sécurité sanitaire des aliments et des activités transversales. La formation sera aussi à développer pour les vétérinaires du secteur privé en coordination avec l'Ordre National des Docteurs Vétérinaires (en cours de mise en place).

Le budget alloué aux ressources physiques concerne principalement le budget d'investissement et d'entretien des locaux des SV en particulier les locaux de l'administration centrale et des bureaux d'élevage au niveau des Wilayas et des inspections départementales.

Les besoins pour les fonds d'urgence n'ont pas été déterminés au cours de la mission. Il s'agit avant tout de (i) prévoir la création d'un dispositif permettant l'accès à des fonds d'urgence et leur mobilisation pour permettre une réaction rapide aux situations d'urgence et (ii) développer un plan d'indemnisation des éleveurs, notamment en cas d'abattage sanitaire, incluant la mise en place des mécanismes prédéfinis pour sa mise en œuvre.

Il est à noter que les budgets de formation des para-professionnels vétérinaires ne sont pas pris en considération dans le coût total du plan. La stratégie ne dépend donc pas directement des SV mais d'une politique de gouvernement à mener par le Ministère concerné. Il est possible d'estimer le budget nécessaire pour la formation des para-professionnels vétérinaires en se basant sur les besoins en personnels identifiés d'une part – tableau 6) ; et sur le coût unitaire d'une telle formation, estimée à 500.000 ML par les SV mauritaniens.

Budget de renforcement des structures de coordination par compétence

Compétence critique	Budget annuel Année 1	Budget annuel Année 2	Budget annuel Année 3	Budget annuel Année 4	Budget annuel Année 5	Plan de mise à niveau
I-1. Composition du personnel scientifique et technique						
I-1A. Vétérinaires et autres professionnels	28,860,480	34,107,840	39,355,200	44,602,560	44,602,560	0
I-1B. Para-professionnels vétérinaires et personnels techniques	576,000	1,152,000	1,728,000	2,304,000	2,304,000	0
I-2. Compétences des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires						
I-2A. Vétérinaires et autres professionnels	0	0	0	0	0	0
I-2B. Para-professionnels vétérinaires et personnels techniques	0	0	0	0	0	3,507,000
I-3. Formation continue	8,425,000	8,425,000	8,425,000	8,425,000	8,425,000	3,507,000
I-4. Indépendance technique	0	0	0	0	0	0
I-5. Stabilité des structures et durabilité des politiques	0	0	0	0	0	0
I-6. Capacité de coordination des secteurs et des institutions	0	0	0	0	0	0
I-7. Ressources physiques	12,672,000	25,225,333	50,428,667	59,198,667	72,286,667	144,180,000
I-8. Financement	0	0	0	0	0	0
I-9. Fonds d'urgence et de compensation	0	0	0	0	0	0
I-10. Capacité d'investissement et de développement	0	0	0	0	0	0
Total en monnaie locale	50,533,480	68,910,173	99,936,867	114,530,227	127,618,227	151,194,000
Total en USD	195,866	267,094	387,352	443,916	494,644	586,023
Total en EUR	143,561	195,768	283,912	325,370	362,552	429,528

Budget de renforcement des structures de coordination par type de dépense

Type de dépense	Budget annuel - Année 1	Budget annuel - Année 2	Budget annuel - Année 3	Budget annuel - Année 4	Budget annuel - Année 5	Plan de mise à niveau
Investissements matériels : Equipements techniques	0	0	0	0	0	0
Investissements matériels : Bureautiques et communications	1,072,000	2,144,000	2,814,000	3,484,000	4,422,000	13,400,000
Investissements matériels : Transports	3,200,000	7,948,000	17,548,000	20,748,000	25,548,000	111,740,000
Investissements matériels : Locaux	700,000	933,333	1,166,667	1,166,667	1,166,667	19,040,000
Investissements matériels : Logiciels et système d'information						0
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	7,014,000
Investissements immatériels : Formations diplômantes	0	0	0	0	0	0
Masse salariale	24,530,400	29,383,200	34,236,000	39,088,800	39,088,800	
Formation continue	8,425,000	8,425,000	8,425,000	8,425,000	8,425,000	0
Charges de transports et déplacements	4,900,000	11,400,000	26,100,000	31,000,000	38,350,000	
Consommables spécifiques	2,800,000	2,800,000	2,800,000	2,800,000	2,800,000	0
Activités déléguées	0	0	0	0	0	
Fonds exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Autres charges de fonctionnement	4,906,080	5,876,640	6,847,200	7,817,760	7,817,760	0
Total en ML	50,533,480	68,910,173	99,936,867	114,530,227	127,618,227	151,194,000
Total en USD	195,866	267,094	387,352	443,916	494,644	586,023
Total en EUR	143,561	195,768	283,912	325,370	362,552	429,528

VI- Renforcement des compétences dans le domaine de la Santé Animale

VI.1 Stratégie d'action dans le domaine de la santé animale

Le Plan a défini une stratégie dans le domaine de la Santé Animale visant à prendre, au cours des cinq prochaines années, des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies principales.

Cette stratégie se traduit par l'adoption d'un plan d'action qui s'articule autour des 5 priorités :

- Assurer la mise en oeuvre des campagnes de prophylaxie pour les maladies en cohérence avec la politique nationale de santé animale
- Développer une base de surveillance des maladies compatibles avec celle de l'OIE
- Renforcer le Réseau REMEMA
- Améliorer la rapidité de réponse des SV en cas de crises, ainsi que leur gestion
- Superviser la prophylaxie contractuelle

Les SV sont largement occupés par la réalisation de campagnes de vaccination contre la PPCB et d'autres maladies comme la PPR, la clavelée et la variole du dromadaire tout en déléguant une partie (30% des vaccinations contre la PPCB) au secteur privé (14 vétérinaires mandatés). Les services publics ne peuvent pas assurer correctement des tâches saisonnières sur un territoire très vaste avec leurs moyens ordinaires.

Les estimations montrent que la réalisation d'une campagne de vaccination nécessite 16 vétérinaires et 33 para-professionnels sur l'année mais comme cette campagne ne dure que 4 mois il revient à mobiliser 3 fois plus de personnel. Cela justifie pleinement de déléguer davantage ces actions au secteur privé et c'est la base de la stratégie en santé animale. Cette délégation permet en outre d'améliorer le revenu du vétérinaire privé et de consolider le maillage et l'épidémiosurveillance.

Il paraît donc opportun de définir une politique claire pour le mandat sanitaire et d'étendre davantage la délégation des campagnes de vaccination à des vétérinaires privés correctement supervisés. Cette option devrait permettre aux SV publics de concentrer leurs efforts sur les missions de contrôle et de supervision des actions déléguées.

Les services vétérinaires déconcentrés, doivent donc s'attacher aux missions de santé animale suivantes :

- Organisation des campagnes d'intervention et supervision des délégations au secteur privé ;
- Contrôle de l'exécution des actions de police sanitaire ;
- Inspection des établissements des élevages spécialisés et des marches de bestiaux ;
- Animation des réseaux d'épidémiosurveillance et l'exploitation des données ;
- Elaboration des programmes, incluant également la communication.

Pour mener ces actions, outre les aspects structuraux et fonctionnels développés au chapitre V, les services centraux devront mettre à jour la réglementation et élaborer les procédures de travail. Les services territoriaux devront bénéficier d'un programme de formation continue solide et de l'affectation de moyens opérationnels, notamment en matière de communication pour développer la participation des bénéficiaires et de bureautique pour alimenter les systèmes d'information.

Les agents spécifiquement affectés à des tâches de santé animale devront disposer de moyens de déplacement adéquats et du matériel nécessaire pour le prélèvement, le transport d'échantillons et la conservation des produits biologiques.

VI.2 Ressources physiques et ressources humaines

Les besoins humains sont estimés par rapport aux activités requises selon le tableau 9 ci-dessous. Ils ressortent à 24 ETP vétérinaires et 61 para-professionnels vétérinaires. Si on enlève les vaccinations déléguées, les besoins humains pour les activités de santé animale, d'épidémiosurveillance, de supervision, de contrôle et de police sanitaire se résument à 8 ETP vétérinaires et 28 ETP para-professionnels vétérinaires (Tableau 9). Leur répartition sur le territoire nécessite une analyse détaillée qui dépasse le cadre de la mission.

Ressources humaines pour les activités de santé animale

Activités (Secteur animaux vifs)	Nombre d'unités dans le pays	Nombre de jours / an / site		Besoins en équivalent temps plein	
		Vétérinaires	Para-professionnels vétérinaires	Vétérinaires	Para-professionnels vétérinaires
Marchés en vif	13	12	200	1	13
Elevages spécialisés	64	1	4	0	1
Appui aux campagnes d'épidémiosurveillance	48	30	60	7	14
Appui aux campagnes de prophylaxies	13	250	500	16	33
Appui à la police sanitaire					
Total	-	-	-	24	61

Les ressources physiques spécifiques à cette composante consistent essentiellement en moyens de transports (motocyclettes et véhicules de terrain) pour la réalisation des activités de prophylaxie et d'épidémiosurveillance et en outils de bureautique et de communication. (cf. fiches d'activité II-5A, II-5B, II-6 et II-7).

Le plan prévoit la construction de 10 parcs de vaccination par an pour l'organisation des campagnes de vaccination des animaux transhumants (cf. fiche d'activité II-7). Les besoins pour la construction et la rénovation des locaux sont estimés dans le chapitre V.

VI.3 Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine de la santé animale

Les budgets pour le renforcement des activités de santé animale par compétence critique et par nature de dépense sont présentés dans les tableaux 10 et 11. Ils sont calculés à partir des éléments figurants dans les fiches d'activité II-5 A et B, II-6 et II-7. Ils ne représentent que la part spécifique car l'infrastructure et les moyens de coordination sont proposés avec le budget de la composante renforcement des structures des SV (chapitre V).

Budget de renforcement des compétences relatives à la Santé animale

Compétence critique	Budget annuel - Année 1	Budget annuel - Année 2	Budget annuel - Année 3	Budget annuel - Année 4	Budget annuel - Année 5	Plan de mise à niveau
II-05. Epidémio-surveillance A. Passive	43,917,840	59,493,520	66,969,200	74,444,880	86,116,560	104,660,000
II-05. Epidémio-surveillance B. Active	0	6,000,000	6,000,000	6,000,000	0	11,423,000
II-06. Détection précoce et réponse rapide	11,200,000	11,200,000	11,200,000	11,200,000	11,200,000	19,240,500
II-07. Prévention, contrôle et éradication des maladies	68,760,000	70,027,000	71,294,000	72,561,000	75,095,000	190,050,000
Total en ML	123,877,840	146,720,520	155,463,200	164,205,880	172,411,560	325,373,500
Total en USD	480,147	568,684	602,571	636,457	668,262	1,261,138
Total en EUR	351,926	416,820	441,657	466,494	489,806	924,357

Budget de renforcement des activités relatives a la Santé animale par nature de dépense

Nature de dépense	Budget annuel - Année 1	Budget annuel - Année 2	Budget annuel - Année 3	Budget annuel - Année 4	Budget annuel - Année 5	Plan de mise à niveau
Investissements matériels : Equipements techniques	400,000	900,000	1,400,000	1,900,000	2,900,000	12,500,000
Investissements matériels : Bureautiques et communications	1,340,000	2,412,000	3,484,000	4,556,000	6,700,000	21,440,000
Investissements matériels : Transports	2,280,000	7,760,000	10,040,000	12,320,000	16,424,000	70,720,000
Investissements matériels : Locaux	0	1,267,000	2,534,000	3,801,000	6,335,000	190,050,000
Investissements matériels : Logiciels, système d'information						0
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	10,521,000
Investissements immatériels : Formations diplômantes	0	0	0	0	0	0
Masse salariale	30,373,200	32,559,600	34,746,000	36,932,400	39,118,800	
Formation continue	0	0	0	0	0	16,522,500
Charges de transports et déplacements	1,000,000	6,900,000	7,900,000	8,900,000	10,700,000	
Consommables spécifiques	29,050,000	35,050,000	35,050,000	35,050,000	29,050,000	0
Activités déléguées	51,960,000	51,960,000	51,960,000	51,960,000	51,960,000	
Fonds exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Autres charges de fonctionnement	7,474,640	7,911,920	8,349,200	8,786,480	9,223,760	3,620,000
Total en ML	123,877,840	146,720,520	155,463,200	164,205,880	172,411,560	325,373,500
Total en USD	480,147	568,684	602,571	636,457	668,262	1,261,138
Total en EUR	351,926	416,820	441,657	466,494	489,806	924,357

VII. Renforcement des compétences dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments

VII.1 Stratégie d'action dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments

Les SV mauritaniens peuvent mettre en œuvre les fonctions régaliennes traditionnelles (prophylaxie, surveillance, inspection des viandes, inspection vétérinaire aux postes frontaliers, etc.) mais leur capacité est limitée pour la conduite de nouvelles missions, en particulier dans le domaine du contrôle des maladies animales, de la sécurité sanitaire des aliments et de la gestion des risques. Le contrôle de la qualité sanitaire des produits pour la consommation locale, à l'exportation (contrôle des normes) ou à l'importation est quasi inexistant.

En définitive, les SV n'interviennent qu'au niveau des abattoirs et aire d'abattage (en nombre très limité) pour l'inspection des viandes et au niveau des postes de contrôle frontaliers, alors que le secteur des laiteries modernes se développe et que la population s'urbanise et change progressivement ses habitudes de consommation.

Les infrastructures d'abattage sont quasi-inexistantes dans la majeure partie du pays et les mauvaises conditions d'hygiène d'abattage ainsi que la faiblesse des capacités d'inspection montrent que les SV ne maîtrisent pas la transformation et la distribution des produits animaux en conformité avec les règles de sécurité sanitaire des aliments.

La stratégie d'action repose donc sur le développement et le renforcement des capacités des SV pour l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale au niveau de la collecte ou de la première transformation et dans les établissements de seconde transformation. Elle vise donc à assurer la salubrité des produits alimentaires et à réduire le nombre de maladies transmises par les aliments responsables d'intoxications alimentaires et de maladies parasitaires.

Cette stratégie se décline en 4 types d'action spécifiques :

- Développer au sein de la DE un service spécialisé qui aura la charge de recenser l'ensemble des activités du secteur, d'identifier les priorités et de créer tous les indicateurs nécessaires afin d'évaluer les risques et d'élaborer les programmes d'amélioration et de contrôle. (voir proposition d'organigramme fonctionnel au chapitre V)
- Engager une révision de la législation pour donner une assise convenable à l'action des services, en relation avec le Code de l'Elevage (loi 2004-024) qui stipule entre autre les dispositions concernant l'hygiène, le contrôle et l'inspection sanitaire des produits issus des animaux et particulièrement de ceux destinés à l'alimentation humaine ;
- Renforcer l'infrastructure et les conditions d'abattage à travers la construction et la rénovation des aires d'abattage. Une étude de faisabilité devrait être lancée en collaboration avec les municipalités et les partenaires de développement pour analyser les contraintes, identifier les besoins et élaborer un programme de mise à niveau des infrastructures d'abattage dans toutes les Wilayas
- Mettre en place des mécanismes de coordination intersectorielle formalisés et permanents pour les activités et missions des SV liées à la sécurite sanitaire des produits animaux et à la santé publique vétérinaire (positionnement des SV dans la future agence specialisée)

Le plan d'action doit doter les services opérationnels des ressources humaines et physiques nécessaire pour assurer ce contrôle. Il faudra également prévoir la formation ou la remise à niveau des personnels aux métiers de l'inspection et à la procédure pénale.

VII.2 Ressources physiques et ressources humaines

Les ressources humaines estimées pour cette fonction représentent principalement la quantité de travail à fournir pour l'inspection des structures d'abattage. Elles sont estimées au niveau opérationnel à 2,3 ETP vétérinaires et 27 para-professionnels vétérinaires, en plus de 3 vétérinaires (dont le chef de service de santé publique vétérinaire) et 2 para-professionnels vétérinaires au niveau de l'administration centrale. Ce chiffre sera appelé à augmenter avec la multiplication des établissements de seconde transformation.

L'inspection relève d'une formation spécifique et sa délégation n'apparaît pas actuellement opportune. Ce n'est qu'après en avoir repris la totale maîtrise que des délégations pourraient être envisagées, notamment au niveau d'abattoirs ne travaillant pas en continu.

Les ressources physiques estimées sont constituées essentiellement d'aires d'abattage qu'il faudra construire ou rénover. Le plan vise à doter la plupart des départements d'aires d'abattage respectant les normes d'hygiène et de qualité d'abattage. La répartition des aires d'abattage dans les Wilayas fera l'objet d'une étude de faisabilité au lancement du plan.

Il est à noter que le projet de mise à niveau des abattoirs de Nouakchott en cours de négociation par le gouvernement n'est pas pris en considération dans ce plan.

VII.3 Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments

Les budgets pour le renforcement des capacités dans le domaine de la SSA par compétence critique et par nature de dépense sont présentés dans les tableaux 12 et 13. Ils sont calculés à partir des éléments figurants dans les fiches d'activité II-8 et II-10. Ils ne représentent que la part spécifique opérationnelle car les moyens de coordination sont proposés dans le budget de la composante renforcement des structures des SV (chapitre V).

budget pour le renforcement des capacités dans le domaine de la SSA par compétence critique

Compétence critique	Budget annuel - Année 1	Budget annuel - Année 2	Budget annuel - Année 3	Budget annuel - Année 4	Budget annuel - Année 5	Plan de mise à niveau
II-08. Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments	12,859,006.7	17,574,513	20,720,180	23,865,847	28,819,513	118,815,000
II-10. Recherche de résidus	2,982,500	2,982,500	2,982,500	2,982,500	2,982,500	7,014,000
Total en ML	15,841,507	20,557,013	23,702,680	26,848,347	31,802,013	125,829,000
Total en USD	61,401	79,678	91,871	104,063	123,264	487,709
Total en EUR	45,004	58,401	67,337	76,274	90,347	357,469

Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine de la SSA par nature de dépense

Nature de dépense	Budget annuel - Année 1	Budget annuel - Année 2	Budget annuel - Année 3	Budget annuel - Année 4	Budget annuel - Année 5	Plan de mise à niveau
Investissements matériels : Equipements techniques	0	0	0	0	0	0
Investissements matériels : Bureautiques et communications	0	273,000	288,000	303,000	318,000	1,272,000
Investissements matériels : Transports	0	456,000	912,000	1,368,000	2,280,000	11,400,000
Investissements matériels : Locaux	746,667	1,493,333	2,240,000	2,986,667	3,733,333	94,720,000
Investissements matériels : Logiciels et système d'information						0
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	12,274,500
Investissements immatériels : Formations diplômantes	0	0	0	0	0	0
Masse salariale	7,333,200	9,866,400	11,306,400	12,746,400	15,146,400	
Formation continue	1,232,500	1,232,500	1,232,500	1,232,500	1,232,500	6,162,500
Charges de transports et déplacements	0	200,000	400,000	600,000	1,000,000	
Consommables spécifiques	2,800,000	2,800,000	2,800,000	2,800,000	2,800,000	0
Activités déléguées	0	0	0	0	0	
Fonds exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Autres charges de fonctionnement	3,729,140	4,235,780	4,523,780	4,811,780	5,291,780	0
Total en ML	15,841,507	20,557,013	23,702,680	26,848,347	31,802,013	125,829,000
Total en USD	61,401	79,678	91,871	104,063	123,264	487,709
Total en EUR	45,004	58,401	67,337	76,274	90,347	357,469

VIII- Renforcement des compétences dans le domaine du médicament vétérinaire et de l'exercice de la médicine vétérinaire

VIII.1 Stratégie d'action

L'importation et la commercialisation des produits et médicaments vétérinaires sont aujourd'hui entièrement dans les mains du secteur privé (grossistes, distributeurs, pharmacies et dépôts de médicaments), à l'exception des vaccins importés par la CAIE qui conserve l'exclusivité de la distribution de certains vaccins (PPCB, PPR, charbons bactéridien et symptomatique, maladie de Newcastle).

Le secteur de l'importation, la commercialisation et de la distribution des médicaments vétérinaires est assez confus et régit actuellement par deux arrêtés ministériels de 1993 et de 2002 fixant les conditions d'importation, de détention et de vente des vaccins à usage vétérinaire qui sont peu ou pas respectés.

Pour assainir le secteur du médicament deux projets de décret d'application du Code de l'Elevage sont en cours d'adoption par le Gouvernement, le premier portant réglementation de la pharmacie vétérinaire et le second portant création de la commission Nationale des Autorisations de Mise sur le Marché.

L'assainissement du secteur du médicament est étroitement lié à l'organisation et la réglementation de l'exercice privé de la médicine vétérinaire qui, à l'heure actuelle, n'est pas organisé. Le projet de décret d'application portant organisation et fonctionnement de l'Ordre National des Docteurs Vétérinaires (ONV), en phase d'adoption par le Gouvernement, devrait permettre un meilleur respect des devoirs professionnels et des règles édictées par le Code de déontologie.

La dimension économique de l'utilisation des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire est un élément stratégique fondamental pour la maîtrise de la santé animale et le développement de l'élevage. La vente de ces produits constitue par ailleurs un élément essentiel du revenu des vétérinaires privés du terrain qui sont des éléments primordiaux des réseaux de service aux éleveurs et de surveillance des maladies. Il est donc important d'assurer que la distribution du médicament vétérinaire reste l'apanage de prescripteurs compétents et d'éviter que sa distribution ne soit à visée uniquement commerciale.

La stratégie d'action de cette composante passe par le renforcement des compétences requises au niveau de l'administration centrale, par la réglementation de l'exercice privé de la médecine et la pharmacie vétérinaire et par le contrôle de son fonctionnement.

Afin de permettre une progression souhaitable du niveau d'avancement dans le domaine de compétence (organisme statutaire), il apparaît nécessaire à la mission de formaliser l'existence de l'ONV en lui reconnaissant un rôle clair dans la gestion d'ensemble de la profession vétérinaire. Il est nécessaire d'impliquer l'ONV dans toutes les réunions de concertation ou de délibération relatives à la mise au point de politique nationale de santé animale, l'élaboration et l'actualisation de la législation vétérinaire ou la mise au point des programmes et projets touchant à la santé animale.

Le plan d'action proposé consiste à :

- Promulguer les décrets d'application du code d'élevage relatifs à la réglementation de la pharmacie vétérinaire et la création de la commission Nationale des Autorisations de Mise sur le Marché.

- Créer la fonction d'un responsable de la coordination et gestion des dossiers de la pharmacie vétérinaire et renforcer l'autorité vétérinaire dans les autorisations de mise sur le marché et les agréments d'importation et le contrôle de la qualité des médicaments au niveau des points de vente
- Créer au niveau de la DE la fonction pour le développement du mandat sanitaire et le suivi et l'évaluation régulière de la prophylaxie contractuelle (cf. chapitre VI) et l'exercice privé de la médecine veterinaire.
- Mettre en œuvre un système de suivi des circuits de distribution des médicaments et produits vétérinaires dans le pays.
- Soutenir la mise en place de l'ONV et assurer le suivi de son fonctionnement comme décrit dans la fiche d'activité correspondante
- Assurer un encadrement, un suivi et une évaluation régulière de toutes les actions déléguées dans le cadre du mandat sanitaire (cf. chapitre VI). En effet, la pharmacie vétérinaire est généralement liée a l'exercice privé de la médecine vétérinaire. Le contrôle et la régulation de cette fonction entraînerait donc l'assainissement du secteur du médicament vétérinaire.

VIII.2 Ressources physiques et ressources humaines

Les ressources humaines ont été évaluées par une estimation de la quantité de travail pour la coordination des activités d'enregistrement des médicaments, d'établissement des procédures d'AMM et de suivi et de contrôle des médicaments. S'ajoute à cela toutes les activités d'organisation et de contrôle de l'exercice privé de la médecine vétérinaire et de suivi des actions déléguées de l'Etat. Ces activités justifient par leur importance la création d'une structure centrale spécialisée (cf. chapitre V, organigramme fonctionnel).

Les ressources physiques consistent essentiellement en moyens de déplacements pour la réalisation des inspections et en outils de bureautique pour alimenter les systèmes d'information.

On peut estimer globalement les ressources humaines pour cette composante à 3 vétérinaires au niveau central et un minimum d'un ETP vétérinaire et un para-professionnels vétérinaires (ETP) au niveau opérationnel pour le contrôle et l'inspection de la distribution et la commercialisation des médicaments vétérinaires.

Les agents devront recevoir les compléments de formation nécessaires et l'administration centrale comme les services extérieurs devront être en capacité de superviser et d'appliquer les contrôles en conformité avec la politique arrêtée.

VIII.3 Budget pour le renforcement des capacités

Les budgets pour le renforcement des compétences dans le domaine du médicament vétérinaire et de l'exercice de la profession vétérinaire sont présentés dans les tableaux 14 et 15. Les budgets sont calculés à partir éléments figurants dans les fiches par compétence critique II-9, III-4 et III-5. Ils ne représentent que la part spécifique opérationnelle car les moyens de coordination sont proposés dans le budget de la composante renforcement des structures des SV (chapitre V).

Budget pour les compétences relatives au médicament et à l'exercice de la médecine vétérinaire par compétence critique

Compétence critique	Budget annuel - Année 1	Budget annuel - Année 2	Budget annuel - Année 3	Budget annuel - Année 4	Budget annuel - Année 5	Plan de mise à niveau
II-09. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	15,861,840	15,042,840	15,861,840	15,042,840	15,861,840	1,232,500
III-4. Accréditation / autorisation/délégation	0	0	0	0	0	16,889,000
III-5. Organisme statutaire vétérinaire	4,964,000	4,964,000	4,964,000	4,964,000	4,964,000	0
Total en ML	20,825,840	20,006,840	20,825,840	20,006,840	20,825,840	18,121,500
Total en USD	80,720.31	77,545.89	80,720.31	77,545.89	80,720.31	70,238.37
Total en EUR	59,164.32	56,837.61	59,164.32	56,837.61	59,164.32	51,481.53

Budget pour les compétences relatives au médicament et a l'exercice de la médecine vétérinaire par poste de charges

Nature de dépense	Budget annuel - Année 1	Budget annuel - Année 2	Budget annuel - Année 3	Budget annuel - Année 4	Budget annuel - Année 5	Plan de mise à niveau
Investissements matériels : Equipements techniques	0	0	0	0	0	0
Investissements matériels : Bureautiques et communications	0	0	0	0	0	0
Investissements matériels : Transports	0	0	0	0	0	0
Investissements matériels : Locaux	0	0	0	0	0	0
Investissements matériels : Logiciels et système d'information						0
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	7,839,000
Investissements immatériels : Formations diplômantes	0	0	0	0	0	0
Masse salariale	1,573,200	1,573,200	1,573,200	1,573,200	1,573,200	
Formation continue	0	0	0	0	0	10,282,500
Charges de transports et déplacements	1,638,000	819,000	1,638,000	819,000	1,638,000	
Consommables spécifiques	10,850,000	10,850,000	10,850,000	10,850,000	10,850,000	0
Activités déléguées	0	0	0	0	0	
Fonds exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Autres charges de fonctionnement	6,764,640	6,764,640	6,764,640	6,764,640	6,764,640	0
Total en ML	20,825,840	20,006,840	20,825,840	20,006,840	20,825,840	18,121,500
Total en USD	80,720	77,546	80,720	77,546	80,720	70,238
Total en EUR	59,164	56,838	59,164	56,838	59,164	51,482

IX- Renforcement des compétences dans le domaine du commerce international

IX.1 Stratégie d'action

Cette composante concerne l'autorité et la capacité permettant aux SV de fournir le soutien requis pour assurer l'établissement, le développement et le maintien de circuits de commercialisation régionaux et internationaux d'animaux et de produits d'origine animale. Elle repose sur la compétence critique II.4 (Quarantaine et sécurité aux frontières) et les autres compétences liées à la certification internationale et aux accords d'équivalence

Le pays compte plus de 5000 kilomètres de frontières avec quatre pays (Maroc, Algérie, Sénégal et Mali). Jusqu'à récemment, les principaux échanges transfrontaliers se faisaient avec le Mali et le Sénégal, mais la réalisation de la route transsaharienne a conduit à une augmentation notable des échanges avec le Maroc.

L'efficacité des contrôles vétérinaires aux postes frontaliers est compromise par le manque d'infrastructures et de personnel qualifié. Les procédures de certification internationale sont encore peu développées compte tenu des faibles exportations.

Des dispositions sont en cours concernant le renforcement des capacités de contrôle vétérinaire aux postes frontaliers terrestres, aériens et portuaires, en affectant des agents vétérinaires permanents dotés d'équipements adéquats.

L'offre en viandes rouges est très importante sur le territoire mauritanien et la demande potentielle est immense dans les pays voisins et ceux du Maghreb. Cependant, dans l'état actuel du secteur de l'élevage, cette demande ne peut être approvisionnée par la Mauritanie. Les contraintes qui pèsent sur le marché de la viande touchent essentiellement aux problèmes d'infrastructures mais aussi à la capacité des commerçants mauritaniens à offrir des viandes répondant aux exigences sanitaires des pays voisins, à un prix compétitif.

Les potentialités d'exportation des viandes fraîches sont aussi très limitées parce que les abattoirs qui répondent aux normes sont inexistants à l'heure actuelle. Des projets de mise à niveau des abattoirs de Nouakchott sont actuellement en discussions mais ceux-ci ne sont pas pris en compte par ce programme.

L'exportation de cuirs et peaux augmente régulièrement en direction des pays européens via des pays tiers et représente un marché potentiel pour la Mauritanie.

Le rôle des SV est donc primordial, à la fois pour générer la confiance des partenaires commerciaux actuels et potentiels, mais aussi pour assurer à la population mauritanienne que les produits importés sont d'une qualité sanitaire sécurisée. Ces deux éléments sont à la base de la stratégie d'action de cette composante.

Cette stratégie se décline en 4 types d'actions :

- Construction et mise à niveaux de 10 postes frontaliers routiers ;
- Renforcement des capacités de contrôle vétérinaire aux postes frontaliers en affectant des agents vétérinaires permanents dotés d'équipements adéquats.
- Développement des procédures opérationnelles standards (SOPs) pour les activités relatives aux contrôles vétérinaires aux frontières.
- Développement des capacités des SV pour la certification de tous les animaux et produits d'origine animale, en parallèle avec le développement d'une stratégie pour la promotion des exportations.

IX.2 Ressources physiques et ressources humaines

Les ressources humaines sont estimées sur la base de travail à plein temps dans 3 postes (1 aéroport et 2 ports) et à temps partiel sur 10 postes terrestres. Les activités de quarantaine et de contrôle aux postes frontaliers nécessitent 5 ETP vétérinaires et 15 para-professionnels vétérinaires (dont 10 postes sont pourvus actuellement).

Il faudra prévoir une remise à niveau du personnel des postes d'inspection frontaliers aux procédures de contrôle et mesures pénales.

Les moyens physiques consistent en la construction et la rénovation de 10 postes terrestres et la fourniture de moyens de communication et de bureautique, d'équipement technique et de moyens de transport (motocyclettes).

IX.3 Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine du commerce international

Les budgets pour le renforcement des compétences dans le domaine du commerce international sont présentés dans les tableaux 16 et 17. Ils sont calculés à partir éléments figurants dans la fiche d'activité II-4. Le budget prévoit également des frais d'expertise internationale et des consultations avec les professionnels pour concevoir un programme d'identification des bovins et de traçabilité de leurs mouvements (IV-6) ainsi que des frais de formation continue pour la mise à niveau du personnel pour les procédures de certification internationale (IV-4). D'autres compétences liées, IV-5, IV-7, IV8 et IV9 n'appellent pas de budget spécifique.

Les budgets présentés dans les tableaux 16 et 17 ne représentent que la part opérationnelle car les moyens de coordination sont comptabilisés dans la partie relative au renforcement des structures des SV (chapitre V).

Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine du commerce international par compétence critique

Compétence critique	Budget annuel - Année 1	Budget annuel - Année 2	Budget annuel - Année 3	Budget annuel - Année 4	Budget annuel - Année 5	Plan de mise à niveau
II-04. Quarantaine et sécurité des frontières	6,893,173	12,975,013	18,072,853	23,198,693	25,622,533	90,033,000
IV-4. Certification internationale	0	0	0	0	0	6,162,500
IV-5. Equivalence et autres types d'accords sanitaires	0	0	0	0	0	0
IV-6. Traçabilité	0	0	2,000,000	2,000,000	2,000,000	8,824,000
IV-7. Transparence	0	0	0	0	0	0
IV-8. Zonage	0	0	0	0	0	0
IV-9. Compartimentation	0	0	0	0	0	0
Total en ML	6,893,173	12,975,013	20,072,853	25,198,693	27,622,533	105,019,500
Total en USD	26,718	50,291	77,802	97,669	107,064	407,052
Total en EUR	19,583	36,861	57,025	71,587	78,473	298,351

Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine du commerce international par poste de charges

Nature de dépense	Budget annuel - Année 1	Budget annuel - Année 2	Budget annuel - Année 3	Budget annuel - Année 4	Budget annuel - Année 5	Plan de mise à niveau
Investissements matériels : Equipements techniques	200,000	500,000	800,000	800,000	800,000	3,000,000
Investissements matériels : Bureautiques et communications	268,000	670,000	1,072,000	1,474,000	2,010,000	6,968,000
Investissements matériels : Transports	0	1,140,000	1,596,000	2,280,000	2,280,000	11,400,000
Investissements matériels : Locaux	233,333	933,333	1,633,333	2,333,333	2,333,333	66,200,000
Investissements matériels : Logiciels et système d'information						0
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	7,014,000
Investissements immatériels : Formations diplômantes	0	0	0	0	0	0
Masse salariale	3,493,200	6,026,400	8,559,600	11,092,800	12,666,000	
Formation continue	0	0	0	0	0	8,627,500
Charges de transports et déplacements	0	500,000	700,000	1,000,000	1,000,000	
Consommables spécifiques	1,000,000	1,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	0
Activités déléguées	0	0	0	0	0	
Fonds exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Autres charges de fonctionnement	1,698,640	2,205,280	2,711,920	3,218,560	3,533,200	1,810,000
Total en ML	6,893,173	12,975,013	20,072,853	25,198,693	27,622,533	105,019,500
Total en USD	26,718	50,291	77,802	97,669	107,064	407,052
Total en EUR	19,583	36,861	57,025	71,587	78,473	298,351

X. Renforcement des compétences dans le domaine des laboratoires d'analyse

X.1 Stratégie d'action

Le CNERV est l'unique laboratoire d'analyses et de recherches vétérinaires dans le pays. C'est un établissement public doté d'une autonomie financière. Le CNERV a notamment pour rôle de fournir l'appui scientifique et technique aux SV, d'assurer la prestation d'analyses et de diagnostics ; d'appuyer les enquêtes d'épidémiosurveillance à travers le REMEMA (analyse de laboratoire et investigations épidémiologiques) et d'assurer les relations avec les laboratoires de référence internationaux en cas de besoin. Le CNERV héberge l'Unité d'épidémiologie du REMEMA chargée de la gestion de la base de données de surveillance épidémiologique

Si quelques unités du Centre sont fonctionnelles, plusieurs ne sont pas opérationnelles par manque de moyens et de personnel qualifié.

Pour le diagnostic spécifique des maladies nouvelles et émergentes, ainsi que pour toutes les analyses de recherche de résidus ou de toxines, les SV adressent les prélèvements aux laboratoires plus qualifiés de la région (Dakar, Maroc) ou aux Laboratoires de référence OIE/FAO en Europe.

Les missions affichées par le Centre, notamment celles en rapport avec la recherche en pathologie et nutrition animales, découlent d'un choix stratégique du MDR. Cependant, le budget alloué permet juste un fonctionnement de base, il est insuffisant au regard de ses missions. Le CNERV ne génère aucune recette des prestations généralement fournies au secteur public. Cela réduit considérablement sa réactivité et sa capacité de développement et d'innovation.

Compte tenu du rôle essentiel du CNERV dans le dispositif de surveillance et de contrôle des maladies animales à mettre en place, la stratégie d'action de cette composante passe par les interventions suivantes :

- Recentrer les missions et les activités du CNERV, identifier les priorités pour rationaliser les ressources et apporter un soutien effectif aussi bien aux activités d'épidémiosurveillance et de diagnostic des maladies animales qu'aux activités de contrôle de la qualité sanitaire des produits animaux ;
- Assurer au CNERV des ressources stables et suffisantes, permettant d'accomplir ses missions et de développer ses capacités ;
- Améliorer les capacités de diagnostic du CNERV et la compétence de son personnel à travers des formations ponctuelles nationales ou internationales ;
- Assurer la mise à niveau des infrastructures pour leur permettre de se conformer aux standards internationaux ;
- Initier la démarche d'assurance qualité et travailler à l'élaboration d'un programme adapté aux structures existantes en vue d'assurer la fiabilité des résultats des analyses fournis par les différentes unités du CNERV ;
- Développer des prestations payantes au profit du secteur privé (industrie et hygiène alimentaire, activités export/import, etc.) et permettre au CNERV l'accès aux recettes générées par les missions confiées pour dégager des financements complémentaires

X.2 Ressources physiques et ressources humaines

Il ressort un besoin d'un vétérinaire, 3 cadres universitaires et 4 para-professionnels vétérinaires en plus du personnel existant composé de 5 vétérinaires, 3 biologistes universitaires et 8 assistants vétérinaires. Ces estimations ne prennent en compte que les besoins pour les activités d'épidémiosurveillance, de diagnostic des maladies animales et de contrôle de la qualité sanitaire des produits animaux.

Les ressources physiques consistent essentiellement en équipement technique, de bureautique et de communication et en moyens de déplacement pour les investigations épidémiologiques spécifiques et l'appui aux enquêtes épidémiologiques. La remise à niveau des infrastructures est aussi prévue dans le plan.

X.3 Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine des laboratoires d'analyse

Les budgets pour le renforcement des compétences dans le domaine des laboratoires d'analyse sont présentés dans les tableaux 18 et 19. Ils sont calculés à partir éléments figurants dans les fiches d'activités II-1 et II-2. Le budget prévoit également des frais d'expertise internationale pour initier la démarche d'assurance qualité, les frais de spécialisation en cours d'exercice et toutes les formations de recyclage utiles à l'accomplissement des fonctions essentielles du CNERV.

Les besoins de renforcement des capacités de laboratoire ressortent également un budget important pour l'équipement technique et de consommable.

Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine des laboratoires d'analyse

Compétence critique	Budget annuel - Année 1	Budget annuel - Année 2	Budget annuel - Année 3	Budget annuel - Année 4	Budget annuel - Année 5	Plan de mise à niveau
II-01. Diagnostic par les laboratoires vétérinaires	46,887,560	53,760,740	73,408,080	67,260,580	69,246,080	51,288,000
II-02. Assurance de qualité des laboratoires	2,465,000	0	2,465,000	0	2,465,000	7,014,000
Total en ML	49,352,560	53,760,740	75,873,080	67,260,580	71,711,080	58,302,000
Total en USD	191,289	208,375	294,082	260,700	277,950	225,977
Total en EUR	140,206	152,729	215,549	191,081	203,725	165,631

Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine des laboratoires d'analyse par poste de charge

Nature de dépense	Budget annuel - Année 1	Budget annuel - Année 2	Budget annuel - Année 3	Budget annuel - Année 4	Budget annuel - Année 5	Plan de mise à niveau
Investissements matériels : Equipements techniques	4,000,000	11,000,000	11,000,000	11,000,000	11,000,000	35,000,000
Investissements matériels : Bureautiques et communications	1,340,000	1,608,000	2,010,000	2,144,000	2,412,000	4,288,000
Investissements matériels : Transports	0	1,600,000	1,600,000	1,600,000	1,600,000	8,000,000
Investissements matériels : Locaux	0	0	0	0	0	4,000,000
Investissements matériels : Logiciels et système d'information						0
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	7,014,000
Investissements immatériels : Formations diplômantes	4,000,000	0	4,000,000	0	0	0
Masse salariale	14,158,800	16,825,200	18,398,400	18,878,400	18,878,400	
Formation continue	4,930,000	2,465,000	4,930,000	2,465,000	4,930,000	0
Charges de transports et déplacements	0	2,450,000	2,450,000	2,450,000	2,450,000	
Consommables spécifiques	18,092,000	14,447,500	27,805,000	24,947,500	26,665,000	0
Activités déléguées	0	0	0	0	0	
Fonds exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Autres charges de fonctionnement	2,831,760	3,365,040	3,679,680	3,775,680	3,775,680	0
Total en ML	49,352,560	53,760,740	75,873,080	67,260,580	71,711,080	58,302,000
Total en USD	191,289	208,375	294,082	260,700	277,950	225,977
Total en EUR	140,206	152,729	215,549	191,081	203,725	165,631

XI. Renforcement dans le domaine des compétences transversales

XI.1 Stratégie d'action

Cette composante regroupe un certain nombre de compétences et de fonctions transversales en rapport avec toutes les activités des SV, et qui sont essentielles à leur bon fonctionnement. Certaines fonctions sont identifiées dans le chapitre V et justifient le développement de l'expertise requise au sein de l'administration vétérinaire centrale ou dans des structures plus spécialisées du MDR qui doivent collaborer avec la DE et pouvoir répondre à ses besoins.

D'autres compétences critiques (II-11, III-2, III-3, III-6, IV-1, IV-2, IV-3) sont également liées à toutes les fonctions des SV. Elles sont importantes pour la crédibilité des SV vis-à-vis de leurs bénéficiaires et des partenaires commerciaux. Les besoins de mise à niveau de ces compétences sont estimés dans le plan d'analyse pour assurer aux SV mauritaniens d'atteindre les objectifs attendus.

La stratégie de cette composante repose sur cinq types d'actions :

- Identifier les fonctions transversales dans l'organigramme des SV et leur attribuer les moyens requis (Communication, législation, analyse de risque et gestion des systèmes d'information) (cf. Chapitre V).
- Promulguer les décrets d'application du code de l'élevage et actualiser la législation vétérinaire.
- Formaliser les mécanismes de consultation avec les bénéficiaires et renforcer l'approche multidisciplinaire et la planification concertée des programmes des SV.
- Assurer la formation et la mise à niveau du personnel du secteur public et privé.
- Assurer la participation active des SV aux réunions des organisations internationales et régionales.

XI.2 Ressources physiques et ressources humaines

Les besoins en ressources humaines pour les compétences transversales (communication, législation, analyse de risque et gestion des systèmes d'information) sont estimées avec le budget de la composante renforcement des structures des SV (chapitre V).

Il n'y a pas de ressources physiques à prévoir dans ce chapitre à part les moyens de bureautique et de communication pour les compétences transversales qui sont estimées dans le chapitre V.

XI.3 Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine des compétences transversales

Les budgets pour le renforcement des compétences dans le domaine des compétences transversales sont présentés dans les tableaux 21 et 22. Les budgets sont calculés à partir éléments figurants dans les fiches d'activité II-03, II-11, II-12, III-1, III-2, III-3, III-6, IV-1, IV-2, IV-3 regroupant les frais d'expertise internationale, les frais de formation de spécialisation et de mise a niveau du secteur public et privé, les déplacements à l'étranger et les frais de consultation avec les bénéficiaires. Le budget lié à la masse salariale des compétences transversales figure dans la composante de renforcement des structures des SV (chapitre V).

Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine des compétences transversales

Compétence critique	Budget annuel - Année 1	Budget annuel - Année 2	Budget annuel - Année 3	Budget annuel - Année 4	Budget annuel - Année 5	Plan de mise à niveau
II-03. Analyse de risque	2,000,000	2,819,000	0	819,000	0	3,507,000
II-11. Problèmes émergents	0	0	0	0	0	6,162,500
II-12. Innovation technique	889,000	70,000	889,000	70,000	889,000	0
III-1. Communications	3,500,000	4,319,000	4,319,000	4,319,000	4,319,000	9,669,500
III-2. Consultation avec les bénéficiaires	1,810,000	1,810,000	1,810,000	1,810,000	1,810,000	15,120,500
III-3. Représentation officielle	4,095,000	4,095,000	4,095,000	4,095,000	4,095,000	0
III-6. Participation des producteurs et autres bénéficiaires aux programmes	6,335,000	6,335,000	6,335,000	6,335,000	6,335,000	0
IV-1. Préparation et application de la législation et des réglementations	4,930,000	2,465,000	2,465,000	2,465,000	0	17,544,000
IV-2. Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires	0	0	0	0	0	0
IV-3. Harmonisation internationale	2,457,000	2,457,000	2,457,000	2,457,000	2,457,000	0
Total en ML	26,016,000	24,370,000	22,370,000	22,370,000	19,905,000	52,003,500
Total en USD	100,837	94,457	86,705	86,705	77,151	201,564
Total en EUR	73,909	69,233	63,551	63,551	56,548	147,737

Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine des compétences transversales par poste de charge

Nature de dépense	Budget annuel - Année 1	Budget annuel - Année 2	Budget annuel - Année 3	Budget annuel - Année 4	Budget annuel - Année 5	Plan de mise à niveau
Investissements matériels : Equipements techniques	0	0	0	0	0	0
Investissements matériels : Bureautiques et communications	0	0	0	0	0	0
Investissements matériels : Transports	0	0	0	0	0	0
Investissements matériels : Locaux	0	0	0	0	0	0
Investissements matériels : Logiciels et système d'information						0
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	20,113,500
Investissements immatériels : Formations diplômantes	2,000,000	2,000,000	0	0	0	0
Masse salariale	0	0	0	0	0	
Formation continue	9,455,000	6,990,000	6,990,000	6,990,000	4,525,000	28,270,000
Charges de transports et déplacements	7,371,000	8,190,000	8,190,000	8,190,000	8,190,000	
Consommables spécifiques	70,000	70,000	70,000	70,000	70,000	0
Activités déléguées	0	0	0	0	0	
Fonds exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Autres charges de fonctionnement	7,120,000	7,120,000	7,120,000	7,120,000	7,120,000	3,620,000
Total en ML	26,016,000	24,370,000	22,370,000	22,370,000	19,905,000	52,003,500
Total en USD	100,837	94,457	86,705	86,705	77,151	201,564
Total en EUR	73,909	69,233	63,551	63,551	56,548	147,737

XII- Analyse budgétaire globale

Le budget global qui ressort de la présente analyse est présenté dans les tableaux 22, 23 et 25 ci-après. Les coûts du programme d'analyse ont été estimés sur la base des coûts unitaires fournis à la mission et des estimations de projets similaires. Ils ont été estimés toutes taxes comprises.

Ces chiffres sont bien évidemment théoriques et dépendent très largement des hypothèses formulées. Leur appréciation objective supposera d'identifier leur correspondance dans le budget actuel des SV.

Le coût total du programme est estimé à 2,8 milliards de MRO, équivalent à 10,8 millions USD en coûts de base avec un budget de mise à niveau de 3,2 millions USD et un budget de fonctionnement de 7,6 millions USD repartis sur les 5 années du plan.

Le budget moyen annuel (561 million de MRO) du plan correspond à 0.8 % du PIB élevage 2007 (68 milliards de MRO)

Ce budget doit pouvoir être mobilisé à tout moment, dès l'année 1 et doit permettre de couvrir les besoins pour les 5 années du plan. Les budgets annuels doivent être considérés comme indicatifs permettant de réaliser les actions prioritaires telles qu'énumérées dans chacune des composantes du plan.

Il ressort de l'analyse du budget global que les charges de base des structures centrales et régionales de conception et de coordination représentent 21,8% du budget global alors que les missions techniques spécifiques représentent 38,8% pour la SA, 8,7% pour la sécurité sanitaire des aliments, 13,4% pour les laboratoires et 7,0% pour la gestion des PIFs et les actions internationales.

Budget global par composante du plan

Composantes du plan	Budget de fonctionnement	Plan de mise à niveau	Total	%
Structures centrales et régionales	461,528,973	151,194,000	612,722,973	21.8
Santé Animale	762,679,000	325,373,500	1,088,052,500	38.8
Sécurité Sanitaire des aliments	118,751,560	125,829,000	244,580,560	8.7
Pharmacie vétérinaire	102,491,200	18,121,500	120,612,700	4.3
Commerce international	92,762,267	105,019,500	197,781,767	7.0
Laboratoire	317,958,040	58,302,000	376,260,040	13.4
Compétences transversales	115,031,000	52,003,500	167,034,500	6.0
Total (MRO)	1,971,202,040	835,843,000	2,807,045,040	100
Total (USD)	7,640,318	3,239,702	10,880,020	-
Total (Euro)	5,600,006	2,374,554	7,974,560	-

Budget global par compétence critique

Compétence critique	Budget annuel - Année 1	Budget annuel - Année 2	Budget annuel - Année 3	Budget annuel - Année 4	Budget annuel - Année 5	Plan de mise à niveau
I-1. Composition du personnel scientifique et technique						
I-1A. Vétérinaires et autres professionnels	28,860,480	34,107,840	39,355,200	44,602,560	44,602,560	0
I-1B. Para-professionnels vétérinaires et personnels techniques	576,000	1,152,000	1,728,000	2,304,000	2,304,000	0
I.2. Compétences des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires						
I-2A. Vétérinaires et autres professionnels	0	0	0	0	0	0
I-2B. Para-professionnels vétérinaires et personnels techniques	0	0	0	0	0	3,507,000
I-3. Formation continue	8,425,000	8,425,000	8,425,000	8,425,000	8,425,000	3,507,000
I-4. Indépendance technique	0	0	0	0	0	0
I-5. Stabilité des structures et durabilité des politiques	0	0	0	0	0	0
I-6. Capacité de coordination des secteurs et des institutions	0	0	0	0	0	0
I-7. Ressources physiques	12,672,000	25,225,333	50,428,667	59,198,667	72,286,667	144,180,000
I-8. Financement	0	0	0	0	0	0
I-9. Fonds d'urgence et de compensation	0	0	0	0	0	0
I-10. Capacité d'investissement et de développement	0	0	0	0	0	0
II-1. Diagnostic par les laboratoires vétérinaires	46,887,560	53,760,740	73,408,080	67,260,580	69,246,080	51,288,000
II-2. Assurance de qualité des laboratoires	2,465,000	0	2,465,000	0	2,465,000	7,014,000
II-3. Analyse de risque	2,000,000	2,819,000	0	819,000	0	3,507,000
II-4. Quarantaine et sécurité des frontières	6,893,173	12,975,013	18,072,853	23,198,693	25,622,533	90,033,000
II-5. Epidémio-surveillance A. Passive	43,917,840	59,493,520	66,969,200	74,444,880	86,116,560	104,660,000
II-5. Epidémio-surveillance B. Active	0	6,000,000	6,000,000	6,000,000	0	11,423,000
II-6. Détection précoce et réponse rapide	11,200,000	11,200,000	11,200,000	11,200,000	11,200,000	19,240,500
II-7. Prévention, contrôle et éradication des maladies	68,760,000	70,027,000	71,294,000	72,561,000	75,095,000	190,050,000
II-8. Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments	12,859,007	17,574,513	20,720,180	23,865,847	28,819,513	118,815,000
II-9. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	15,861,840	15,042,840	15,861,840	15,042,840	15,861,840	1,232,500
II-10. Recherche de résidus	2,982,500	2,982,500	2,982,500	2,982,500	2,982,500	7,014,000
II-11. Problèmes émergents	0	0	0	0	0	6,162,500
II-12. Innovation technique	889,000	70,000	889,000	70,000	889,000	0
III-1. Communications	3,500,000	4,319,000	4,319,000	4,319,000	4,319,000	9,669,500
III-2. Consultation avec les bénéficiaires	1,810,000	1,810,000	1,810,000	1,810,000	1,810,000	15,120,500
III-3. Représentation officielle	4,095,000	4,095,000	4,095,000	4,095,000	4,095,000	0
III-4. Accréditation/autorisation/délégation	0	0	0	0	0	16,889,000
III-5. Organisme statutaire vétérinaire	4,964,000	4,964,000	4,964,000	4,964,000	4,964,000	0
III-6. Participation des producteurs et autres bénéficiaires aux programmes	6,335,000	6,335,000	6,335,000	6,335,000	6,335,000	0
IV-1. Préparation et application de la législation et des réglementations	4,930,000	2,465,000	2,465,000	2,465,000	0	17,544,000
IV-2. Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires	0	0	0	0	0	0
IV-3. Harmonisation internationale	2,457,000	2,457,000	2,457,000	2,457,000	2,457,000	0
IV-4. Certification internationale	0	0	0	0	0	6,162,500
IV-5. Equivalence et autres types d'accords sanitaires	0	0	0	0	0	0
IV-6. Traçabilité	0	0	2,000,000	2,000,000	2,000,000	8,824,000
IV-7. Transparence	0	0	0	0	0	0
IV-8. Zonage	0	0	0	0	0	0
IV-9. Compartimentation	0	0	0	0	0	0
Total en ML	293,340,400	347,300,300	418,244,520	440,420,567	471,896,253	835,843,000

Total en USD	1,136,978	1,346,125	1,621,103	1,707,056	1,829,055	3,239,702
Total en EUR	833,353	986,649	1,188,195	1,251,195	1,340,614	2,374,554

Budget global par poste de charge

Nature de dépense	Budget annuel - Année 1	Budget annuel - Année 2	Budget annuel - Année 3	Budget annuel - Année 4	Budget annuel - Année 5	Plan de mise à niveau
Investissements matériels : Equipements techniques	4,600,000	12,400,000	13,200,000	13,700,000	14,700,000	50,500,000
Investissements matériels : Bureautiques et communications	4,020,000	7,107,000	9,668,000	11,961,000	15,862,000	47,368,000
Investissements matériels : Transports	5,480,000	18,904,000	31,696,000	38,316,000	48,132,000	213,260,000
Investissements matériels : Locaux	1,680,000	4,627,000	7,574,000	10,287,667	13,568,333	374,010,000
Investissements matériels : Logiciels et système d'information	0	0	0	0	0	0
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	71,790,000
Investissements immatériels : Formation initiale	6,000,000	2,000,000	4,000,000	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
Masse salariale	81,462,000	96,234,000	108,819,600	120,312,000	126,471,600	0
Formation continue	24,042,500	19,112,500	21,577,500	19,112,500	19,112,500	69,865,000
Charges de transports et déplacements	14,909,000	30,459,000	47,378,000	52,959,000	63,328,000	0
Consommables spécifiques	64,662,000	67,017,500	82,375,000	79,517,500	75,235,000	0
Activités déléguées	51,960,000	51,960,000	51,960,000	51,960,000	51,960,000	0
Fonds exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Autres charges de fonctionnement	34,524,900	37,479,300	39,996,420	42,294,900	43,526,820	9,050,000
Total en ML	293,340,400	347,300,300	418,244,520	440,420,567	471,896,253	835,843,000
Total en USD	1,136,978	1,346,125	1,621,103	1,707,056	1,829,055	3,239,702
Total en EUR	833,353	986,649	1,188,195	1,251,195	1,340,614	2,374,554

XIII- Conclusion

Malgré les avancées importantes réalisées en matière de surveillance et de lutte contre les principales maladies contagieuses, les services mauritaniens restent confrontés à des difficultés majeures, tant au niveau humain que financier. L'efficience et la bonne gouvernance de ces services doivent reposer sur le renforcement de leurs capacités afin qu'ils puissent mener à bien toutes les missions relevant de leur domaine de compétence, mais également sur une chaîne de commandement bien définie entre les services centraux et les services déconcentrés, sur une diversification des compétences au niveau central et sur un arsenal législatif et juridique approprié.

Le plan d'analyse des écarts PVS proposé dans ce rapport est de nature à amener les SV mauritaniens à un bon niveau dans le contexte régional et international et de renforcer leur capacités tant dans le contrôle des maladies transfrontalières et la surveillance des frontières que dans le domaine de la sécurité sanitaire des animaux et des produits animaux. Le plan vise également à renforcer le rôle de l'Etat dans le contrôle du médicament vétérinaire, de l'exercice de la médecine vétérinaire et des activités des services publics déléguées au secteur privé.

Le plan identifie pour chacune des composantes la stratégie à mettre en œuvre et les actions principales à effectuer pour aboutir aux résultats attendus. Le coût total du plan est estimé à 2,8 milliards de MRO, équivalent à 10,8 millions USD avec un budget de mise à niveau de 3,2 millions USD et un budget de fonctionnement de 7,6 millions USD reparti sur les 5 années du plan.

Le plan proposé ne peut cependant s'appliquer que si le contexte général et les contraintes externes évoluent simultanément. Cette évolution suppose en particulier une évolution législative et réglementaire, des modifications des fonctionnements administratifs et la mise en œuvre d'une politique des ressources humaines garante d'une adéquation des profils aux missions et d'une formation initiale et continue satisfaisantes.

Annexes

I.1. Composition du personnel scientifique et technique.
I.1.A. Vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)

1. Objectif spécifique
La composition du personnel est adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires des SV.
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :
1. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines ne sont pas occupés par du personnel suffisamment qualifié.
2. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié aux niveaux central, étatique et provincial.
3. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié au niveau local (sur le terrain).
4. Les postes des vétérinaires et des autres professionnels font systématiquement l'objet de définitions de fonctions et de procédures de nomination officielles.
5. Il existe des procédures de gestion efficaces pour évaluer les performances des vétérinaires et des autres professionnels.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Recruter des vétérinaires dans le secteur public dans les domaines précisés aux compétences Elaborer des fiches de postes Réorganiser la DE (organigramme fonctionnel des SV) Etablir une base de données démographique vétérinaire
Lien avec les priorités nationales :	SV1,
Stratégie de l'activité	Politique de recrutement (sélection, nombre, calendrier,…) Reorganisation fonctionnelle des SV
Indicateurs objectivement vérifiables	Postes vétérinaires dans la fonction publique et répartition sur le terrain ; Nombre et répartition des vétérinaire ; Fiches de poste des vétérinaires du secteur public ; Organigramme de la DE
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Recrutement des vétérinaires dans le secteur public Réorganisation de la DE
Année 2 - 5	Recrutement des vétérinaires dans le secteur public
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	+
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	++

I.1.A. Composition du personnel scientifique et technique. Vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :	20	24	28	32	32
	Autres universitaires (nb) :	2	2	2	2	2
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement: Telecommunications, bureautique, moyens de transport, équipement technique	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

I.1. Composition du personnel scientifique et technique.

I.1.B. Para-professionnels vétérinaires et autres personnels techniques

1. Objectif spécifique	
La composition du personnel est adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions techniques des SV.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	La plupart des postes techniques ne sont pas occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.
2.	La plupart des postes techniques aux niveaux central et étatique ou provincial sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.
3.	La plupart des postes techniques au niveau local (sur le terrain) sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.
4.	La plupart des postes techniques font régulièrement l'objet d'une supervision réelle.
5.	Il existe des procédures efficaces de nominations officielles et d'évaluation des performances des *paraprofessionnels vétérinaires*.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Recruter des para professionnels vétérinaires dans le secteur public Etablir des fiches de postes des para-professionnels vétérinaires Définir les catégories et fonctions des para-professionnels vétérinaires et les procédures de supervision effective par des vétérinaires
Lien avec les priorités nationales	SV1
Stratégie de l'activité	Politique de recrutement des para-professionnels vétérinaires
Indicateurs objectivement vérifiables	Effectifs des para-professionnels vétérinaires dans le secteur public ; Procédures de supervision et application ; Fiches de postes des para-professionnels vétérinaires
4- Tâches et chronogramme	
Année 1 - 5	Recrutement et affectation des para-professionnels vétérinaires
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	+
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	++

I.1.B. Composition du personnel scientifique et technique. Para-professionnels vétérinaires et autres personnels techniques

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :	0	0	0	0	0
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :	1	2	3	4	4
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :	-	-	-	-	-
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement: Telecommunications, bureautique, moyens de transport, équipement technique	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Contingency funds	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

I.2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels

I.2.A. Compétences professionnelles des vétérinaires

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires, mesurée d'après les qualifications, les pratiques et les attitudes des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau variable qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives élémentaires.
2.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau uniforme qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives précises et adaptées.
3.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires permettent généralement aux SV de conduire toutes les activités vétérinaires et techniques (épidémiosurveillance, alerte précoce, santé publique, etc.).
4.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires leur permettent généralement d'entreprendre les activités spécialisées requises par les SV.
5.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires font l'objet d'une actualisation régulière, d'une harmonisation internationale ou d'une évaluation.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Participer à des cursus spécialisés (santé publique vétérinaire, épidémiologie et analyse de risque, etc)
Lien avec les priorités nationales	SV3
Stratégie de l'activité	Professionnalisation des SV
Indicateurs objectivement vérifiables	Cursus des spécialisations ; Nombre de spécialisations

4- Tâches et chronogramme	
Année 1 -5	Inscrire des vétérinaires dans des cursus de formation spécialisés

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	+++
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	+

I.2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels
I.2.B. Compétences des para-professionnels vétérinaires

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité à exercer efficacement leurs fonctions techniques, mesurée d'après les qualifications des para-professionnels vétérinaires

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	La plupart des paraprofessionnels vétérinaires ne reçoit pas de formation officielle à l'entrée.
2.	La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau très variable et procure des compétences limitées en santé animale.
3.	La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme qui procure des compétences élémentaires en santé animale.
4.	La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme qui procure certaines compétences spécialisées en santé animale (inspection des viandes par exemple).
5.	La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme et fait l'objet d'une évaluation et/ou d'une actualisation régulières.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Evaluer le cursus de formation de l'Ecole de Kaedi Evaluer les compétences des agents sur le terrain Former des paraprofessionnels vétérinaires
Lien avec les priorités nationales	SV3
Stratégie de l'activité	Renforcement des compétences des SV Formation initiale des para-professionnels vétérinaires
Indicateurs objectivement vérifiables	Cursus de formation et résultat d'évaluation de l'école Kaedi ; nombre d'étudiants ; nombre d'agents évalués

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Evaluer le cursus de formation de l'Ecole de Kaedi Former les paraprofessionnels vétérinaires
Année 2 - 5	Evaluer les agents sur le terrain Former les paraprofessionnels vétérinaires

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	+++
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+
Gestion de l'information	+

I.2.B. Compétences des para-professionnels vétérinaires

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :	2				
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement: Telecommunications, bureautique, moyens de transport, équipement technique	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

I-3. Formation continue

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité à maintenir et à améliorer les compétences de leur personnel en termes d'information et de connaissances, mesurée d'après l'application d'un plan de formation révisé annuellement.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont pas d'accès à la formation vétérinaire, professionnelle ou technique continue.
2.	Les SV ont accès à la formation continue (programmes internes et/ou externes) sur une base irrégulière, mais sans prise en compte des besoins ni des nouvelles informations ou connaissances.
3.	Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire, mais ceux-ci sont appliqués à moins de 50 % du personnel concerné.
4.	Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire. Ces plans sont appliqués à plus de 50 % du personnel concerné.
5.	Les SV ont des plans de formation continue actualisés, appliqués à tout le personnel concerné.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Elaborer un plan de formation continue pour les agents des services vétérinaires
Lien avec les priorités nationales	SV3
Stratégie de l'activité	Renforcement des capacités et des compétences
Indicateurs objectivement vérifiables	Plan de formation Nombre de jours de formation par personnel et répartition par thème Nombre de personnel formé

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Etablir le plan de formation continue
Année 2	Sessions de formation
Année 3	Actualiser le plan de formation, sessions de formation
Année 4	Sessions de formation
Année 5	Sessions de formation

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	+++
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+
Gestion de l'information	+

I.3. Formation continue

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :	1			1	
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	5	5	5	5	5
	Formation secteur privé (Nb de jour) :	5	5	5	5	5
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement: Telecommunications, bureautique, moyens de transport, équipement technique	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

I-4. Indépendance technique

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité à conduire leur mission en restant autonomes et à l'écart des pressions commerciales, financières, hiérarchiques et politiques susceptibles d'influer sur les décisions techniques, dans un sens contraire aux dispositions des textes de l'OIE (et de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les décisions techniques prises par les SV ne sont généralement pas étayées par des considérations scientifiques.
2.	Les décisions techniques tiennent compte des données scientifiques, mais sont régulièrement modifiées pour suivre des considérations non scientifiques.
3.	Les décisions techniques reposent sur des données scientifiques, mais sont sujettes à des révisions et des adaptations éventuelles dictées par des considérations non scientifiques.
4.	Les décisions techniques reposent uniquement sur des données scientifiques, et ne sont pas modifiées pour répondre à des considérations non scientifiques.
5.	Les décisions techniques sont prises et mises en œuvre en totale conformité avec les obligations du pays vis-à-vis de l'OIE (et avec les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Maintenir le niveau 3
Lien avec les priorités nationales	SV1, SA1-3 ; SPV1-3
Stratégie de l'activité	Renforcer les capacités techniques et institutionnelles Chaîne de commandement
Indicateurs objectivement vérifiables	Type et nature de décisions prises par les SV et leurs applications

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	pas d'activité spécifique
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	++
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	++
Représentation officielle (III.3)	+
Procédures	++
Gestion de l'information	

I-5. Stabilité des structures et durabilité des politiques

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité d'appliquer et de gérer des politiques à long terme.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les modifications substantielles de l'organisation et de la structure et/ou de la direction de la partie publique des SV sont fréquentes (tous les ans par exemple), d'où l'absence de durabilité des politiques.
2.	Les modifications substantielles de l'organisation et de la structure et/ou de la direction de la partie publique des SV sont moins fréquentes (tous les 2 ans par exemple), d'où un manque de durabilité des politiques.
3.	L'organisation et la structure de la partie publique des SV subissent des modifications importantes à chaque changement politique, d'où des effets négatifs sur la durabilité des politiques.
4.	L'organisation et la structure de la partie publique des SV ne subissent généralement que des modifications mineures après un changement politique, et celles-ci n'ont guère d'impact sur la durabilité des politiques.
5.	L'organisation et la structure de la partie publique des SV restent généralement stables sur de longues périodes (5 ans par exemple) ; elles ne sont modifiées qu'au terme d'une procédure d'évaluation, avec peu ou pas d'impact sur la durabilité des politiques.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Pas d'activité spécifique
Lien avec les priorités nationales	SV1 ; SA1-3 ; SPV1-3
Stratégie de l'activité	Maintenir le niveau 4 et poursuivre la politique de développement des SV
Indicateurs objectivement vérifiables	stratégies et politique des SV

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	

I-6. Capacité de coordination des secteurs et des institutions liées aux Services vétérinaires (secteurs public et privé)

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité à coordonner les activités nationales, y compris les programmes de prophylaxie et d'éradication des maladies, les programmes de sécurité sanitaire des aliments et les réponses rapides aux situations d'urgence.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Absence de coordination.
2.	Il existe des mécanismes de coordination informels ou irréguliers pour certaines activités, avec une chaîne de commandement mal définie.
3.	Il existe des mécanismes de coordination avec une chaîne de commandement clairement définie pour certaines activités, mais ces mécanismes ne sont pas coordonnés ou mis en œuvre sur l'ensemble du pays.
4.	Il existe des mécanismes de coordination avec une chaîne de commandement clairement définie au niveau national pour la plupart des activités, et ces mécanismes sont uniformément appliqués sur l'ensemble du pays.
5.	Il existe des mécanismes de coordination définis qui peuvent être appliqués si nécessaire à toutes les activités.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Réexaminer et formaliser la chaîne de commandement entre la DE et tous les agents impliqués dans les actions des SV Définir les processus de coordination intra- et intersectorielle Définir les moyens requis pour cette coordination
Lien avec les priorités nationales	SV1-3, DE3 ; SA1-3 ; SPV1-3
Stratégie de l'activité	Mise en place des mécanismes formels de coordination et de chaîne commandement directe pour toutes les activités des SV sur le territoire national Contribution a la mise en place de l'ANSA ; coordination interministérielle
Indicateurs objectivement vérifiables	Nombre de compte-rendu de réunions de coordination

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Définir les processus de coordination intersectorielle Formaliser les chaînes de commandement
Année 2 - 5	Coordination des actions et missions des SV

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	++
Communication (III.1)	++
Consultation (III.2)	++
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	+

I-7. Ressources physiques

1. Objectif spécifique
Les SV ont accès aux ressources physiques adéquates : bâtiments, transport, télécommunications, chaîne du froid et autre matériel nécessaire (informatique, etc.)

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont aucune ressource physique o u disposent de ressources inadaptées à presque tous les niveaux ; la maintenance des infrastructures disponibles est médiocre ou inexistante.
2.	Les SV ont des ressources physiques adaptées au niveau national (central) et à certains niveaux régionaux ; l'entretien et le remplacement des éléments obsolètes ne sont qu'occasionnels.
3.	Les SV ont des ressources physiques adaptées aux niveaux national et régional, et à certains niveaux locaux ; l'entretien et le remplacement des éléments obsolètes ne sont qu'occasionnels.
4.	Les SV ont des ressources physiques adaptées à tous les niveaux ; celles-ci sont régulièrement entretenues.
5.	Les SV ont des ressources physiques adaptées à tous les niveaux (national, sub-national et local) ; celles-ci sont régulièrement entretenues et actualisées à mesure qu'apparaissent des matériels plus évolués et plus sophistiqués.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Etablir un plan de mise à niveau des infrastructures et des ressources physiques Plan d'amortissement des ressources
Lien avec les priorités nationales	Toutes
Stratégie de l'activité	Renforcement de la qualité des SV (cf toutes les ressources physiques décrites dans les compétences critiques)
Indicateurs objectivement vérifiables	Inventaire des équipements, parc automobile, état des locaux ; Taux de renouvellement

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Etablir le plan de mise a niveau en cohérence avec le GAP Acquisition des équipements, et réhabilitation des locaux
Année 2	Acquisition et renouvellement des équipements
Année 3 - 5	Renouvellement des équipements

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	

I.7. Ressources physiques

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :	105	105	105		
	Construction (en m2) :	100	100			
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :	8	5	5	5	2
	Unité de bureautique (nb) :	8	5	5	5	2
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :	2	0	0	0	0
	4 * 4 (nb) :	2	6	2	2	1
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :	2 800 000	2 800 000	2 800 000	2 800 000	2 800 000
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	40 000	40 000	40 000	40 000
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	70 000	140 000	350 000	420 000	525 000
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2	300	400	500	500	500
9- Equipement: Telecommunications, bureautique, moyens de transport, équipement technique	Unité de communication (nb) :	8	16	21	26	33
	Unité de bureautique (nb) :	8	16	21	26	33
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		2	2	2	2
	4 * 4 (nb) :	2	4	10	12	15
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques	-	-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

I-8. Financement

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité à accéder à des ressources financières pour assurer la continuité de leur fonctionnement, indépendamment des pressions politiques.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Le financement des SV n'est ni stable ni clairement défini, et dépend de ressources attribuées ponctuellement.
2.	Le financement des SV est régulier et clairement défini, mais est inadapté aux opérations élémentaires requises.
3.	Le financement des SV est régulier et clairement défini. Il est adapté aux opérations élémentaires, mais il n'existe aucune prévision de financement pour l'élargissement des opérations ou la réalisation d'opérations nouvelles.
4.	Le financement des opérations nouvelles ou élargies se fait sur une base *ad hoc*.
5.	Le financement de tous les volets d'activité des SV est adéquat. Tous les financements sont octroyés dans la transparence et permettent une indépendance technique totale.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Préparer le budget prévisionnel annuel conforme aux objectifs des SV
Lien avec les priorités nationales	toutes
Stratégie de l'activité	Bilan des ressources financières assurant le fonctionnement des SV
Indicateurs objectivement vérifiables	Proportion du budget consacré aux SV ; Budget exécuté par les SV

4- Tâches et chronogramme	
Année 1 - 5	Préparer et exécuter le budget annuel des SV

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	+
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+
Gestion de l'information	+

I-9. Fonds réservés aux situations d'urgence et aux indemnisations

1. Objectif spécifique

Les SV ont la capacité à accéder à des sources de financement spéciales pour faire face aux urgences ou aux problèmes émergents, mesurée d'après la facilité de mobilisation des fonds réservés aux cas d'urgence et aux indemnisations (indemnisation des producteurs en situation d'urgence).

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :

1. Le financement des situations d'urgence et des indemnisations n'est pas organisé et rien ne prévoit l'accès à des fonds réservés aux cas d'urgence.
2. Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu mais avec des ressources limitées, insuffisantes pour les urgences prévisibles (notamment les problèmes dus aux *maladies émergentes*).
3. Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu mais avec des fonds limités ; des ressources supplémentaires peuvent être approuvées pour les cas d'urgence, mais cette décision est de nature politique.
4. Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu avec des ressources adaptées, mais, en cas d'urgence, l'utilisation de ces fonds doit être approuvée par une procédure non politique, au cas par cas.
5. Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu avec des ressources adaptées dont les règles d'utilisation sont consignées dans les dossiers et ont été décidées avec les bénéficiaires.

3- Enjeux et stratégie de l'activité

Description de l'activité	Mettre éventuellement en place un fonds d'urgence et définir des règles de recours à ce fonds. Consolider les textes législatifs et procédures d'indemnisation dans les plans d'urgence
Lien avec les priorités nationales	SV1 ; SA1-3 ; SPV1
Stratégie de l'activité	Définir les modalités d'accès, le montant éventuel et les sources
Indicateurs objectivement vérifiables	Mécanismes d'accès au fonds ; budgets pour les urgences

4- Tâches et chronogramme

Année 1	Mettre en place un fonds d'urgence et définir des règles de recours à ce fonds. Consolider les textes législatifs et les procédures d'indemnisation
Année 2 - 5	Création des lignes budgétaires pour des situations d'urgence

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	+
Communication (III.1)	+
Consultation (III.2)	++
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	+

I-10. Capacité d'investissement et de développement

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité à accéder à des investissements supplémentaires débouchant sur une amélioration durable de leur structure.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Il n'existe aucune capacité d'amélioration de la structure opérationnelle des SV.
2.	Les SV formulent occasionnellement des propositions d'amélioration de leur structure opérationnelle et en assurent le financement par des fonds spéciaux.
3.	Les SV veillent régulièrement à financer l'amélioration de leur structure opérationnelle par des fonds spéciaux émanant du budget national ou d'autres sources, mais ces fonds sont attribués avec des contraintes d'utilisation.
4.	Les SV financent les améliorations nécessaires de leur structure opérationnelle par des fonds spéciaux émanant entre autres des bénéficiaires.
5.	Les SV financent systématiquement les améliorations nécessaires de leur structure opérationnelle.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Etablir un budget d'investissement supplémentaire (pour les aires d'abattage et PIFs)
Lien avec les priorités nationales	SA 1 ; SPV1 ; SPV2
Stratégie de l'activité	Gestion du budget d'investissements exceptionnels
Indicateurs objectivement vérifiables	Taux de recouvrement budgétaires des nouvelles opérations

4- Tâches et chronogramme	
Année 1 – 5	Etablir un budget d'investissement supplémentaire

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	++
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	+

II-1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

1. Objectif spécifique
Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant d'identifier et d'enregistrer les agents pathogènes susceptibles d'être préjudiciables aux animaux et aux produits qui en sont issus, notamment les agents ayant un impact sur la santé publique.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Le diagnostic des maladies repose presque toujours sur les examens cliniques, les capacités de diagnostic biologique étant généralement inexistantes.
2.	Pour les principales zoonoses et les maladies d'importance économique nationale, les SV ont accès aux services d'un *laboratoire* afin d'obtenir un diagnostic correct.
3.	Pour les autres zoonoses et les maladies présentes dans le pays, les SV ont accès aux services d'un *laboratoire* afin d'obtenir un diagnostic correct.
4.	Pour les maladies d'importance zoonotique ou économique absentes du pays, mais présentes dans la région et/ou susceptibles de pénétrer dans le pays, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.
5.	Pour les maladies nouvelles et *émergentes* dans la région ou dans le monde, les SV ont accès à un réseau de laboratoires de référence nationaux ou internationaux (un Laboratoire de référence de l'OIE par exemple) afin d'obtenir un diagnostic correct.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Conduire une étude de rentabilité des prestations payantes au CNERV Fournir les moyens requis (équipement et le consommable) pour les analyses de laboratoire au CNERV Recruter du personnel pour fournir les postes vacants et répondre aux besoins des services de diagnostic et de surveillance et gestion des données sanitaires (cf REMEMA) Formation du personnel
Lien avec les priorités nationales	SV3 ; SA1-3 ; SPV1
Stratégie de l'activité	Renforcement des compétences de laboratoire et de surveillance
Indicateurs objectivement vérifiables	Résultat de l'étude de rentabilité ; Inventaire des équipements fournis et installés ; Nombre et type d'analyses de laboratoire effectuées

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Etude de rentabilité des prestations payantes (expertise technique) Achat d'équipement et de matériel Recrutement et Formation du personnel Analyses de laboratoire
Année 2 - 5	Achat d'équipement et de matériel Recrutement et Formation du personnel Analyses de laboratoire (activités de diagnostic et de surveillance)

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	++
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	+

II.1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :	250				
	Construction (en m2) :					
8- Investissements	Equipements techniques	35 000 000				
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :	2	3	1	2	0
	Unité de bureautique (nb) :	2	3	1	2	0
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :	1				
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement ***(non vus dans le chap.1)***		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :	5	6	6	6	6
	Autres universitaires (nb) :	4	5	6	6	6
	Para professionnels vétérinaires (nb) :	9	10	11	12	12
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation	2		2		
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	2	2	2	2	2
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :	18 092 000	14 447 500	27 805 000	24 947 500	26 665 000
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	35 000	35 000	35 000	35 000
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :	10	12	15	16	18
	Unité de bureautique (nb) :	10	12	15	16	18
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		1	1	1	1
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques	20 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

II-2. Assurance de qualité des laboratoires

1. Objectif spécifique
Les SV appliquent des systèmes d'assurance de qualité formels et participent à des programmes corrects de contrôle des compétences.des prestations de laboratoires (qui effectuent des épreuves de diagnostic, des analyses de recherche de résidus chimiques, de résidus d'antimicrobiens ou de toxines, ou des tests d'efficacité biologique par exemple),

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Aucun laboratoire utilisé par le secteur public des SV n'applique de système formel d'assurance de qualité.
2.	Certains laboratoires utilisés par le secteur public des SV appliquent un système formel d'assurance de qualité.
3.	Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV appliquent un système formel d'assurance de qualité.
4.	Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV et la plupart ou la totalité des laboratoires privés appliquent un système formel d'assurance de qualité.
5.	Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV ainsi que la plupart ou la totalité des laboratoires privés appliquent un programme formel d'assurance de qualité répondant aux lignes directrices de l'OIE, à la norme ISO 17025 ou à une directive équivalente d'assurance de qualité.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Introduire la démarche d'assurance qualité au CNERV Organiser l'accréditation de certains laboratoires du CNERV pour des analyses spécifiques
Lien avec les priorités nationales	SV3 ; DE3 ; SPV2 ; SPV3
Stratégie de l'activité	Définition des moyens pour introduire la démarche qualité et agréments requis.
Indicateurs objectivement vérifiables	Procédures d'assurance qualité ; certificat d'accréditation

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Développer des procédures d'assurance qualité (expertise internationale) Formation du personnel
Année 2	Développer des procédures d'assurance qualité
Année 3	Suivi et évaluation des procédures d'assurance qualité (expertise internationale) Formation du personnel
Année 4	Suivi et évaluation des procédures d'assurance qualité Formation du personnel Procédures d'accréditation
Année 5	Formation du personnel Procédures d'accréditation

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	+++
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	++

II.2. Assurance de qualité des laboratoires

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :	2		2		
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	2		2		2
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

II-3. Analyse de risque

1. Objectif spécifique

Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant de fonder leurs décisions en matière de gestion des risques sur une appréciation scientifique de ces risques.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :

1.	Les décisions prises en matière de gestion des risques ne sont généralement pas fondées sur une appréciation scientifique de ces risques.
2.	Les SV compilent et gèrent les données, mais n'ont pas la capacité nécessaire pour apprécier systématiquement les risques. Certaines décisions prises en matière de gestion des risques sont fondées sur une appréciation scientifique des risques.
3.	Les SV sont capables de compiler et de gérer systématiquement les données importantes et de procéder à des appréciations de risque. Les principes et les preuves scientifiques, y compris les appréciations de risque, étayent généralement les décisions en matière de gestion des risques.
4.	Les SV conduisent systématiquement des appréciations de risque conformément aux normes applicables de l'OIE, et fondent leurs décisions en matière de gestion des risques sur les résultats de ces appréciations.
5.	Les SV suivent une démarche systématique pour fonder leurs décisions sanitaires sur les *analyses de risque* et communiquer leurs procédures et résultats au niveau international. Ils respectent toutes leurs obligations vis-à-vis de l'OIE (ainsi que les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

3- Enjeux et stratégie de l'activité

Description de l'activité	Affecter un responsable central et créer une unité opérationnelle, Développer l'expertise (formation spécialisée) Compiler et gérer les données nécessaires pour appuyer les décisions
Lien avec les priorités nationales	SV3 ; DE3 ; SA1, SPV1 ; SPV3
Stratégie de l'activité	renforcement des capacités et des compétences
Indicateurs objectivement vérifiables	nombre de décisions étayées

4- Tâches et chronogramme

Année 1	Affecter un responsable central et créer une unité opérationnelle, expertise internationale
Année 2	Formation spécialisée
Année 3	Compiler et gérer les données nécessaires pour appuyer les décisions
Année 4	Compiler et gérer les données nécessaires pour appuyer les décisions
Année 5	Compiler et gérer les données nécessaires pour appuyer les décisions

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)

Formation continue (I.3)	+++
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	+++

II.3. Analyse de risque

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :	2				
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation	1	1			
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)		1		1	
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

II-4. Quarantaine et sécurité aux frontières

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité et l'autorité leur permettant d'empêcher la pénétration et la propagation de maladies et d'autres risques liés aux animaux et aux produits d'origine animale.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV ne sont en mesure d'appliquer aucune procédure de quaran taine ou de sécurité frontalière aux animaux ou aux produits d'origine animale, ni pour les pays limitrophes ni pour leurs partenaires commerciaux.
2.	Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière, mais celles-ci ne reposent généralement pas sur des normes internationales ni sur une *analyse de risque*.
3.	Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière reposant sur des normes internationales, mais ces procédures n'englobent pas systématiquement les activités illégales[1] liées aux importations d'animaux et de produits d'origine animale.
4.	Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer systématiquement des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière aux opérations légales comme aux activités illégales.
5.	Les SV collaborent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux pour établir, appliquer et auditer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière qui portent systématiquement sur tous les risques identifiés.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Réhabiliter les principaux postes d'inspection frontaliers Actualiser et appliquer les procédures de quarantaine et de contrôle aux frontières
Lien avec les priorités nationales	DE3, SA1, SPV2
Stratégie de l'activité	maîtrise des échanges transfrontaliers (animaux sur pied et DOA)
Indicateurs objectivement vérifiables	Statistiques de contrôle et de certificat Nombre de PIF mis en service

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Evaluer l'état des postes d'inspection frontaliers Réhabiliter les principaux postes d'inspection frontaliers Actualiser les procédures de quarantaine et de contrôle
Année 2	Actualiser les procédures de quarantaine et de contrôle, formation des agents
Année 3	Actualiser les procédures de quarantaine et de contrôle
Année 4	Actualiser les procédures de quarantaine et de contrôle, formation des agents
Année 5	Actualiser les procédures de quarantaine et de contrôle

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	+++
Législation (IV.1, 2, 3)	+++
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	++

[1] On entend par « activité illégale » les tentatives visant à faire entrer dans un pays des animaux ou des produits d'origine animale par des voies autres que les points d'entrée légalement prévus, et/ou l'utilisation de certifications et/ou d'autres procédures non conformes aux exigences de ce pays.

II.4. Quarantaine et sécurité aux frontières

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :		1		1	
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :	100	100			
	Construction (en m2) :	300	300	300		
8- Investissements	Equipements techniques	1 500 000	1 500 000			
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :	3	3	3	3	1
	Unité de bureautique (nb) :	3	3	3	3	1
	Moto (nb) :	5	2	3	0	0
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :	1	2	3	4	5
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :	5	8	11	14	15
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Carburants moto (nb km) :	-	50 000	70 000	100 000	100 000
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2	100	400	700	1 000	1 000
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :	2	5	8	11	15
	Unité de bureautique (nb) :	2	5	8	11	15
	Moto (nb) :		5	7	10	10
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques	1 000 000	2 500 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

II.5. Epidémiosurveillance
II.5.A. Épidémiosurveillance passive

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité et l'autorité leur permettant de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont aucun programme de surveillance passive.
2.	Les SV appliquent une surveillance passive pour différentes maladies importantes et sont capables de produire des rapports nationaux sur certaines maladies.
3.	Les SV appliquent un programme de surveillance passive pour certaines maladies importantes au niveau national, en utilisant des réseaux adaptés sur le terrain. Dans ce cadre, les cas suspects font l'objet de prélèvements qui sont adressés à des laboratoires chargés d'établir le diagnostic et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les SV ont mis en place un système national de déclaration des maladies.
4.	Les SV conduisent une surveillance passive et déclarent au niveau national la plupart des maladies importantes. Des réseaux adaptés existent sur le terrain pour le recueil des prélèvements. Les cas suspects font l'objet d'un diagnostic de laboratoire et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les bénéficiaires connaissent et respectent leur obligation de déclarer aux SV toute suspicion ou apparition d'une maladie à déclaration obligatoire.
5.	Les SV informent régulièrement les bénéficiaires et, s'il y a lieu, la communauté internationale des résultats des programmes de surveillance passive.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Surveiller les maladies faisant l'objet d'une surveillance passive (rage, PPCB, PB, PPR, FA, FVR, IA, Pasteurellose cameline et faune sauvage). Formation et sensibilisation des acteurs Collecte de l'information par les membres de REMEMA (dont éleveurs informateurs) et transferts éventuel de prélèvements au laboratoire puis analyses Gestion de la base de données
Lien avec les priorités nationales	SV3, SA1-3, SPV1
Stratégie de l'activité	La surveillance passive repose sur les réseaux de terrain (vétérinaires privés et inspecteurs vétérinaires). Consolidation du REMEMA (faire le lien avec II5B)
Indicateurs objectivement vérifiables	Nombre de fiches d'informations ; Nombre d'observations, suspicions ; Communication des résultats (bulletin, etc)

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Collecte des données et gestion des suspicions Formation, sensibilisation
Année 2	Collecte des données et gestion des suspicions
Année 3	Collecte des données et gestion des suspicions Formation, sensibilisation
Année 4	Collecte des données et gestion des suspicions
Année 5	Collecte des données et gestion des suspicions Formation, sensibilisation

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	+++
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	+
Consultation (III.2)	+
Procédures	+++
Gestion de l'information	+++

II.5.A. Epidémiosurveillance passive

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements	Equipements techniques	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :	8	8	8	8	8
	Unité de bureautique (nb) :	8	8	8	8	8
	Moto (nb) :	10	10	10	10	8
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :	2				
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :	1	3	5	7	9
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :	3	6	9	12	17
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000
	Carburants moto (nb km) :	100 000	200 000	300 000	400 000	580 000
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	70 000	70 000	70 000	70 000
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement: Telecommunications, bureautique, moyens de transport, équipement technique	Unité de communication (nb) :	10	18	26	34	50
	Unité de bureautique (nb) :	10	18	26	34	50
	Moto (nb) :	10	20	30	40	58
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		2	2	2	2
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques	2 000 000	4 500 000	7 000 000	9 500 000	14 500 000
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

II.5. Epidémiosurveillance
II.5.B. Épidémiosurveillance active

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité et l'autorité leur permettant de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont aucun programme de surveillance active.
2.	Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies ayant un impact économique et zoonotique, mais ne l'appliquent qu'à une partie des populations sensibles et/ou ne l'actualisent pas régulièrement.
3.	Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies importantes et l'appliquent à toutes les populations sensibles, mais ne l'actualisent pas régulièrement.
4.	Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies importantes, l'appliquent à toutes les populations sensibles, l'actualisent régulièrement et en rapportent systématiquement les résultats.
5.	Les SV conduisent une surveillance active pour la plupart ou pour toutes les maladies importantes et l'appliquent à toutes les populations sensibles. Les programmes de surveillance sont évalués et répondent aux obligations des pays vis-à-vis de l'OIE.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Actualiser les plans de surveillance pour les maladies prioritaires (FVR, PPCB, PPR, FA) Former les agents du REMEMA (unité centrale et réseau) Mettre en œuvre les plans de surveillance et traitement des données
Lien avec les priorités nationales	SV1 ; SA1-3 ; SPV1
Stratégie de l'activité	Consolidation du REMEMA
Indicateurs objectivement vérifiables	Plans de surveillance actualisés ; Nombre d'analyses ; Résultats communiqués, publiés

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Actualisation des plans de surveillance pour les maladies prioritaires Formation des agents du REMEMA
Année 2	Mise en œuvre les plans de surveillance et traitement des données
Année 3	Formation des agents du REMEMA Mise en œuvre les plans de surveillance et traitement des données
Année 4	Mise en œuvre les plans de surveillance et traitement des données
Année 5	Formation des agents du REMEMA Mise en œuvre les plans de surveillance et traitement des données

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	+++
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	++
Consultation (III.2)	++
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	+++

II.5.B. Epidémiosurveillance active

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :	3				
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1	1	1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Eq					
	Ge					
	Un					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement ***(non vus dans le chap.1)***		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :		6 000 000	6 000 000	6 000 000	
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

Utiliser le tableur sur les moyens requis dans le tableur "Table-EstimationMeans", feuille "Means by competencies", pour déterminer les acquisitions à faire chaque année.

II-6. Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence

1. Objectif spécifique
Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant de détecter rapidement une situation d'urgence sanitaire (foyer important de maladie ou crise alimentaire par exemple) et d'y répondre dans les meilleurs délais.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV ne disposent d'aucun réseau sur le terrain ni d'aucune procédure établie pour identifier une situation d'urgence sanitaire, ou n'ont pas l'autorité nécessaire pour déclarer une situation d'urgence et prendre les mesures appropriées.
2.	Les SV disposent d'un réseau sur le terrain et d'une procédure établie pour déterminer s'il existe ou non une situation d'urgence sanitaire, mais n'ont ni l'appui légal ni l'appui financier nécessaires pour prendre les mesures appropriées.
3.	Les SV disposent du cadre légal et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires, mais la réponse n'est pas coordonnée par une chaîne de commandement.
4.	Les SV ont établi une procédure pour déterminer en temps utile s'il existe ou non une urgence sanitaire. Ils disposent du cadre légal et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires en s'appuyant sur une chaîne de commandement. Ils ont prévu des plans d'urgence nationaux pour certaines maladies exotiques.
5.	Les SV disposent de plans nationaux d'urgence pour toutes les maladies importantes. Ces plans qui reposent sur des actions concertées avec tous les bénéficiaires font appel à une chaîne de commandement bien établie.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Lister les maladies concernées et les mesures prises avec les effectifs concernés Etablir une chaîne de commandement opérationnelle (ajustement institutionnel) Préparer/actualiser les plans d'urgence, exercices de simulation Formaliser les mécanismes de compensation Equiper les équipes d'intervention
Lien avec les priorités nationales	SV1, SA1-3 ; SPV1
Stratégie de l'activité	Protection de la santé du cheptel national Ajustement institutionnel
Indicateurs objectivement vérifiables	Plans d'urgence actualisés ; modalités de chaîne de commandement ; Accès a un fonds d'urgence

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Identifier les priorités, institutionnaliser une chaîne de commandement directe Préparer les plans d'urgence
Année 2	Formaliser les mécanismes de compensation, tester les plans d'urgence
Année 3 - 5	tester les plans d'urgence

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	+
Législation (IV.1, 2, 3)	+++
Communication (III.1)	++
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	

II.6. Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :			1	1	1
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :		1	1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :		3	3	3	3
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels		2	2	2	2
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Eq					
	Ge					
	Un					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement: Telecommunications, bureautique, moyens de transport, équipement technique	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

Utiliser le tableur sur les moyens requis dans le tableur "Table-EstimationMeans", feuille "Means by competencies", pour déterminer les acquisitions à faire chaque année.

II-7. Prévention, contrôle et éradication des maladies

1. Objectif spécifique

Les SV ont l'autorité et la capacité à prévenir, contrôler ou éradiquer efficacement les maladies de la liste de l'OIE et/ou à démontrer que le pays ou une de ses zones est indemne de maladies importantes.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :

1. Les SV n'ont aucune autorité ou capacité pour prévenir, contrôler ou éradiquer les maladies animales.
2. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques, mais n'en évaluent guère l'efficacité et l'application réelle.
3. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques et en évaluent l'efficacité par une approche scientifique.
4. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour toutes les maladies importantes, mais l'évaluation scientifique de leur efficacité et de leur application réelle ne porte que sur certains programmes.
5. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour toutes les maladies importantes et en évaluent l'efficacité et l'application réelle selon une approche scientifique conforme aux normes internationales de l'OIE.

3- Enjeux et stratégie de l'activité

Description de l'activité	établir les stratégies de contrôle pour les principales maladies Compléter/actualiser les plans d'urgence mettre en œuvre les programmes de prophylaxie (vaccination)
Lien avec les priorités nationales	SV1, SA1-3 ; SPV1
Stratégie de l'activité	Protection de la santé du cheptel national, epidemiosurveillance active (REMEMA)
Indicateurs objectivement vérifiables	Plans d'urgence actualisés ; Rapports de campagnes de vaccination

4- Tâches et chronogramme

Année 1	établir les stratégies de contrôle pour les principales maladies Compléter/actualiser les plans d'urgence Mise en œuvre des campagnes de vaccination
Année 2	Mise en œuvre des campagnes de vaccination
Année 3	Mise en œuvre des campagnes de vaccination évaluation des programmes de prophylaxie
Année 4 - 5	Mise en œuvre des campagnes de vaccination

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	++
Communication (III.1)	+
Consultation (III.2)	+
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	++
Gestion de l'information	++

II.7. Prévention, contrôle et éradication des maladies

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :	543	543	543	543	543
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000	16 800 000
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées	51 960 000	51 960 000	51 960 000	51 960 000	51 960 000
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		543	1 086	1 629	2 715
9- Equipement: Telecommunications, bureautique, moyens de transport, équipement technique	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

II-8. Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments

1. Objectif spécifique
Les SV ont l'autorité et la capacité à appliquer, gérer et coordonner les mesures de santé publique vétérinaire, notamment les programmes de prévention de certaines zoonoses transmises par les aliments ainsi que les programmes généraux de sécurité sanitaire des aliments.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	La gestion, l'application et la coordination ne sont généralement pas conformes aux normes internationales.
2.	La gestion, l'application et la coordination sont généralement conformes aux normes internationales mais uniquement pour l'exportation.
3.	La gestion, l'application et la coordination sont généralement conformes aux normes internationales mais uniquement pour l'exportation et pour les produits distribués sur l'ensemble du marché national.
4.	La gestion, l'application et la coordination sont généralement conformes aux normes internationales pour l'exportation et pour les produits distribués sur l'ensemble du marché national et local.
5.	La gestion, l'application et la coordination sont généralement pleinement conformes aux normes internationales, quel que soit le niveau de distribution des produits (ensemble du marché national et local, et ventes directes).

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Faire un état des lieux de l'infrastructure des aires abattages et identifier les priorités Programme de Réhabilitation des aires d'abattage Consolidation des textes de réglementation concernant l'inspection des DOA Programme et procédures de contrôle et d'inspection des DOA (abattoirs, laiteries) Formation continue des techniciens
Lien avec les priorités nationales	SV3 ; SPV1-3
Stratégie de l'activité	Renforcement de la sécurité des aliments (Création de service de santé publique vétérinaire) Fonction assurée par le maillage public territorial Infrastructure d'abattage
Indicateurs objectivement vérifiables	Organigramme de la DE ; Nombre d'aires d'abattage réhabilitées ; rapport d'inspection ; Programme et procédures de contrôle

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Evaluation de l'infrastructure des aires d'abattage Réhabilitation Formation des techniciens Programme d'inspection
Année 2 - 5	Réhabilitation Formation des techniciens Programme d'inspection

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	+++
Législation (IV.1, 2, 3)	++
Communication (III.1)	++
Consultation (III.2)	++
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	++

II.8. Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :	3				
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1	1	1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels	0	0	0	0	0
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :	320	0	0	0	0
	Construction (en m2) :	320	320	320	160	160
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :	3	3	3	3	0
	Unité de bureautique (nb) :	2				
	Moto (nb) :	2	2	2	2	2
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :	1	2	2	2	2
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :	13	16	19	22	27
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)	5	5	5	5	5
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000
	Carburants moto (nb km) :	-	20 000	40 000	60 000	100 000
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2	320	640	960	1 280	1 600
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :		3	6	9	12
	Unité de bureautique (nb) :		2	2	2	2
	Moto (nb) :		2	4	6	10
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

II-9. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

1. Objectif spécifique
Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de contrôler les médicaments et les produits biologiques à usage vétérinaire.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV ne sont pas en mesure de contrôler l'utilisation des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire.
2.	Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif sur l'utilisation, l'importation et la production des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire, notamment à réglementer l'enregistrement de ces produits.
3.	Les SV exercent un contrôle de qualité (normes techniques) sur l'importation, la production et la distribution des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire.
4.	Les SV contrôlent totalement l'enregistrement, la vente et l'utilisation des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire.
5.	Les SV ont mis en place un dispositif de surveillance de l'utilisation des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire ainsi que de leurs effets indésirables (pharmacovigilance).

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Créer la fonction dans les SV Mise en oeuvre du décret (2009) portant sur la pharmacie vétérinaire Etablir les modalités de contrôle, campagnes de sensibilisation et communication Former les services déconcentrés au contrôle de premier niveau dans ce domaine
Lien avec les priorités nationales :	SPV3
Stratégie de l'activité	Amélioration du contrôle, de la distribution et l'utilisation des médicaments pour réduire l'impact sur la sante publique
Indicateurs objectivement vérifiables	Manuel de procédures ; fiche de fonction, organigramme ; Nombre d'AMM ; Nombre de contrôle au niveau des points de distribution et de vente

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Créer la fonction, affectation d'un responsable, élaborer le manuel de procédures
Année 2	Former les agents, mise en ouvre du plan de contrôle
Année 3 - 5	mise en ouvre du plan de contrôle

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	++
Législation (IV.1, 2, 3)	+++
Communication (III.1)	++
Consultation (III.2)	+
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	++

II.9. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1				
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement ***(non vus dans le chap.1)***		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :	1	1	1	1	1
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :	1	1	1	1	1
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)	2	2	2	2	2
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)	1		1		1
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

II-10. Recherche des résidus

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité à appliquer des programmes de recherche des résidus de médicaments vétérinaires (antibiotiques et hormones entre autres), de produits chimiques, de pesticides, de substances radioactives, de métaux, etc.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Le pays n'a mis en place aucun programme de recherche des résidus dans les produits d'origine animale.
2.	Il existe des programmes de recherche des résidus mais uniquement dans certains produits d'origine animale destinés à l'exportation.
3.	Il existe un programme complet de recherche des résidus dans tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et dans certains produits de consommation intérieure.
4.	Il existe un programme complet de recherche des résidus dans tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et/ou à la consommation intérieure.
5.	Le programme de recherche des résidus est systématiquement couvert par un plan d'assurance de qualité et fait l'objet d'une évaluation régulière.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Expertise technique Lister les priorités Identifier la fonction au sein la DE Accès au laboratoire (capacité analytique) Définir des plans de recherche de résidus. Mise en œuvre des plans
Lien avec les priorités nationales	SPV1-2 ; DE3
Stratégie de l'activité	Création de service de santé publique vétérinaire Coordination avec les services de santé publique
Indicateurs objectivement vérifiables	Plan de contrôle des résidus ; Statistiques de contrôle et d'analyse des résidus

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Expertise technique, identifier la fonction au sein de la DE identifier les priorités
Année 2	Elaborer et mise en oeuvre des plans de contrôle
Année 3 - 5	mise en œuvre des plans de contrôle

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	++
Législation (IV.1, 2, 3)	++
Communication (III.1)	+
Consultation (III.2)	+
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	++

II.10. Recherche des résidus

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :	2		2		
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1	1	1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

II-11. Problèmes émergents

1. Objectif spécifique

Les SV ont l'autorité et la capacité permettant d'anticiper, afin d'y remédier correctement, les problèmes émergents probables relevant de leur mission et concernant le statut sanitaire du pays, la santé publique, l'environnement ou le commerce des animaux et des produits d'origine animale.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :

1.	Les SV n'ont pas établi de procédure pour anticiper les problèmes émergents probables.
2.	Les SV suivent et évaluent les développements nationaux et internationaux liés aux problèmes émergents.
3.	Les SV évaluent les risques, les coûts et/ou les opportunités liés aux problèmes émergents identifiés, notamment la préparation de plans d'alerte nationaux adaptés. Ils collaborent un peu en matière de problèmes émergents avec les bénéficiaires et d'autres organismes (chargés de la santé humaine, de la faune sauvage, du bien-être animal ou de l'environnement).
4.	En coordination avec leurs bénéficiaires, les SV conduisent des actions de prévention ou de lutte en cas d'événement émergent négatif, ou des actions bénéfiques en cas d'événement émergent positif. Ils ont mis en place une collaboration officielle aboutie en matière de problèmes émergents avec les bénéficiaires et d'autres organismes (chargés de la santé humaine, de la faune sauvage, du bien-être animal ou de l'environnement).
5.	Les SV coordonnent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux les réponses aux problèmes émergents, notamment des audits sur la capacité des pays à détecter les événements émergents et à y répondre aux stades les plus précoces.

3- Enjeux et stratégie de l'activité

Description de l'activité	Mise en place d'une cellule de veille (Activité liée à la fonction l'analyse de risque) au niveau central
Lien avec les priorités nationales	SV3, SA1-3 ; SPV1-3
Stratégie de l'activité	Renforcement des compétences des services centraux Activité liée à la fonction l'analyse de risque
Indicateurs objectivement vérifiables	plans d'urgence ; dossiers faisant état des problèmes émergents

4- Tâches et chronogramme

Année 1	Mise en place de la cellule de veille
Année 2 - 5	Veille active

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	+++
Consultation (III.2)	++
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+
Gestion de l'information	+++

II.11. Problèmes émergents

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1	1	1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

II-12. Innovation technique

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité à rester en phase avec les derniers progrès scientifiques et à se conformer aux normes de l'OIE (et aux textes de la Commission du Codex Alimentarius s'il y a lieu).

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont qu'un accès informel aux innovations techniques, par l'intermédiaire de contacts personnels ou de sources externes.
2.	Les SV gèrent une base d'informations sur les innovations techniques et les normes internationales, étant abonnés à des périodiques scientifiques et à des supports d'information électroniques.
3.	Les SV disposent d'un programme spécifique leur permettant de connaître rapidement les innovations techniques et les normes internationales importantes.
4.	Les SV transposent les innovations techniques et les normes internationales dans certaines politiques et procédures, en Consultation avec les bénéficiaires.
5.	Les SV appliquent systématiquement les innovations techniques et les normes internationales importantes.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	gerer une base d'informations sur les innovations techniques et les normes internationales (activité liée à la gestion des systèmes d'information au niveau central) abonnement aux périodiques et revues scientifiques
Lien avec les priorités nationales	SV3 ; SA2, SPV1
Stratégie de l'activité	Lien avec les réseaux internationaux, établissements de recherche et d'enseignement et avec les laboratoires de recherche.
Indicateurs objectivement vérifiables	Bases de données actualisées ; Abonnement aux revues scientifiques

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	créer des liens avec les laboratoires de recherche et les instituions concernees (abonnement aux périodiques et revues scientifiques) Voyage de formation
Année 2	Veille technologique
Année 3	Veille technologique Voyage de formation
Année 4	Veille technologique
Année 5	Veille technologique Voyage de formation

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	++
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	++
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	+++

II.12. Innovation technique

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)	1		1		1
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

III-1. Communication

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité à informer les bénéficiaires de leurs actions et programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, dans un souci de transparence, d'efficacité et de rapidité.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont institué aucun mécanisme pour informer les bénéficiaires de leurs actions et programmes.
2.	Les SV suivent des mécanismes de communication informels.
3.	Les SV ont prévu un point de contact officiel chargé de la communication, mais ne diffusent pas toujours les informations les plus récentes.
4.	Le point de contact chargé de la communication des SV fournit des informations actualisées sur les actions et les programmes, accessibles par Internet ou par d'autres canaux appropriés.
5.	Les SV ont un plan de communication bien élaboré et diffusent activement et systématiquement leurs informations aux bénéficiaires.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Identifier la fonction dans la DE (organigramme) et affecter un responsable (cellule de communication) Développer les outils de communication Participation aux réseaux de communication (régional et international) Mise en œuvre d'un plan de communication
Lien avec les priorités nationales	SV1, SA1, SA2, SPV1
Stratégie de l'activité	communication et information de l'action des SV
Indicateurs objectivement vérifiables	Plan de communication ; Publications, Bulletin, site web, réunion d'information, bases de données

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Identifier la fonction et doter la cellule de communication des moyens nécessaires Développer les outils et plan de communication
Année 2 - 5	Mise en œuvre du plan de communication, formation

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	+
Législation (IV.1, 2, 3)	+
Communication (III.1)	+++
Consultation (III.2)	++
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	+

III.1. Communication

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :	1	1			
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1	1	1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :	0				
	Unité de bureautique (nb) :	0				
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :	-	-	-	-	-
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)		1	1	1	1
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :	-	-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :	-	-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

III-2. Consultation des bénéficiaires

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité à consulter efficacement les bénéficiaires à propos de leurs actions et programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont établi aucun mécanisme de consultation des bénéficiaires.
2.	Les SV utilisent des canaux informels pour consulter les bénéficiaires.
3.	Les SV ont établi un mécanisme officiel pour consulter les bénéficiaires.
4.	Les SV organisent régulièrement des ateliers et des réunions avec les bénéficiaires.
5.	Les SV consultent activement les bénéficiaires et sollicitent leurs observations à propos des activités et des programmes en cours ou proposés, des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, des interventions à l'OIE (Commission du Codex Alimentarius et Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) ainsi que des projets d'amélioration de leurs activités.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Etablir le mécanisme de consultation Adapter les bases législatives Mettre en place des groupes de consultation Consultation avec les bénéficiaires
Lien avec les priorités nationales	toutes
Stratégie de l'activité	Formaliser la consultation avec les bénéficiaires
Indicateurs objectivement vérifiables	compte rendu des réunions avec les bénéficiaires ; groupes de consultation,

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Etablissement des mécanismes de consultation, définition des procédures (expertise technique)
Année 2	Mise en place des groupes de consultation
Année 3 - 5	Réunions de concertation avec les bénéficiaires, diffusion d'information

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	++
Communication (III.1)	++
Consultation (III.2)	+++
Représentation officielle (III.3)	++
Procédures	
Gestion de l'information	

III.2. Consultation des bénéficiaires

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :	3				
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :		2	2	2	2
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)	4	4	4	4	4
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

III-3. Représentation officielle

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité à collaborer régulièrement et activement aux réunions importantes des organisations régionales et internationales, dont l'OIE (et la Commission du Codex Alimentarius ainsi que le Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu), en participant à ces manifestations et en assurant leur coordination et leur suivi.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV ne participent pas aux réunions importantes des organisations régionales ou internationales, ou n'en assurent pas le suivi.
2.	Les SV participent sporadiquement aux réunions importantes et/ou y contribuent de manière limitée.
3.	Les SV participent activement à la plupart des réunions importantes.
4.	Les SV consultent les bénéficiaires et prennent en compte les opinions émises lorsqu'ils signent des articles et interviennent au cours des réunions importantes.
5.	Dans le cadre de leur participation aux réunions importantes, les SV consultent les bénéficiaires afin de n'omettre aucune question stratégique, de jouer un rôle moteur et d'assurer la coordination au sein des délégations nationales.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Participer activement aux réunions OIE, Codex, SPS, commission régionales
Lien avec les priorités nationales	SV1, DE3, SA1-3 ; SPV1-3
Stratégie de l'activité	Représentativité des SV au niveau international et régional
Indicateurs objectivement vérifiables	Nombre de participation Nombre de motions proposées

4- Tâches et chronogramme	
Année 1 - 5	Participer aux réunions régionales et internationales

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	+
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	+++
Procédures	
Gestion de l'information	

III.3. Représentation officielle

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)	5	5	5	5	5
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

III-4. Accréditation/habilitation/délégation

1. Objectif spécifique
Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité permettant d'agréer / habiliter le secteur privé (vétérinaires, laboratoires, etc. du secteur privé) afin de lui déléguer la réalisation de certaines tâches officielles.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Le secteur public des SV n'a ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour agréer le secteur privé, l'habiliter à réaliser des tâches officielles ou lui confier des missions par délégation.
2.	Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité nécessaires pour agréer / habiliter le secteur privé ou lui confier des tâches par délégation, mais aucune accréditation ni aucune habilitation / délégation ne sont en vigueur.
3.	Le secteur public des SV élabore des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation pour certaines tâches, mais ces programmes ne sont pas régulièrement réexaminés.
4.	Le secteur public des SV élabore et applique des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation, et ces programmes sont régulièrement réexaminés.
5.	Le secteur public des SV effectue des audits sur ses programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation afin de conserver la confiance de ses partenaires commerciaux et de ses bénéficiaires.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Expertise technique : étude d'impact et évaluation du mandat sanitaire Consolidation réglementaire Contrôle du mandat sanitaire par les SV
Lien avec les priorités nationales	SV 1-3 SA1-3 ; SPV1-3
Stratégie de l'activité	Délégation des activités régaliennes et contrôle des activités déléguées
Indicateurs objectivement vérifiables	Textes législatifs ; Nombre de mandat sanitaire ; Nombre de missions de contrôle effectués

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Etude d'expertise et consolidation réglementaire
Année 2 - 5	Délégation et contrôle

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	+
Législation (IV.1, 2, 3)	++
Communication (III.1)	++
Consultation (III.2)	+
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	+

III.4. Accréditation / authorisation / délégation

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :	30				
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :	4				
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	0	0	0	0	0
	Formation secteur privé (Nb de jour) :	4	4	4	4	4
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

III-5. Organisme statutaire vétérinaire

1. Objectif spécifique

L'organisme statutaire vétérinaire est une institution autonome responsable de la réglementation des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires. Son rôle est défini dans le Code terrestre.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :

1.	Aucune législation ne prévoit la mise en place d'un *organisme statutaire vétérinaire*.
2.	Un *organisme statutaire vétérinaire* a été mis en place, mais n'a pas le pouvoir légal nécessaire pour prendre des décisions ou appliquer des mesures disciplinaires.
3.	L'*organisme statutaire vétérinaire* rég lemente l'exercice de la profession de *vétérinaire* et de *paraprofessionnel vétérinaire* uniquement dans certains secteurs des SV (vétérinaires du secteur public mais non du secteur privé par exemple).
4.	L'*organisme statutaire vétérinaire* réglemente l'exercice de la profession de *vétérinaire* et de *paraprofessionnel vétérinaire* pour l'ensemble des SV.
5.	L'*organisme statutaire vétérinaire* est soumis à des procédures d'évaluation portant sur son indépendance, sa capacité fonctionnelle et sa composition.

3- Enjeux et stratégie de l'activité

Description de l'activité	Mise en place de l'Ordre National des docteurs vétérinaires Suivi des activités de l'Ordre
Lien avec les priorités nationales :	SV1-2 ; SA1-3 ; SPV1
Stratégie de l'activité	Régulation de l'Exercice de la profession vétérinaire
Indicateurs objectivement vérifiables	Texte réglementaire ; Rapport d'activités et d'évaluation

4- Tâches et chronogramme

Année 1	Mise en place de l'Ordre des vétérinaires
Année 2 - 5	Fonctionnement de l'Ordre des vétérinaires

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	++
Communication (III.1)	+
Consultation (III.2)	+
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+
Gestion de l'information	+

III.5. Organisme statutaire vétérinaire

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)	8	8	8	8	8
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout	175 000	175 000	175 000	175 000	175 000
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)	1	1	1	1	1
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :	-	-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :	-	-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

III-6. Participation des producteurs et des autres bénéficiaires aux programmes d'action communs

1. Objectif spécifique
Les SV et des bénéficiaires ont la capacité de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'action communs portant sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les producteurs et autres bénéficiaires respectent leurs obligations, mais ne participent pas activement aux programmes.
2.	Les producteurs et autres bénéficiaires sont informés des programmes et aident les SV à les appliquer sur le terrain.
3.	Les producteurs et autres bénéficiaires sont formés à participer aux programmes, signalent les améliorations nécessaires et participent à la détection précoce des maladies.
4.	Les producteurs et autres bénéficiaires négocient l'organisation et la mise en œuvre des programmes avec les SV.
5.	Les producteurs et autres bénéficiaires se sont organisés officiellement pour participer aux programmes en cours de développement, en étroite collaboration avec les SV.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Identifier les actions faisant l'objet d'un programme conjoint (expertise technique) Renforcer les OP aux actions sanitaires Participation des OP a la mise en œuvre des programmes d'actions communs
Lien avec les priorités nationales	SV2, SV3 ; SA1-3 SPV1-2
Stratégie de l'activité	amélioration du partenariat public-privé
Indicateurs objectivement vérifiables	Liste des groupements professionnels ; liste de programmes d'action communs ; Evaluation des programmes

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Identifier les priorités (expertise technique)
Année 2 - 5	Concertation et participation des OP aux programmes sanitaires

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	++
Consultation (III.2)	++
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	

III.6. Participation des producteurs et des autres bénéficiaires aux programmes d'action communs

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels	0	0	0	0	0
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :	10	10	10	10	10
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)	4	4	4	4	4
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement: Telecommunications, bureautique, moyens de transport, équipement technique	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

IV-1. Élaboration d'une législation et de réglementations, et application des textes réglementaires

1. Objectif spécifique

Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant de participer activement à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, et de faire appliquer aux animaux, aux produits d'origine animale et aux processus relevant de leur domaine de compétence les réglementations sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :

1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, ni pour mettre en œuvre les textes réglementaires qui en résultent.
2. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, mais ne sont pas en mesure de faire appliquer, au niveau national, les textes réglementaires qui en résultent.
3. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales et de faire appliquer, au niveau national, les textes réglementaires qui en résultent.
4. Les SV consultent les bénéficiaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, et pour faire appliquer les textes réglementaires afin de répondre aux besoins du pays.
5. Les SV consultent les bénéficiaires pour l'application des réglementations répondant aux besoins du commerce international.

3- Enjeux et stratégie de l'activité

Description de l'activité	Renforcement de la DE pour la consolidation des textes réglementaires Actualisation des textes législatifs Introduire l'habilitation des agents dans les textes notamment pour le contrôle Formation et vulgarisation des services de contrôle Renforcement de la commission technique (avec les bénéficiaires) pour la consultation
Lien avec les priorités nationales	SV1-2, SA1-3, SPV1-3
Stratégie de l'activité	Activité transversale liée a la plupart des compétences critiques.
Indicateurs objectivement vérifiables	textes de loi et décrets d'application promulgués

4- Tâches et chronogramme

Année 1	compilation des textes législatifs et mission OIE d'assistance technique Participation a la conférence mondiale de législation (Djerba, Tunisie, 2010)
Année 2	Formulation et adoption d'un corpus législatif , formation et communication,
Année 3	Formation des agents et sensibilisation des partenaires
Année 4 - 5	Formation et sensibilisation des partenaires

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)

Formation continue (I.3)	+++
Législation (IV.1, 2, 3)	+++
Communication (III.1)	+
Consultation (III.2)	+
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	++
Gestion de l'information	

IV.1. Elaboration d'une législation et de réglementations, et application des textes réglementaires

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :	15	15			
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :	2		1		1
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :		1		1	
	Formation secteur privé (Nb de jour) :		2	2	2	2
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels		2	2	2	2
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :	0	0	0	0	0
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	4	2	2	2	
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

IV-2. Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires

1. Objectif spécifique
Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de s'assurer que les bénéficiaires respectent la réglementation sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments, pour les questions relevant de leur domaine de compétence.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV ne disposent d'aucun programme pour s'assurer que les bénéficiaires respectent les réglementations applicables.
2.	Les SV appliquent un programme prévoyant des inspections et une vérification de la conformité aux réglementations relatives aux animaux et aux produits d'origine animale. Ils consignent les cas de non-conformité, mais ne prennent généralement aucune mesure supplémentaire.
3.	Si nécessaire, les SV appliquent des pénalités adaptées en cas de non conformité.
4.	Les SV collaborent avec les bénéficiaires pour réduire au minimum les cas de non conformité.
5.	Les SV effectuent des audits sur leur programme de conformité.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Formation des agents (application pénale) Elaboration des procédures de contrôle Application des programmes d'inspection et de contrôle
Lien avec les priorités nationales	SV1-3 ; SA1-3 ; SPV1-3
Stratégie de l'activité	Renforcement des services de contrôle
Indicateurs objectivement vérifiables	Notes de services et plan de contrôle ; Statistiques de contrôle et de PV

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Elaboration des procédures, Formation des agents
Année 2	Programme d'inspection
Année 3	Formation des agents, Programme d'inspection
Année 4	Programme d'inspection
Année 5	Formation des agents Programme d'inspection

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	+++
Législation (IV.1, 2, 3)	+++
Communication (III.1)	+
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	

IV-3. Harmonisation internationale

1. Objectif spécifique
Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de jouer un rôle actif dans l'harmonisation internationale des réglementations et des mesures sanitaires, et de s'assurer que la législation et les réglementations nationales relevant de leur domaine de compétence intègrent les normes internationales applicables.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	La législation, les réglementations et les *mesures sanitaires* relevant du domaine de compétence des SV ne tiennent pas compte des normes internationales.
2.	Les SV sont conscients des carences, incohérences ou non conformités de la législation, des réglementations et des *mesures sanitaires* nationales par rapport aux normes internationales, mais n'ont pas la capacité ou le pouvoir de remédier aux problèmes.
3.	Les SV suivent l'évolution des normes internationales (étapes de création et de révision). Ils révisent périodiquement la législation, les réglementations et les *mesures sanitaires* nationales dans le but de les harmoniser avec les normes internationales si nécessaire, mais ne participent pas activement aux commentaires des projets de normes présentés par les organisations intergouvernementales compétentes.
4.	Les SV examinent activement les projets de normes des organisations intergouvernementales compétentes et apportent leurs commentaires.
5.	Les SV participent activement et régulièrement à la rédaction, la négociation et l'adoption de normes internationales[10] et se réfèrent à ces textes pour harmoniser la législation, les réglementations et les *mesures sanitaires* de leur pays.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Désignation de personnes ressources Veille active sur les normes et la législation internationale
Lien avec les priorités nationales	SV1, SV3, DE3, SA1
Stratégie de l'activité	Renforcement des activités régaliennes (contrôle et législation)
Indicateurs objectivement vérifiables	Nombre de contributions aux projets de normes

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Désignation/confirmation de personnes ressources 'un point focal
Année 2 - 5	Veille active et contributions

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	++
Communication (III.1)	+
Consultation (III.2)	+
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	

IV.3. Harmonisation internationale

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)	3	3	3	3	3
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement: Telecommunications, bureautique, moyens de transport, équipement technique	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

IV-4. Certification internationale

1. Objectif spécifique
Les SV ont l'autorité et capacité permettant de certifier les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec la législation et les réglementations nationales, et avec les normes internationales.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour certifier des animaux, produits d'origine animale, services ou processus.
2.	Les SV ont le pouvoir de certifier certains animaux, produits d'origine animale, services et processus, mais n'agissent pas toujours en conformité avec la législation et les réglementations nationales, ou avec les normes internationales.
3.	Les SV élaborent et appliquent des programmes de certification pour certains animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec les normes internationales.
4.	Les SV élaborent et appliquent la totalité des programmes de certification importants pour tous les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, conformément aux normes internationales.
5.	Les SV soumettent leurs programmes de certification à des audits afin de conserver la confiance en leur système, tant au niveau national qu'au niveau international.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Formation des agents Elaboration des procédures de certification pour certains produits (viandes rouges, animaux sur pied et peaux/cuirs)
Lien avec les priorités nationales	SV1, SV3, DE3, SA1
Stratégie de l'activité	Mise en conformité de la certification de certains produits (viandes rouges et peaux/cuirs)
Indicateurs objectivement vérifiables	Modèles de Certificats ; Statistiques de certification

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Formation des agents, élaboration des procédures
Année 2 - 5	Certification

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	+
Législation (IV.1, 2, 3)	+
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	+++
Gestion de l'information	+

IV.4. Certification internationale

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1	1	1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement *(non vus dans le chap.1)*		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	-	-	-	-	-
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

IV-5. Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires

1. Objectif spécifique
Les SV ont la capacité et autorité permettant de négocier, mettre en œuvre et gérer des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour négocier ou approuver des accords d'équivalence ou d'autres types d'accords sanitaires avec d'autres pays.
2.	Les SV ont l'autorité nécessaire pour négocier et approuver des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, mais aucun accord de ce type n'a été appliqué.
3.	Les SV ont appliqué des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux pour certains animaux, produits d'origine animale et processus.
4.	Les SV poursuivent activement la négociation, l'application et la gestion d'accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, pour toutes les questions liées aux animaux, produits d'origine animale et processus relevant de leur domaine de compétence.
5.	Les SV coopèrent activement avec les bénéficiaires et tiennent compte de l'évolution des normes internationales lorsqu'ils négocient des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Pas d'activite specifique.
Lien avec les priorités nationales	SV 1, DE3
Stratégie de l'activité	Conserver le même niveau
Indicateurs objectivement vérifiables	

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	++
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	++
Gestion de l'information	

IV-6. Traçabilité

1. Objectif spécifique
Les SV ont l'autorité et la capacité permettant d'identifier les animaux et les produits d'origine animale relevant de leur domaine de compétence, et de retracer l'historique, la localisation et la répartition de ces animaux et produits.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont pas la capacité d'identifier les animaux ou les produits d'origine animale.
2.	Les SV peuvent retracer le parcours de certains animaux et produits qui en sont issus.
3.	Les SV ont mis en place des procédures pour identifier et retracer le parcours de certains animaux et produits d'origine animale pour les besoins de la prophylaxie des maladies et de la sécurité sanitaire des aliments, conformément aux normes internationales qui s'appliquent.
4.	Les SV et leurs bénéficiaires ont coordonné les procédures nationales en place pour identifier et retracer le parcours des animaux et des produits d'origine animale pour les besoins de la prophylaxie des maladies et de la sécurité sanitaire des aliments.
5.	En collaboration avec les bénéficiaires, les SV soumettent leurs procédures de traçabilité à des audits.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Concevoir un programme d'identification du cheptel Créer une base de données d'élevage
Lien avec les priorités nationales	DE3, SA2, SA3
Stratégie de l'activité	Evolution vers l'identification du cheptel
Indicateurs objectivement vérifiables	Programme d'identification ; Base de données

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Conception du programme d'identification, expertise internationale
Année 2	Conception du programme d'identification, expertise internationale
Année 3	
Année 4	
Année 5	

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	++
Communication (III.1)	+
Consultation (III.2)	+
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	++
Gestion de l'information	+++

IV.6. Traçabilité

		Années				
Moyens requis pour la mise à niveau		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de homme-jour) :					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine) :	2	2			
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels	2	2			
5- Communication						
6- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
7- Investissements locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
8- Investissements techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb)					
Moyens requis pour le fonctionnement ***(non vus dans le chap.1)***		**A1**	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**
1- Effectif requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consultation	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)	-	-			
5- Communication	Supports et outils de communication : nbre x cout					
6- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :			2 000 000	2 000 000	2 000 000
	Carburants moto (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture citadine (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	-	-	-	-	-
	Carburants autres moyens de transport (km)	-	-	-	-	-
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
7- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires et frais des activités déléguées					
	Expertise locale (Nb homme-jour)					
	Expertise internationale (Nb de homme-semaine)					
8- Locaux	Surface en m2		-	-	-	-
9- Equipement:	Unité de communication (nb) :		-	-	-	-
	Unité de bureautique (nb) :		-	-	-	-
	Moto (nb) :		-	-	-	-
	Voiture (nb) :		-	-	-	-
	4 * 4 (nb) :		-	-	-	-
	Autres transports (nb)		-	-	-	-
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		-	-	-	-
10- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou fonds exceptionnel					

IV-7. Transparence

1. Objectif spécifique
Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de déclarer à l'OIE (et au Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) leur statut sanitaire et tout autre élément important, conformément aux procédures établies.

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV ne procèdent à aucune notification.
2.	Les SV procèdent à des notifications occasionnelles.
3.	Les SV procèdent aux notifications, conformément aux procédures établies par ces organisations.
4.	Les SV informent régulièrement leurs bénéficiaires des changements de réglementation et des nouvelles décisions en matière de prophylaxie des maladies importantes, ainsi que du statut sanitaire du pays. Ils les tiennent également informés des changements de réglementation et des évolutions sanitaires intervenant dans les autres pays.
5.	En collaboration avec les bénéficiaires, les SV soumettent leurs procédures de transparence à des audits.

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Renforcer les activités du REMEMA (cf, epidemiosurveillance) Information des bénéficiaires (réunions, siteweb du MDR), Transmission des rapports de notification a l'OIE
Lien avec les priorités nationales	SV1, SA1-3, SPV1
Stratégie de l'activité	Renforcement des capacités du système d'information zoo-sanitaires au niveau national et international
Indicateurs objectivement vérifiables	rapport de réunions avec les bénéficiaires ; mise a jour du sitewe ; bulletin d'ínformation REMEMA ; Rapports à l'OIE

4- Tâches et chronogramme	
Année 1 - 5	Traitement et transmission des données zoosanitaires Consultation et information des bénéficiaires

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	++
Consultation (III.2)	+++
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	+++

IV-8. Zonage

1. Objectif spécifique
Les SV ont l'autorité et la capacité permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV ne sont pas en mesure d'établir des zones indemnes de certaines maladies.
2.	En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de zonage.
3.	Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
4.	Les SV collaborent avec leurs bénéficiaires pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
5.	Les SV sont en mesure de démontrer les fondements scientifiques de toutes les zones indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par leurs partenaires commerciaux, du respect des critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	Sans objet
Lien avec les priorités nationales	
Stratégie de l'activité	
Indicateurs objectivement vérifiables	

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	

IV-9. Compartimentation

1. Objectif spécifique
Les SV ont l'autorité et capacité permettant d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV ne sont pas en mesure d'établir des *compartiments* indemnes de certaines maladies.
2.	En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de compartimentation.
3.	Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des *compartiments* indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
4.	Les SV collaborent avec leurs bénéficiaires pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des *compartiments* indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
5.	Les SV sont en mesure de démontrer les fondements scientifiques de tous les *compartiments* indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par les autres pays, du respect des critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Description de l'activité	sans objet
Lien avec les priorités nationales	
Stratégie de l'activité	
Indicateurs objectivement vérifiables	

4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	

5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	